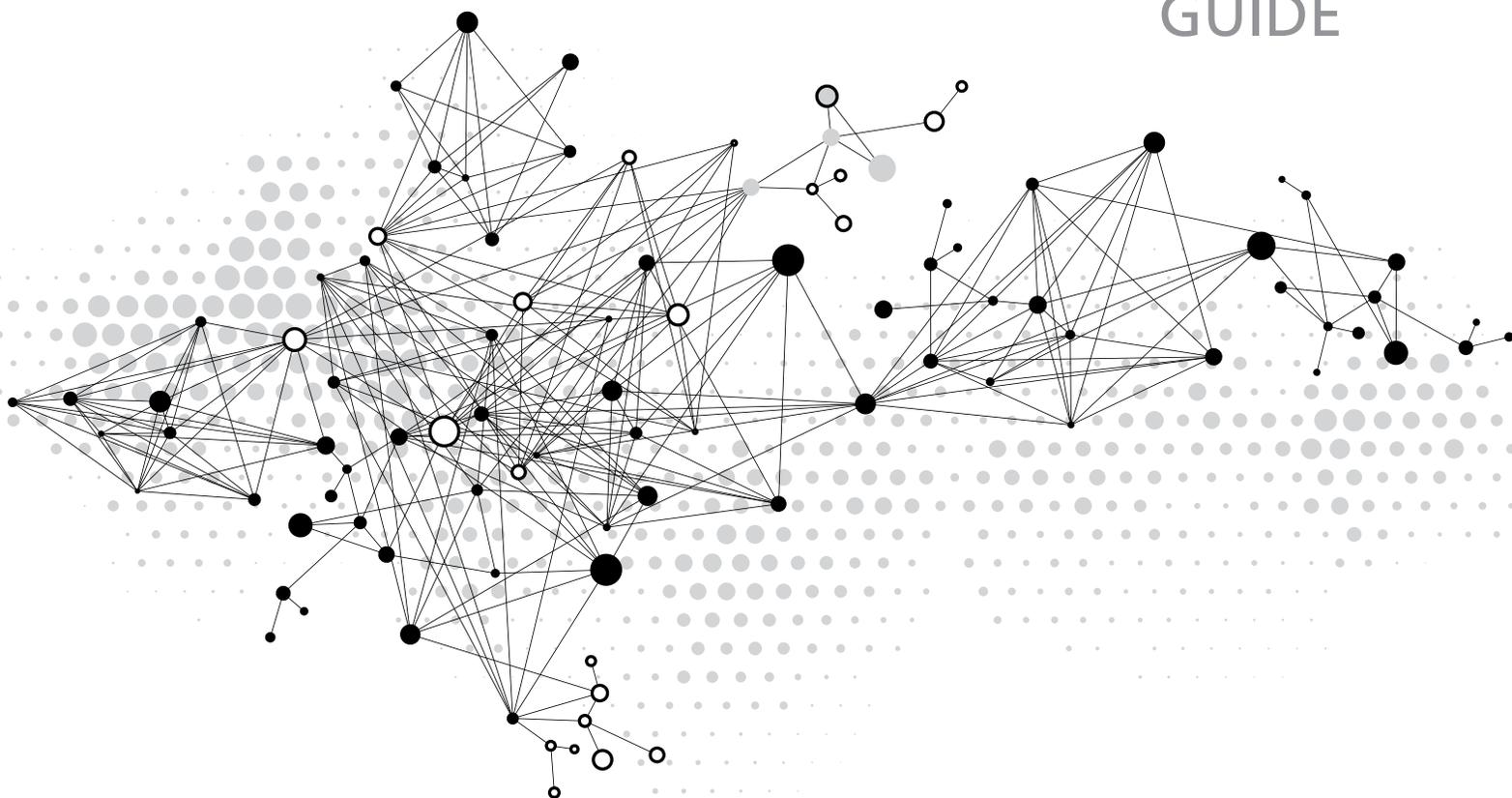


# GUIDE DE L'ENQUÊTE COORDONNÉE SUR L'INVESTISSEMENT DIRECT



GUIDE



# GUIDE DE L'ENQUÊTE COORDONNÉE SUR L'INVESTISSEMENT DIRECT — 2015



FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

---

2015

F O N D S   M O N É T A I R E   I N T E R N A T I O N A L

© 2015 Fonds monétaire international

*Édition française*

Services linguistiques du Fonds monétaire international,  
Département services intégrés et équipements

**Cataloging-in-Publication Data**  
**Joint Bank-Fund Library**

Coordinated direct investment survey guide. – Washington, D.C. : International Monetary Fund, 2015.

pages ; cm

ISBN: 978-1-47552-325-6 (version papier)

ISBN: 978-1-47552-331-7 (version PDF)

1. Investments, Foreign. 2. Economic surveys. I. International Monetary Fund.

HG4538.C667 2015

Prière d'envoyer les commandes à :  
International Monetary Fund, Publication Services  
P.O. Box 92780, Washington, D.C. 20090, U.S.A.  
Téléphone : (202) 623-7430 Télécopieur : (202) 623-7201  
Courriel : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org)  
Internet : [www.imfbookstore.org](http://www.imfbookstore.org)





# TABLE DES MATIÈRES

Préface	vii
Sigles et acronymes	ix
<b>1. Introduction</b>	<b>1</b>
But de l'enquête coordonnée sur l'investissement direct	1
Contexte	2
Stratégie de mise en œuvre de l'ECID	3
Données à établir pour l'ECID	3
Organisation du <i>Guide</i> de l'ECID	4
<b>2. Unités à prendre en compte dans l'enquête</b>	<b>7</b>
Unités institutionnelles résidentes d'une économie	8
Unités institutionnelles d'investissement direct	8
Reconnaissance d'unités fictives d'investissement direct	9
Centres financiers internationaux, unités engagées dans des activités financières de «transit» ou de «transfert» et intermédiaires financiers	10
Sources utilisées pour identifier les unités d'investissement direct à entrer dans le cadre d'enquête	12
Entreprises d'investissement direct et investisseurs directs	14
Groupes d'entreprises locales en tant que EID et ID	14
Détermination des relations d'investissement direct	15
<b>3. Informations à recueillir au cours de l'enquête</b>	<b>19</b>
Titres de participation, parts de fonds de placement et instruments de dette	19
Instruments exclus	20
Principes d'évaluation	21
Formulaires d'enquête types pour l'investissement direct de l'étranger et à l'étranger	23
<b>4. Établissement et communication des statistiques relatives à l'investissement direct</b>	<b>25</b>
Établissement des statistiques	25
Cas particuliers d'établissement de statistiques	25
Communication des données ECID au FMI	28
<b>5. Mener une enquête sur l'investissement direct</b>	<b>35</b>
Calendrier	35
Responsabilité de l'établissement des statistiques de l'investissement direct	35
Création/mise à jour d'un cadre d'enquête	35

Informations requises dans le cadre d'enquête	35
Informatisation du cadre d'enquête	35
Utilisation du cadre d'enquête	37
Détermination de la couverture de l'enquête sur l'investissement direct	39
Préparation des questionnaires d'enquête	39
Communication avec les répondants	40
Comment traiter un taux de couverture limité ou de faibles taux de réponse	41
Vérification/validation des données collectées	42

## **6. Cohérence et validation des données de l'ECID** **45**

Outils d'autoévaluation des données de l'ECID	45
Cohérence avec les données de la PEG	47
Données miroir	49

## **Appendices**

I.	ECID : formulaires types de déclaration des données et questionnaire sur les métadonnées	53
II.	Résidence et unités institutionnelles	77
	Résidence	77
	Unités institutionnelles	78
III.	Données complémentaires	83
	Classification par branche d'activité	83
	Revenus d'investissement direct	84
	Opérations financières d'investissement direct	84
	Calcul de la valeur de marché des actions	84
	Économie de l'investisseur ultime	84
	Fonds en transit	85
	Transactions aller-retour	85
IV.	Modèles de formulaire pour l'ECID	87
	Formulaire type 1. Formulaire de collecte des données sur les positions d'investissement direct de l'étranger	87
	Formulaire type 2. Formulaire de collecte des données sur les positions d'investissement direct à l'étranger	92
	Formulaire type 3. Formulaire de collecte des données sur les positions d'investissement direct de l'étranger, les transactions et autres changements	97
	Formulaire type 4. Formulaire de collecte des données sur les positions d'investissement direct à l'étranger, les transactions et autres changements	104
	Formulaire type 5. Formulaire de collecte des données sur la position extérieure globale	112
V.	Groupements régionaux	119

## **Encadrés**

3.1	Formulaires d'enquête types	22
4.1	Formulaire type 1 : total des investissements directs de l'étranger, par économie déclarante	32
4.2	Formulaire type 2 : total des investissements directs à l'étranger, par économie déclarante	32
5.1	Calendrier d'une enquête sur l'investissement direct	36
5.2	Informations relatives au répondant/déclarant	37
5.3	Questions et tâches relatives à l'informatisation du formulaire d'enquête	37
6.1	Explications possibles des incohérences entre les données de la PEG et celles de l'ECID	47

6.2	Quelques bonnes pratiques	49
6.3	Exemple d'utilisation des données miroir pour améliorer la qualité des statistiques d'investissement direct	49
6.4	Analyse des asymétries bilatérales	50
6.5	Principales raisons identifiées des asymétries bilatérales dans les données de l'ECID	51

## Tableaux

4.1	Économie 2 : données sur la position d'investissement direct collectées auprès de l'entreprise B (sur la base des actifs et passifs)	26
4.2	Économie 2 : données sur la position d'investissement direct établies pour l'entreprise B (selon le principe directionnel)	26
4.3	Base des actifs et des passifs	29
4.4	Selon le principe directionnel, la société-mère de contrôle ultime étant connue	30
4.5	Selon le principe directionnel, la société-mère de contrôle ultime n'étant pas connue	31
4.6	Investissement direct mutuel : selon le principe directionnel (économie 1)	32
6.1	Présentation sur la base des actifs et des passifs et présentation selon le principe directionnel	48

## Graphiques

2.1	Exemple 1 : Groupe d'entreprises locales d'investissement direct de l'étranger	15
2.2	Exemple 2 : Entreprises ne constituant pas un groupe d'entreprises locales d'investissement direct de l'étranger	15
2.3	Exemple 3 : Groupe d'entreprises locales pour l'investissement direct à l'étranger	15
2.4	CRID — Continuation du contrôle	16
2.5	CRID — Entreprises sœurs	17
2.6	CRID — Investisseurs multiples	17
2.7	Méthode de l'influence directe/contrôle indirect	18
2.8	Méthode de la multiplication des participations, exemple 1	18
2.9	Méthode de la multiplication des participations, exemple 2	18
4.1	Investissement direct des économies 1, 2 et 3	26
4.2	Investissements entre un ID et une EID, investissement à rebours et investissement entre entreprises sœurs	27
4.3	Cas particulier d'investissement mutuel	32
AIII.1	Transactions aller-retour	85





## Préface

Le présent *Guide de l'enquête coordonnée sur l'investissement direct (Guide)* a été préparé pour faciliter la participation à l'enquête coordonnée sur l'investissement direct (ECID). L'ECID est mise en œuvre sous les auspices du Département des statistiques (STA) du Fonds monétaire international (FMI) dans un large éventail de pays. Réalisée simultanément dans tous les pays participants, l'enquête s'appuie sur des définitions cohérentes et encourage l'adoption de pratiques optimales de recueil, établissement et diffusion de données sur les positions d'investissement direct. L'ECID constitue donc un précieux outil pour apprécier la totalité des positions d'investissements directs au plan mondial et leur répartition géographique. Elle contribue ainsi à appréhender de façon novatrice l'ampleur de la mondialisation et à améliorer la qualité globale des données d'investissement direct à l'échelle internationale. À la date de la rédaction de la présente édition du *Guide*, plus de 100 économies participaient à l'ECID.

Le *Guide* précise et actualise (sans les remanier en profondeur) les directives internationales relatives à l'ECID publiées en 2010 par le FMI. Il préserve donc la structure du *Guide* de 2010. Tout comme l'édition de 2010, il est entièrement conforme à la sixième édition du *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale (MBP6)* du FMI et à la quatrième édition de la *Définition de référence des investissements directs internationaux (BD4)* de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Loin de présenter des méthodes en théorie idéales, mais qui ne s'adapteraient pas aux pays dont les structures de recueil et d'établissement de données ne sont pas entièrement développées, le présent *Guide* expose et explique des méthodes simplifiées. Puisque l'ECID est une activité annuelle, le STA encourage les statisticiens à affiner et à améliorer au fil des ans leurs méthodes d'établissement de données sur les investissements directs, de manière à les approcher des méthodes théoriquement idéales à mesure que les circonstances le permettront.

La version actualisée du *Guide* a été préparée par l'équipe du STA chargée de l'ECID, composée de Rita Mesías (rédactrice principale), Emma Angulo, Alicia Hierro, Padma Hurree Gobin et Tatsuhiko Hagitani, tous économistes de la Division de la balance des paiements. L'équipe a bénéficié de l'encadrement d'Eduardo Valdivia-Velarde, Chef de division adjoint, et a travaillé sous la direction générale de Ralph Kozlow, ancien Chef de division. Manik Shrestha, Chef de division, a supervisé les étapes ultimes de la préparation du *Guide*. Ana Boudreau (Division de la balance des paiements) a apporté son appui administratif à la préparation. Enfin, la rédaction du *Guide* a bénéficié des commentaires formulés par les membres du Comité de statistiques de balance des paiements du FMI et du Groupe de travail sur les statistiques d'investissement international de l'OCDE.

Louis Marc Ducharme  
Directeur  
Département des statistiques  
Fonds monétaire international





## Sigles et acronymes

BCE	Banque centrale européenne
<i>BD4</i>	<i>Définition de référence de l'OCDE des investissements directs internationaux, quatrième édition</i>
BOPCOM	Comité de statistiques de la balance des paiements (FMI)
BRI	Banque des règlements internationaux
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CRID	cadre des relations d'investissement direct
DTS	droits de tirage spéciaux
ECID	enquête coordonnée sur l'investissement direct (FMI)
ECIP	enquête coordonnée sur l'investissement de portefeuille (FMI)
EID	entreprise d'investissement direct
EIU	économie de l'investisseur ultime
Eurostat	Office statistique des Communautés européennes
EVS	entité à vocation spéciale
FMI	Fonds monétaire international
FPM	fonds de placement monétaires
FPVC	fonds propres à leur valeur comptable
<i>Guide</i>	<i>Guide de l'enquête coordonnée sur l'investissement direct (FMI)</i>
<i>Guide 2013 sur les SDE</i>	<i>Statistiques de la dette extérieure : guide pour les statisticiens et les utilisateurs</i>
ID	investisseur direct
ISBLSM	institution sans but lucratif au service des ménages
<i>MBP6</i>	<i>Manuel de la balance des paiements de la position extérieure globale, sixième édition (FMI)</i>
méthode IDCI	méthode influence directe/contrôle indirect
méthode MMP	méthode de la multiplication des participations
NSDD	norme spéciale de diffusion des données
OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économiques
OTS	options sur titres des salariés
PEG	position extérieure globale

PME	petites et moyennes entreprises
SCN	<i>Système de comptabilité national</i>
SCTI	système de communication des transactions internationales
SMCU	société mère ayant le contrôle ultime
STA	Département des statistiques du FMI
UE	Union européenne



# 1

## Introduction

Le *Guide* a été préparé pour aider les économies qui participent, ou envisagent de participer, à l'enquête coordonnée sur l'investissement direct (ECID). Le *Guide* se propose aussi d'aider les économies qui participent déjà à l'ECID en offrant des principes statistiques que les responsables de l'établissement des données pourront trouver utiles pour améliorer la qualité de leurs données relatives à l'investissement direct. Il actualise le *Guide* de l'ECID publié en 2010 et inclut des éclaircissements qui reposent sur les leçons tirées par le Fonds monétaire international (FMI) lors de la réalisation de l'ECID et de la préparation du *Guide pour l'établissement de la balance des paiements et de la position extérieure globale*. Ce chapitre porte sur le but, le contexte et la stratégie adoptée pour la mise en œuvre de l'ECID et présente un aperçu de la manière dont le *Guide* est organisé.

### But de l'enquête coordonnée sur l'investissement direct

**1.1** L'ECID est un effort mondial de collecte des données dirigé par le FMI. Le but de l'ECID est d'améliorer la qualité des statistiques de la position d'investissement direct dans la position extérieure globale (PEG) de même que la disponibilité de ces statistiques pour les économies de contrepartie immédiate<sup>1</sup>. C'est pourquoi, l'ECID appuie l'objectif qui consiste à établir des données transfrontalières qui rendent compte de l'origine et la destination des investissements et à compléter l'enquête coordonnée sur l'investissement de portefeuille (ECIP); enfin, elle contribue à une meilleure compréhension des interconnexions financières.

**1.2** Plus précisément, les objectifs de l'ECID consistent à collecter, établir et communiquer les données suivantes :

<sup>1</sup>Les données collectées sur la base des actifs et des passifs, tout comme celles obtenues sur la base du principe directionnel, sont utiles pour l'analyse. Par exemple, les données qui reposent sur les actifs et les passifs cadrent avec les données monétaires, financières et autres données bilancielles, et facilitent ainsi les comparaisons entre ces ensembles de données. Celles qui reposent sur le principe directionnel aident à mieux comprendre la motivation de l'investissement direct et prennent en compte le contrôle et l'influence; dans la présentation directionnelle, l'investissement à rebours peut être considéré comme équivalent au retrait de l'investissement; voir le paragraphe 6.44 de la sixième édition du *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale (MBP6)*. Pour suivre de manière adéquate les flux et les stocks, les données sur l'investissement direct sont nécessaires sur une base de contrepartie immédiate. On trouvera au chapitre 4 plus de détails sur les bases des actifs et des passifs et du principe directionnel.

- Des données complètes et harmonisées sur les positions d'investissement direct, ventilées en titres de participation et instruments de dette, puis pour ces derniers en actifs et passifs, par économie de l'investisseur direct (ID; pour l'investissement direct de l'étranger) ou de l'entreprise d'investissement direct (EID; pour l'investissement direct à l'étranger)<sup>2</sup>.
- Les données des positions d'investissement direct, qu'il s'agisse des investissements directs de l'étranger ou à l'étranger; néanmoins, pour les pays où l'investissement direct à l'étranger est négligeable, les données sur les positions de l'investissement direct de l'étranger sont suffisantes pour participer à l'ECID.
- En outre, l'ECID encourage à collecter des données sur les positions entre entreprises sœurs et sur les positions nettes des intermédiaires financiers résidents.

**1.3** La participation à l'ECID constitue un engagement ferme à améliorer les données sur les positions d'investissement direct et à entreprendre une enquête de fond ou un recensement, aussi bien pour les économies qui produisent actuellement de telles estimations que pour celles qui ne le font pas encore. Les résultats de l'ECID

<sup>2</sup>Les économies sont encouragées à fournir des données relatives aux instruments de dette ventilées en créances et engagements. Cependant, il est admis qu'en raison de la nécessité de préserver la confidentialité des données, elles ne pourront communiquer que les positions totales en instruments de dette (avec comptabilisation des créances et engagements sur une base nette), ou peut-être même de façon encore moins détaillée, par pays de contrepartie. Voir chapitre 5 pour de plus amples informations sur les considérations de confidentialité.

(données et métadonnées)<sup>3</sup> doivent être communiqués au FMI, qui publiera ces données non confidentielles sur son site Internet (voir <http://data.imf.org/CDIS>)<sup>4</sup>.

## Contexte

**1.4** Depuis ses débuts, le FMI fait usage de données agrégées de balance des paiements dans ses activités de surveillance et d'analyse économique. Depuis une décennie, l'institution s'intéresse de plus en plus aux données sur les positions<sup>5</sup> et aux données ventilées par économie de contrepartie. Par exemple, l'ECIP a été lancée en 1997 sous les auspices du FMI afin d'organiser la collecte coordonnée par les économies de données bilatérales sur les positions d'investissement de portefeuille à l'étranger; cet exercice est devenu annuel à compter des données de 2001. La décision que le FMI a prise en 2007 sur la surveillance a rendu d'autant plus nécessaires les données sur les économies de contrepartie. De même, la Banque des règlements internationaux (BRI) collecte depuis des années des données bancaires bilatérales<sup>6</sup>, et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) collecte des données de positions bilatérales<sup>7</sup> sur les entrées et les stocks (encours) d'investissements directs étrangers, tout comme l'Organisation pour la coopération et le

<sup>3</sup>On trouvera au chapitre 4 une brève présentation du formulaire type de communication des données et du questionnaire sur les métadonnées conformes à l'ECID.

<sup>4</sup>On trouvera en détail à l'appendice I les formulaires types de communication des données sur l'investissement direct de l'étranger et à l'étranger et les questionnaires sur les métadonnées utilisés au moment de la rédaction de cette mise à jour. Le site Internet de l'ECID du FMI (section des documents) inclura les formulaires et les questionnaires les plus récents.

<sup>5</sup>La méthode bilancielle repose sur l'examen des «données sur les positions» (c'est-à-dire, les passifs/actifs) d'une économie. La crise des pays émergents dans les années 90 et au début des années 2000 a mis en exergue la nécessité d'accorder une attention croissante aux facteurs de vulnérabilité en préparant des bilans sectoriels. En permettant d'examiner soigneusement les positions des passifs et des actifs (y compris les positions bilatérales, qui peuvent déclencher d'importants ajustements dans les flux de capitaux), la méthode bilancielle peut être un complément utile à l'analyse traditionnelle des flux.

<sup>6</sup>La BRI établit et publie des statistiques sur les titres internationaux de créance. Ses collections de données ont été révisées en 2012 en vue de les aligner plus étroitement sur les recommandations du Manuel sur les statistiques relatives aux titres (*Handbook on Securities Statistics*), qui présente une classification des titres convenue au niveau international. Pour une explication des révisions apportées aux statistiques relatives aux titres de créance de la BRI, voir *Enhancements to the BIS Debt Securities Statistics*, Gruić et Wooldridge (2012). Les statistiques sur les titres de créance de la BRI sont disponibles à l'adresse [www.bis.org/statistics/secstats.htm](http://www.bis.org/statistics/secstats.htm). Le *Handbook on Securities Statistics* est consultable sur : [www.imf.org/external/np/sta/wgsd/hbook.htm](http://www.imf.org/external/np/sta/wgsd/hbook.htm).

<sup>7</sup>Pour plus de détails sur cette base de données, voir <http://unctad.org/en/Pages/DIAE/FDI%20Statistics/FDI-Statistics-Bilateral.aspx>.

développement économiques (OCDE) et l'Office statistique des Communautés européennes (Eurostat) qui collectent ensemble auprès de leurs pays membres des données bilatérales sur les investissements directs.

**1.5** Tirant parti du succès de ces initiatives, le Département des statistiques du FMI a conclu que l'investissement direct est un domaine dont l'importance ne cesse d'augmenter, et que les données en la matière peuvent et doivent être améliorées. L'investissement direct apporte à l'économie réceptrice non seulement des ressources financières supplémentaires, mais aussi d'autres avantages, comme les transferts de technologie et d'expertise en matière de gestion, que les autres formes de financement international n'offrent pas. On estime que l'investissement direct accroît le potentiel de croissance de la production, la valeur ajoutée et l'emploi. Dans le même temps, des études montrent que l'investissement direct est une source de financement extérieur moins volatile que les investissements de portefeuille ou autres investissements.

**1.6** En 2005, le Conseil d'administration du FMI a reconnu la nécessité d'améliorer les statistiques d'investissement direct et a donné son aval à la proposition du Département des statistiques d'étudier la possibilité<sup>8</sup> de réaliser une ECID qui présenterait des données sur l'investissement direct par économie de contrepartie. Dans le cadre de l'étude de faisabilité, près de 80 pays ont été sondés quant à leur intérêt à prendre part à une enquête coordonnée sur l'investissement direct de l'étranger et à l'étranger. Le projet ECID sur l'investissement direct de l'étranger a reçu un accueil extraordinaire et celui sur l'investissement direct à l'étranger<sup>9</sup> a suscité un très vif intérêt. Aussi le Comité des statistiques de la balance des paiements du FMI (BOPCOM) a-t-il donné son accord au lancement de l'ECID lors de la réunion d'octobre 2006. En mars 2007, le FMI a décidé de la mettre en œuvre.

**1.7** La date de référence initiale de l'ECID était fin décembre 2009. Lors de sa réunion à Shanghai (Chine) en novembre 2009, le BOPCOM a souscrit à la proposition du FMI d'entreprendre l'ECID tous les ans. En décembre 2010,

<sup>8</sup>Un groupe de travail a été créé pour examiner la faisabilité d'une ECID. Les membres du groupe de travail étaient : la Banque centrale européenne (BCE), la Banque mondiale, la CNUCED, Eurostat, le FMI et l'OCDE. En outre, des représentants de six économies (Afrique du Sud, Australie, Belgique, États-Unis, RAS de Hong Kong et Royaume Uni) ont assisté le groupe de travail dans ses travaux.

<sup>9</sup>L'une des raisons de l'intérêt plus vif pour une ECID sur l'investissement direct de l'étranger que sur l'investissement à l'étranger est que, pour plusieurs des économies sondées, l'investissement direct à l'étranger n'est pas considérable ou serait plus difficile à couvrir.

le FMI a publié les résultats de l'ECID de 2009. Soixante-douze pays y avaient participé et, au moment de la préparation de cette mise à jour, ils étaient au nombre de 100.

## Stratégie de mise en œuvre de l'ECID

**1.8** Le FMI a adopté une stratégie concrète pour mettre en œuvre l'ECID, composée de quatre grands piliers. Le *premier pilier* était la réalisation du *Guide* de l'ECID qui a été finalisé en 2010 (et actualisé par le présent *Guide*)<sup>10</sup>. Le *second pilier* était l'envoi à tous les pays membres du FMI, ainsi qu'à quelques autres pays, d'invitations à participer à l'ECID (cette étape a été entreprise en 2007). Le *troisième pilier* portait sur l'organisation de formations et d'ateliers dans plusieurs régions pour la période 2008–12, dans le but de faciliter la participation à l'ECID d'un grand nombre d'économies développées, en développement et de pays émergents dans le monde entier. Les efforts des organisations internationales et régionales pour faire connaître et promouvoir l'ECID auprès de leurs États membres constituent le *quatrième pilier*.

**1.9** L'ECID est réalisée tous les ans et le FMI déploie des efforts continus pour élargir la participation et améliorer la qualité des données communiquées. Dans le cadre de ces efforts, le Département des statistiques du FMI a pris contact avec certains participants à l'ECID en 2013–14 pour attirer leur attention sur les importantes asymétries bilatérales entre les données qu'ils ont communiquées dans le cadre de l'ECID et les données communiquées par leurs principales économies de contrepartie (pour davantage de détails sur cette initiative, voir le chapitre 6). En décembre 2014, le Département des statistiques a lancé un site Internet actualisé de l'ECID (<http://data.imf.org/CDIS>) pour diffuser les données et les métadonnées de l'enquête. Le site présente des cartes, des tableaux et des documents pertinents, et offre également de nouveaux outils informatiques qui permettent aux utilisateurs de personnaliser le téléchargement des données. En outre, le FMI offre de manière continue des avis et une formation sur l'investissement direct par le biais de cours et d'ateliers proposés au siège du FMI ou dans ses centres régionaux ainsi que d'assistance technique, dans le cadre du programme

de travail de renforcement des capacités du Département des statistiques.

**1.10** La norme spéciale de diffusion des données (NSDD) Plus<sup>11</sup> a été créée en 2012. Par rapport à la NSDD, la NSDD Plus inclut neuf catégories de données supplémentaires qu'un pays qui adhère à la norme s'engage à respecter pleinement d'ici à la fin de 2019. Ces catégories de données incluent, entre autres, la participation à l'ECID<sup>12</sup>.

**1.11** Actuellement, les pays qui participent à l'ECID s'engagent à fournir les résultats des données «fondamentales» au FMI dans les neuf mois suivant la fin de l'année de référence; les résultats sont publiés par le FMI dans les 12 mois suivant la fin de l'année de référence. Également à ce moment, les données fondamentales révisées ou plus détaillées pour les années précédentes doivent être communiquées au FMI (voir le paragraphe 4.25). Les métadonnées de l'ECID doivent aussi être communiquées et actualisées pour refléter la communication la plus récente de données à l'ECID.

## Données à établir pour l'ECID

### Données fondamentales

**1.12** Les économies participant à l'ECID ont accepté d'établir :

- *Pour l'investissement direct de l'étranger* : la valeur de l'encours des positions par investisseur direct immédiat (premier investisseur direct), par économie de contrepartie, tant pour les titres de participation nets que pour les instruments de dette nets (avec, pour ces derniers, comptabilisation séparée des créances et des engagements), à la date de référence (fin décembre).

**1.13** En outre, il est demandé aux économies de fournir les renseignements suivants sur l'investissement direct à l'étranger, lorsqu'il est significatif :

- *Pour l'investissement direct à l'étranger* : la valeur de l'encours des positions par économie de contrepartie

<sup>10</sup>Le *Guide* de 2010 a été élaboré grâce aux conseils et aux contributions d'un groupe de travail composé de pays membres du FMI et de divers organismes internationaux. Les membres de ce groupe de travail étaient l'Afrique du Sud, le Brésil, la République populaire de Chine, les États-Unis, la France, la RAS de Hong Kong, le Japon, le Mexique, Oman, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Banque mondiale, la BCE, la CNUCED, Eurostat, l'OCDE et le FMI.

<sup>11</sup>La NSDD Plus est ouverte à tous ceux qui souscrivent à la NSDD, mais est destinée aux économies dont les secteurs financiers ont une importance systémique. La diffusion plus large de données par un éventail réduit de pays est destinée à améliorer la transparence des données et à aider à renforcer le système financier international. L'adhésion à la NSDD Plus est volontaire, mais une fois qu'un pays y adhère, il s'engage à respecter les normes les plus rigoureuses de diffusion et de qualité des données dans le cadre des initiatives spéciales de données du FMI.

<sup>12</sup>Le Guide de la NSDD Plus à l'intention des souscripteurs et utilisateurs (*NSDD Plus Guide for Adherents and Users*) donne davantage d'informations sur les exigences de la NSDD Plus (pour plus de détails sur la NSDD Plus, voir [www.imf.org/external/np/exr/facts/data.htm](http://www.imf.org/external/np/exr/facts/data.htm)).

immédiate (première économie de contrepartie), tant pour les titres de participation nets que pour les instruments de dette nets (avec pour ces derniers, comptabilisation séparée des créances et des engagements), à la date de référence (fin décembre).

**1.14** On utilisera pour l'investissement direct de l'étranger comme à l'étranger les valeurs inscrites dans les livres de l'EID. Dans toute la mesure du possible, les concepts et principes de la sixième édition du *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale (MBP6)* du FMI et la quatrième édition de la *Définition de référence de l'OCDE des investissements directs internationaux (BD4)* serviront de base pour l'établissement des données communiquées dans le cadre de l'ECID.

**1.15** L'ECID vise à obtenir des données sur l'investissement direct étranger par économie de contrepartie immédiate pour les inclure dans les ensembles de données fondamentales. Quand les informations bilatérales doivent rester confidentielles, il est demandé aux statisticiens de communiquer des ventilations régionales qui permettront de respecter les obligations de confidentialité. Bien que de telles ventilations régionales soient d'une utilité analytique moindre que des informations détaillées par pays, elles seraient néanmoins plus utiles que si elles étaient incluses dans une catégorie «autres», c'est-à-dire en combinant toutes les données confidentielles et non attribuées<sup>13</sup> en un seul chiffre sans répartition régionale.

### Postes additionnels

**1.16** Les participants à l'ECID peuvent aussi souhaiter collecter pour leur propre usage des renseignements additionnels; toutefois, il n'est pas obligatoire de soumettre ces données au FMI. Sont d'une utilité particulière :

- Le secteur d'activité (outre la ventilation des données pour les entreprises résidentes qui sont des intermédiaires financiers, demandée dans les formulaires de déclaration des données de l'ECID au FMI)
- Les allers-retours
- Le revenu
- Les opérations financières
- Les valeurs de marché sur bases additionnelles (les titres de participation non cotés doivent être communiqués à l'ECID à l'aide d'une valeur spécifique

de substitution de la valeur du marché, à savoir «Fonds propres à leur valeur comptable» — voir paragraphe 3.12).

- Économie de l'investisseur ultime (EIU)<sup>14</sup>.

**1.17** De plus amples discussions sur la classification par secteur d'activité, le revenu de l'investissement direct et les transactions financières, la valeur de marché des fonds propres, l'EIU, les fonds de transit et les allers-retours sont présentées à l'appendice III.

## Organisation du Guide de l'ECID

**1.18** Le Guide de l'ECID est organisé comme suit :

- **Chapitre 1.** Introduction. Ce chapitre offre des informations générales.
- **Chapitre 2.** Unités à prendre en compte dans l'enquête. Ce chapitre aide à établir le cadre d'enquête des unités statistiques actives dans l'investissement direct (c'est-à-dire les EID et les ID).
- **Chapitre 3.** Informations à recueillir au cours de l'enquête. Ce chapitre identifie les éléments d'information qui doivent être collectés de même que les principes comptables pertinents, tels que la valorisation.
- **Chapitre 4.** Établissement et communication des statistiques d'investissement direct. Ce chapitre offre des conseils détaillés sur l'établissement des données dans le cadre de l'ECID sur la base des actifs et des passifs et sur la base du principe directionnel. Ce chapitre propose également quelques tableaux types de présentation pour la diffusion des résultats de l'ECID sur le site Internet du FMI.
- **Chapitre 5.** Réalisation d'une enquête sur l'investissement direct. Ce chapitre explore quelques-unes des questions pratiques qui peuvent surgir lors de la conduite de l'enquête en énumérant les principales tâches et en suggérant un calendrier.
- **Chapitre 6.** Cohérence et validation des données de l'ECID. Le but de ce chapitre est d'aider les statisticiens à améliorer la qualité des données sur l'investissement direct en utilisant certains outils recommandés d'auto-évaluation et en jugeant la cohérence avec les données de la PEG et de l'ECID communiquées par les économies de contrepartie (nouveau chapitre).

<sup>13</sup>Voir le paragraphe 4.21 pour la définition des données confidentielles et non attribuées.

<sup>14</sup>Voir les informations supplémentaires sur l'EIU à l'annexe 10 de la BD4, à l'annexe III et aux paragraphes 4.156 et 4.157 du MBP6.

**1.19** Il y a cinq appendices :

- **L'appendice I** inclut les formulaires types détaillés pour communiquer les données de l'ECID et le questionnaire sur les métadonnées.
- **L'appendice II** examine la résidence et les unités institutionnelles de façon plus détaillée que dans le chapitre 2.
- **L'appendice III** décrit de manière plus détaillée la classification par secteur d'activité et les allers-retours.
- **L'appendice IV** présente des formulaires types d'enquête pour l'investissement direct de l'étranger et à l'étranger. Ces formulaires types d'enquête sont actualisés et sont pleinement conformes aux principes statistiques internationaux<sup>15</sup>.
- **L'appendice V** présente les groupes régionaux des économies au moment de la rédaction du présent *Guide*.

---

<sup>15</sup>Dans le *Guide* de l'ECID publié en 2010, les formulaires types d'enquête figuraient au chapitre 3.





# 2

## Unités à prendre en compte dans l'enquête

Il y a investissement direct lorsqu'une unité résidente d'une économie réalise un investissement qui lui confère un contrôle<sup>1</sup> ou un niveau significatif d'influence sur la gestion d'une entreprise résidente d'une autre économie. Concrètement, lorsqu'un investisseur direct (ID) possède une participation qui lui donne droit à 10 %<sup>2</sup> au moins des droits de vote<sup>3</sup> dans l'entreprise d'investissement direct (EID; ce qui équivaut en général à la propriété d'actions ordinaires). Une fois ce seuil atteint, les entités concernées sont dites engagées dans une relation d'investissement direct, et les positions des participations et des instruments de dette entre l'ID et l'EID, ainsi qu'entre toutes les EID du même ID, sont incluses dans l'investissement direct, sauf pour les dettes entre certaines entreprises financières apparentées<sup>4</sup>. Sont aussi incluses dans l'investissement direct, les entités qui sont sous le contrôle ou l'influence d'un même investisseur immédiat ou indirect, mais qui n'exercent aucun contrôle ni aucune influence significative les unes sur les autres. Il s'agit des «entreprises sœurs». Les données de l'ECID sont enregistrées, pour chaque économie, en fonction du lieu où se trouve l'économie de contrepartie immédiate à une position d'investissement direct.

**2.1** Ce chapitre explique comment établir ou mettre à jour le cadre d'enquête, qui repose sur les unités d'une économie dites EID, ID, ou entreprises sœurs. Il est important de différencier les unités selon qu'il s'agit d'EID, d'ID ou d'entreprises sœurs pour au moins deux raisons. Premièrement, cela permet de déterminer le(s) type(s) d'enquête requis (formulaire type d'enquête pour l'investissement direct dans le pays déclarant ou formulaire type d'enquête pour l'investissement direct à l'étranger par le pays déclarant, voir appendice IV). Deuxièmement, cela permet d'établir les données sur l'investissement direct en provenance de ou

vers l'étranger. Les ID et EID doivent être des unités institutionnelles, ou constituer un groupe d'unités institutionnelles avec un propriétaire commun, et être résidentes de l'économie dans laquelle l'enquête est conduite.

**2.2** Ce chapitre commence par donner des exemples simples d'unités institutionnelles engagées dans une relation d'investissement direct. Il se poursuit par des exemples faisant intervenir plus d'une unité institutionnelle résidente, notamment des groupes d'entreprises locales, et par d'autres exemples complexes de relations d'investissement direct. Enfin, il donne un aperçu des sources à partir desquelles construire un cadre d'enquête<sup>5</sup> reposant sur les unités résidentes d'investissement direct.

**2.3** Les statisticiens, en particulier ceux qui mènent pour la première fois une enquête sur l'investissement direct, ne disposent pas nécessairement de toutes les informations nécessaires pour identifier les cas les plus complexes d'unités institutionnelles engagées dans l'investissement direct, mais doivent néanmoins poursuivre l'enquête, car il est souvent possible de développer l'information pour les cas les plus complexes à partir de cas plus simples et grâce à la répétition de l'enquête.

<sup>1</sup>Le contrôle ou une influence significative peuvent être exercés directement au moyen de droits de vote découlant de la détention d'une part de capital d'une entreprise, ou indirectement par l'exercice de droits de vote dans une autre entreprise qui détient des droits de vote dans l'entreprise initiale. Voir le paragraphe 6.12 de la sixième édition du *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale (MBP6)* du FMI.

<sup>2</sup>En pratique, il peut être question d'influence significative dans certains cas avec moins de 10 % des droits de vote. Cependant, pour l'ECID, une participation minimale d'au moins 10 % a été adoptée pour des raisons de cohérence avec d'autres directives internationales et pour faciliter les comparaisons entre les pays (voir le paragraphe 6.13 du MBP6).

<sup>3</sup>Les droits de vote dans une relation d'investissement direct sont expliqués aux paragraphes 6.12 et 6.19 du MBP6.

<sup>4</sup>Les dettes entre certaines sociétés financières apparentées n'entrent pas dans la classification de l'investissement direct, car elles ne sont pas considérées comme étant fortement liées à la relation d'investissement direct (voir les paragraphes 2.21-2.23).

<sup>5</sup>Le cadre d'enquête comporte l'ensemble des unités faisant l'objet de l'ECID et les informations relatives à ces unités qui peuvent contribuer à l'enquête (voir plus de détails au chapitre 5).

## Unités institutionnelles résidentes d'une économie

2.4 Les unités définies comme ID, EID, ou entreprises sœurs, sont des unités institutionnelles à part entière, c'est-à-dire qui répondent à des critères spécifiques tels que la tenue effective ou la capacité de tenir une comptabilité séparée<sup>6</sup>. Les unités institutionnelles peuvent être des sociétés (définies en termes statistiques comme entités constituées ou non en sociétés, entreprises privées et publiques, fonds de placement, succursales, unités résidentes fictives, fiducies et autres quasi-sociétés), des institutions sans but lucratif, des administrations publiques, des organisations internationales, des particuliers et des ménages. Les ID peuvent être n'importe quelle unité parmi celles mentionnées ci-dessus<sup>7</sup>.

2.5 Les unités institutionnelles d'investissement direct sont généralement des sociétés, bien que des institutions sans but lucratif et des administrations publiques<sup>8</sup> puissent aussi avoir des activités d'investissement direct, de même que les ménages (uniquement en tant qu'ID pour les trois derniers)<sup>9</sup>. Il faut souligner que les unités institutionnelles ne sont pas nécessairement autonomes, car les filiales détenues à 100 % et les succursales sont reconnues comme unités institutionnelles distinctes de leurs entités mères. Chaque unité institutionnelle est résidente d'un seul territoire économique, déterminé par son centre d'intérêt économique prédominant<sup>10</sup>. Bien que la résidence soit

<sup>6</sup>Les principales caractéristiques d'une unité institutionnelle sont les suivantes : elle est en droit de posséder elle-même des biens ou des actifs et est par conséquent en mesure d'échanger la propriété de biens ou d'autres actifs au moyen d'opérations avec d'autres unités institutionnelles; elle est capable de prendre des décisions économiques et de participer à des activités économiques dont elle est légalement tenue responsable et comptable; elle est en mesure de contracter des responsabilités en son propre nom, de contracter d'autres obligations ou des engagements futurs et de passer des contrats; et elle tient une comptabilité complète, y compris un bilan, ou alors il serait possible et significatif, tant d'un point de vue économique que juridique, de tenir une comptabilité complète si la demande lui en était faite. Pour de plus amples informations sur les unités, Voir les paragraphes 4.12–4.56 du MBP6.

<sup>7</sup>Voir les paragraphes 6.20 et 6.21 du MBP6.

<sup>8</sup>Les emprunts à des fins budgétaires sont décrits aux paragraphes 8.24–8.26 du MBP6. Dans l'ouvrage intitulé *Statistiques de la dette extérieure : guide pour les statisticiens et les utilisateurs (Guide 2013 sur les SDE)*, il est recommandé que les emprunts à des fins budgétaires contractés par les administrations publiques via une entité non résidente détenue ou contrôlée par l'État soient classés comme dettes des administrations publiques et non pas comme investissement direct : dettes sous forme de prêts inter-entreprises (voir le paragraphe 8 de l'annexe 8 du *Guide 2013 sur les SDE*).

<sup>9</sup>Pour de plus amples informations sur ces secteurs institutionnels, voir les paragraphes 6.22–6.24 du MBP6.

<sup>10</sup>Les principes généraux relatifs à la résidence sont présentés à la section E du chapitre 4 du MBP6.

en général établie par le fait d'occuper des locaux dans un territoire économique<sup>11</sup>, il n'est pas nécessaire que leur emplacement soit fixe tant qu'il demeure à l'intérieur du territoire économique. L'installation effective ou prévue pour un an ou plus sert de définition opérationnelle; bien que le choix d'une période d'un an minimum soit quelque peu arbitraire, il a été adopté pour éviter toute incertitude et faciliter la cohérence internationale. L'appendice II offre davantage de détails sur les questions de résidence et examine aussi les secteurs institutionnels avec une description plus complète des divers types d'unités institutionnelles, en mettant l'accent sur les relations d'investissement direct, telles que les cas particuliers du bâtiment/BTP et des opérateurs d'équipements mobiles à l'étranger.

## Unités institutionnelles d'investissement direct

2.6 Par définition, là où il y a une relation d'investissement direct entre unités institutionnelles, il y a une relation de propriété transfrontalière<sup>12</sup>. Cette section examine divers cas de sociétés (par exemple entreprises constituées en société et quasi-sociétés, notamment succursales) engagées dans une relation d'investissement direct. Cette section aborde également les ménages, les administrations publiques et les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) dans la mesure où ils peuvent éventuellement prendre part à des relations d'investissement direct. L'appendice II (section B) présente plus de détails sur les unités institutionnelles.

2.7 Dans le cas d'une entité constituée en société (c'est-à-dire une personne morale), il est généralement très simple d'identifier l'unité institutionnelle (entités constituées en sociétés telles que filiales de compagnies étrangères, fonds d'investissement, par exemple). L'investissement direct est en général fondé sur les droits de vote<sup>13</sup> que confèrent la propriété de titres de participation (minimum 10 %). Les droits de vote sont souvent attribués selon le principe «une action, une voix». Leur nombre peut cependant être plus ou moins élevé que le pourcentage d'actions détenues lorsqu'il existe des «actions privilégiées» ou deux classes d'actions (c'est-à-dire lorsque certaines actions disposent d'une pondération plus forte qui confère à une ou à plusieurs

<sup>11</sup>Le concept de territoire économique est expliqué à la section B du chapitre 4 du MBP6.

<sup>12</sup>Cette propriété peut être directe ou indirecte, ou découler du fait que les deux unités sont propriétés d'un même investisseur qui est ID dans au moins l'une d'entre elles.

<sup>13</sup>Voir le paragraphe 6.19 du MBP6.

parties un pourcentage de droits de vote disproportionné par rapport au pourcentage d'actions détenues).

**2.8** Dans certains cas, il est possible d'exercer des droits de vote sans posséder d'actions en nombre correspondant. Pour les entités non constituées en société par exemple, qui comprennent les succursales et autres quasi-sociétés<sup>14</sup>, il n'existe pas d'actions sous forme d'instruments négociables. Dans de tels cas, il importe de faire une distinction entre les unités et leur propriétaire lorsque le propriétaire est résident d'une autre économie. Par exemple, les succursales peuvent faire partie d'une personne morale unique qui opère dans plus d'une économie; la succursale et son entreprise mère non résidente doivent être considérées comme deux unités institutionnelles distinctes, l'une résidente, l'autre non résidente. En règle générale, une entité ne doit pas être combinée avec ses propriétaires si un ou plusieurs propriétaires sont résidents d'un autre territoire économique. L'emploi du territoire économique comme critère de couverture des statistiques économiques signifie que chaque entreprise membre d'un groupe d'entreprises affiliées est considérée comme résidente de l'économie dans laquelle elle est située, et non de l'économie où est situé son siège.

**2.9** Les activités d'une entreprise opérant sur plusieurs territoires<sup>15</sup> doivent si possible être traitées territoire par territoire et conformément aux principes appliqués pour identifier les succursales. Si cela n'est pas possible, car elles sont si intégrées qu'il n'existe pas de comptabilité séparée, il faut répartir les activités de l'entreprise entre les différents territoires économiques au prorata de la part que représente chaque territoire dans le total. Cette répartition au prorata<sup>16</sup> doit se faire en fonction des opérations effectivement exercées sur chaque territoire économique, ce qui peut être une tâche difficile pour les statisticiens.

**2.10** Les sociétés financières comprennent toutes les sociétés et quasi-sociétés dont l'activité principale consiste à fournir des services financiers, y compris les services d'assurance et de fonds de pension, à d'autres unités institutionnelles. La production de services financiers est le résultat de l'intermédiation financière, de la gestion du risque financier, de la transformation de liquidité ou de services financiers

auxiliaires. Il importe d'identifier les intermédiaires financiers séparément des autres sociétés financières, car toute dette entre intermédiaires financiers (à l'exception des sociétés d'assurance et des fonds de pension) est exclue de l'investissement direct (c'est-à-dire lorsque les deux parties sont des intermédiaires financiers autres que des sociétés d'assurance et des fonds de pension).

**2.11** Les principaux intermédiaires financiers couverts par l'exclusion sont les institutions de dépôts, les fonds de placement monétaires (FPM), les fonds d'investissement autres que les FPM et les autres intermédiaires financiers, à l'exception des sociétés d'assurances et des fonds de pension. Une description plus complète se trouve à l'appendice II.

## Reconnaissance d'unités fictives d'investissement direct<sup>17</sup>

### *Terrains et autres ressources naturelles possédés par des non-résidents*

**2.12** Les propriétaires et acquéreurs de terrains et d'autres ressources naturelles d'un territoire économique sont dits avoir un centre d'intérêt économique dans cette économie<sup>18</sup>. Si un propriétaire ou un acquéreur ne peut pas par ailleurs être considéré comme unité résidente, une unité fictive est créée. Cette unité résidente fictive est considérée acquérir le terrain ou les ressources naturelles immeubles tandis que l'unité non résidente est estimée acquérir le capital de l'unité fictive, et donc un actif financier plutôt qu'un actif non financier. Ce traitement en unité résidente fictive s'applique également lorsqu'un non-résident est propriétaire de bâtiments, de structures et d'autres aménagements sur le terrain, ou loue des terrains pendant des périodes prolongées, ou encore est propriétaire de ressources naturelles autres que des terrains. De ce fait, le non-résident est propriétaire de l'unité résidente fictive et non directement propriétaire du terrain ou des autres ressources naturelles. L'unité résidente fictive a un engagement envers le non-résident, et les terrains et autres ressources naturelles sont donc des actifs de l'économie dans laquelle ils se trouvent.

**2.13** Le même traitement est appliqué aux unités résidentes fictives et aux quasi-sociétés. Si le détenteur du capital de l'unité résidente fictive remplit les conditions

<sup>14</sup>Pour de plus amples informations sur les quasi-sociétés, voir les paragraphes 4.16–4.17 du *MBP6*. Les différents types de quasi-sociétés sont examinés aux paragraphes 4.26–4.49 du *MBP6*.

<sup>15</sup>Pour plus d'informations sur les entreprises opérant sur plusieurs territoires, voir les paragraphes 4.41–4.44 du *MBP6*.

<sup>16</sup>Pour les options de répartition au prorata, voir les paragraphes 4.43–4.44 du *MBP6*.

<sup>17</sup>Pour plus d'informations sur les unités résidentes fictives, voir les paragraphes 4.34–4.40 du *MBP6*.

<sup>18</sup>La seule exception concerne les terrains et bâtiments situés dans des enclaves extraterritoriales de pays étrangers (tels qu'ambassades, consulats et bases militaires) qui relèvent du droit du territoire d'origine et non pas du droit du territoire sur lequel ils sont physiquement situés.

pour exercer un contrôle ou une influence significative sur cette unité, les opérations entre le propriétaire non résident et l'unité résidente fictive entrent dans la catégorie de l'investissement direct. Autrement, elles entrent dans la catégorie des autres placements et autres participations dans la position extérieure globale<sup>19</sup>.

### **Bail de longue durée**

**2.14** Le titulaire d'un bail de très longue durée<sup>20</sup> pour l'utilisation de terrains et autres ressources naturelles doit en général être un résident<sup>21</sup>. Comme mentionné ci-dessus, si un non-résident est partie à un bail de longue durée pour utiliser ce type d'actif, une unité résidente fictive est créée et traitée comme une quasi-société ou succursale<sup>22</sup>. On estime que l'unité résidente fictive loue l'actif. Dans le cadre de ce traitement comptable, le bail est entre deux résidents et le non-résident est considéré comme détenteur d'une participation dans l'unité résidente fictive.

### **Logement**

**2.15** Si un résident est propriétaire d'une maison dans une autre économie, la maison est traitée comme appartenant à un résident fictif de cette économie. Le propriétaire légal est considéré comme ayant une créance financière sur l'unité résidente fictive. Cette dernière doit donc être traitée comme une EID qui est détenue à 100 % par un non-résident. Le seul actif de l'unité fictive est en général la maison<sup>23</sup>.

### **Dépenses préalables à la création d'une entité juridique**

**2.16** Une entreprise résidente est identifiée dès lors que des dépenses préalables, telles que droits d'extraction, droits d'immatriculation, coûts de terrassement, permis de construire, taxes sur les ventes, dépenses liées à un

bureau local et frais juridiques, ont été engagées avant à la création d'une entité juridique. Du fait de l'identification d'une quasi-société, ces dépenses préalables sont enregistrées dans l'économie où auront lieu les activités futures comme opérations entre résidents, financées par une entrée d'investissement direct, et non pas comme une vente d'actifs non produits à des non-résidents, ou comme une exportation de services juridiques, et ainsi de suite. En raison de l'ampleur limitée de ces activités, il est souvent possible de recueillir des données acceptables pour ces entreprises, bien qu'elles ne soient pas constituées en sociétés. Si, par la suite, le projet ne devient pas opérationnel, la valeur de l'investissement direct sera éliminée par une écriture dans le compte des autres changements de volume des actifs ou passifs<sup>24</sup>.

### **Centres financiers internationaux, unités engagées dans des activités financières de «transit» ou de «transfert» et intermédiaires financiers**

**2.17** Certaines EID n'existent que dans le seul but de transférer des fonds (c'est-à-dire des fonds qui «transitent»<sup>25</sup> par une entreprise résidente d'une économie vers une entreprise dans une autre économie) et peuvent prendre la forme d'entités à vocation spéciale, de sociétés holding et d'institutions financières servant d'autres entreprises apparentées non financières<sup>26</sup>. Ces unités sont incluses dans l'investissement direct d'une économie, même si les fonds qu'elles transfèrent n'ont qu'une faible incidence sur l'économie locale. Non seulement les unités qui sont actives dans le «transit financier» sont classées comme unités d'investissement direct, mais les fonds en transit sont eux aussi inclus dans l'investissement direct (à moins qu'ils ne soient exclus, car ils représentent des créances entre certains types d'entreprises financières apparentées). Ces fonds sont un élément essentiel des opérations et positions financières d'un ID avec des entreprises affiliées; exclure ces fonds de l'investissement direct fausserait et sous-représenterait de façon considérable les positions et flux financiers de l'investissement direct aux niveaux agrégés. D'autre part, l'inclusion de ces données dans l'investissement direct favorise la symétrie et la cohérence entre les économies. Il

<sup>19</sup>Voir le paragraphe 5.26 du MBP6.

<sup>20</sup>Le *Système de comptabilité nationale 2008 (SCN 2008)* reconnaît trois types de bail : opérationnel, financier, et de ressources. Un bail de ressources sur des terrains peut être considéré comme une vente de ces terrains si le bail répond à la plupart ou à tous les mêmes critères que ceux énumérés pour que le paiement d'une licence de téléphonie mobile soit considéré comme une vente d'actif : le propriétaire peut autoriser que la ressource soit utilisée pendant une période prolongée de telle façon qu'effectivement, l'utilisateur contrôle l'utilisation de la ressource au cours de la période avec une intervention minimale ou nulle de son propriétaire légal. Voir le paragraphe 17.314 du SCN 2008.

<sup>21</sup>Voir le paragraphe 4.50 du SCN 2008.

<sup>22</sup>La succursale exerce ou a l'intention d'exercer une activité de production sur une échelle appréciable pendant un an au moins sur un territoire autre que celui où se trouve son siège (voir le paragraphe 4.27 du MBP6) et chaque succursale est une EID (voir le paragraphe 4.28 du MBP6).

<sup>23</sup>Voir le paragraphe 11.88 du MBP6.

<sup>24</sup>Voir le paragraphe 4.47 du MBP6.

<sup>25</sup>Voir les paragraphes 6.33–6.34 pour les fonds en transfert et l'appendice 4 du *Guide pour l'établissement de la balance des paiements et de la position extérieure globale*.

<sup>26</sup>Pour un examen plus détaillé de ces unités institutionnelles, voir la section intitulée «Structures souples d'entreprises avec une présence physique faible ou nulle», à l'appendice II.

convient aussi de noter que les entités à vocation spéciale ont tendance à transformer les opérations et les positions, qui passent de dettes à capitaux, de long terme à court terme, de monnaie locale à devise étrangère, etc. Toutes ces transformations modifient considérablement les risques associés aux opérations et positions. C'est pour ces raisons que les positions envers les entités à vocation spéciale et les positions des entités à vocation spéciale envers d'autres entités sont importantes à des fins analytiques. En outre, il n'existe actuellement aucune méthode acceptée internationalement pour faire la distinction entre les fonds en transit et les autres flux d'investissement direct.

**2.18** Une présence physique dans une économie donnée n'est pas une condition préalable de l'existence d'une unité institutionnelle. Par exemple, les banques, les sociétés d'assurance, les fonds d'investissement (à ne pas confondre avec leurs gestionnaires), les structures de titrisation et certaines entités à vocation spéciale fonctionnent souvent avec une présence physique faible ou nulle. De même, dans le cas de fabrication virtuelle, tous les processus physiques sont sous-traités à d'autres unités. Lorsqu'une entreprise ne présente aucune dimension physique significative, sa résidence est déterminée en fonction du territoire économique sous la législation duquel l'entreprise a été constituée en société ou est enregistrée<sup>27</sup>.

### **Successions, fiducies et sociétés de personnes**

**2.19** Les successions, fiducies et sociétés de personnes sont traitées comme des unités institutionnelles distinctes si elles sont constituées sur un territoire différent de celui de leurs propriétaires ou bénéficiaires.

### **Zones spéciales**

**2.20** Il convient de noter qu'une économie comprend parfois une zone géographique ou juridique séparée sur laquelle elle exerce un contrôle, mais qui est soumise dans une certaine mesure à des lois distinctes. Par exemple, une zone franche ou un centre financier offshore peuvent bénéficier d'une exonération d'impôt ou échapper à l'application de certaines lois. Ces zones spéciales doivent toujours être incluses dans le territoire économique, en raison de la nécessité d'appréhender l'économie dans son ensemble, de recueillir des données mondiales complètes et d'assurer la compatibilité avec les données des économies de contrepartie<sup>28</sup>.

<sup>27</sup>Pour les critères de résidence des sociétés avec une présence physique faible ou nulle, voir les paragraphes 4.134–4.135 du MBP6.

<sup>28</sup>Voir le paragraphe 4.8 du MBP6.

### **Principales sociétés financières**

**2.21** Comme indiqué précédemment, les positions d'endettement entre certains types d'entreprises financières apparentées doivent être exclues de l'investissement direct et classées en revanche dans les investissements de portefeuille ou autres investissements, le cas échéant<sup>29</sup>. Les sociétés financières comprennent toutes les sociétés et quasi-sociétés dont l'activité principale consiste à fournir des services financiers, y compris les services d'assurance et de fonds de pension, à d'autres unités institutionnelles. La production de services financiers est le résultat de l'intermédiation financière, de la gestion du risque financier, de la transformation de liquidité ou de services financiers auxiliaires. Les sociétés financières se répartissent en trois grandes catégories : intermédiaires financiers, auxiliaires financiers et autres sociétés financières.

**2.22** Les principaux intermédiaires financiers sont les institutions de dépôts (y compris la banque centrale), les FPM, les fonds de placement autres que les FPM, et les autres intermédiaires financiers, à l'exception des sociétés d'assurance et des fonds de pension. Toutes les positions de dette entre ces principaux types d'entreprises financières apparentées sont exclues de l'investissement direct (mais les positions de fonds propres entre tous les types d'entreprises financières apparentées doivent être incluses dans l'investissement direct). Les dépôts et autres montants prêtés par une banque mère, par exemple, ou par un autre intermédiaire financier à son entreprise EID située à l'étranger qui est aussi un intermédiaire financier, ainsi que les dépôts et autres emprunts prélevés sur ces entreprises, ne doivent pas être classés dans l'investissement direct. L'une et l'autre parties apparentées doivent appartenir à l'un des principaux types de sociétés financières, mais pas nécessairement au même. En d'autres termes, les définitions habituelles de l'investissement direct s'appliquent aux compagnies d'assurance, aux fonds de pension, aux auxiliaires financiers et aux «autres» sociétés financières<sup>30</sup>.

**2.23** L'appendice II propose une description plus complète des cinq types<sup>31</sup> d'intermédiaires financiers dont il

<sup>29</sup>Les dérivés financiers doivent aussi être exclus de l'investissement direct et classés en revanche dans les dérivés financiers (autres que les réserves) et options sur titres des salariés.

<sup>30</sup>Les autres sociétés financières comprennent les institutions financières captives et les prêteurs non institutionnels.

<sup>31</sup>Il s'agit des institutions de dépôts, des FPM, des fonds de placement autres que les FPM, des fonds spéculatifs et autres intermédiaires financiers, à l'exception des compagnies d'assurance et des fonds de pension.

convient d'exclure les positions sur instruments de dette envers d'autres intermédiaires financiers à l'étranger. Il est suggéré que le formulaire de collecte de données identifie séparément les entités résidentes qui répondent à la définition de l'un de ces cinq types d'intermédiaires financiers. Cela fournira aux statisticiens une base pour des recherches ultérieures, car de très larges positions de dette de n'importe laquelle de ces entreprises résidentes envers une entreprise étrangère apparentée peuvent être enregistrées à tort dans l'investissement direct.

**2.24** Les positions sur instruments de dette d'intermédiaires financiers envers des entités non résidentes apparentées qui ne sont pas des intermédiaires financiers doivent être incluses dans l'investissement direct. De même, les positions de dette d'entités résidentes qui ne sont pas des intermédiaires financiers envers des intermédiaires financiers non résidents apparentés doivent être incluses dans l'investissement direct. Ainsi, toutes les positions de dette de sociétés résidentes envers des entreprises non financières non résidentes apparentées, ainsi que les positions de dette des entreprises non financières résidentes envers des entreprises non résidentes apparentées doivent être incluses dans l'investissement direct.

### **Administrations publiques**

**2.25** Les administrations publiques sont des types particuliers d'entités juridiques, instituées par décision politique, qui exercent un pouvoir législatif, judiciaire ou exécutif sur d'autres unités institutionnelles dans un territoire donné. Les fonctions principales des administrations publiques, en tant qu'unités institutionnelles, sont de fournir des biens et des services à la collectivité ou aux ménages et de les financer par l'impôt ou par d'autres recettes; de redistribuer le revenu et la richesse au moyen de transferts; et de s'engager dans une production non marchande. Les administrations publiques ne peuvent prendre part à des activités d'investissement direct qu'en tant qu'ID.

### **Ménages**

**2.26** Les ménages sont aussi des unités institutionnelles. Un ménage est résident du territoire économique sur lequel ses membres possèdent une demeure ou une série de demeures considérées et utilisées par eux comme leur domicile principal. À l'instar des autres types d'unités institutionnelles, les ménages peuvent être des ID s'ils détiennent des droits de vote dans des entreprises. En outre, les ménages résidents peuvent posséder des biens immobiliers ou fonciers à l'étranger (et les ménages non résidents posséder des biens immobiliers ou fonciers dans l'économie

déclarante)<sup>32</sup> qui, par convention, sont traités comme des investissements directs. Cependant, les données sur ces investissements sont souvent difficiles à obtenir directement auprès des ménages, et il peut donc être nécessaire de faire usage d'autres moyens pour établir ces statistiques<sup>33</sup>.

### **Institutions sans but lucratif au service des ménages**

**2.27** Les ISBLSM sont des entités dont l'activité principale est de fournir des biens et services aux ménages ou à l'ensemble de la collectivité gratuitement ou à des prix non significatifs du point de vue économique (et qui sont donc classées de ce fait dans les producteurs non marchands), à l'exception de celles qui sont contrôlées et principalement financées par des entités publiques. Les exemples en sont les associations caritatives, les organisations de secours et d'aide financées par des transferts volontaires, les syndicats, les sociétés professionnelles ou savantes, les associations de consommateurs, les institutions religieuses ainsi que les clubs sociaux, culturels ou de loisirs qui ne perçoivent pas de paiements économiquement significatifs. Une ISBLSM ne peut être une EID, car sa raison d'être n'est pas de rapporter des gains à son investisseur. Cependant, une ISBLSM peut être un ID dans une entité à but lucratif non résidente<sup>34</sup>.

### **Sources utilisées pour identifier les unités d'investissement direct à entrer dans le cadre d'enquête**

**2.28** Il existe diverses sources d'information sur les unités qui sont de potentiels participants à l'enquête et qui ont des propriétaires étrangers et/ou des investissements dans des entreprises à l'étranger. Le travail requis pour établir une base de données dépend de la mesure dans laquelle l'organisme déclarant dispose déjà d'une telle base. Les sièges locaux des entreprises, par exemple, peuvent déclarer des données pour toutes les unités qu'ils contrôlent dans l'économie déclarante. Cette approche groupée de la déclaration de données limite le nombre d'unités à contacter à celles qui sont le mieux placées pour fournir les informations. En cas de déclaration groupée, il est important que les participants signalent quelles unités au sein du groupe d'entreprises sont couvertes par les données

<sup>32</sup>Voir unité résidente fictive au paragraphe 2.10.

<sup>33</sup>Par exemple, les agents ou courtiers immobiliers, les notaires et autres intermédiaires peuvent être en mesure de fournir des renseignements utiles pour améliorer l'établissement des données sur les biens immobiliers détenus par les ménages.

<sup>34</sup>Voir le paragraphe 6.23 du MBP6.

transmises. (Voir la section suivante : «Entreprises d'investissement direct et investisseurs directs».)

**2.29** Les sources suivantes figurent parmi celles à utiliser pour établir une liste d'entreprises engagées dans une relation d'investissement direct :

- *Les registres d'entreprises* tenus par l'office national de la statistique ou d'autres organismes publics. Il est possible d'envoyer aux entreprises de brefs questionnaires exploratoires, en leur demandant si elles ont des propriétaires étrangers ou si elles ont des investissements dans des entreprises à l'étranger.
- *Les données d'entreprise déjà collectées* par l'office statistique ou d'autres organismes publics. Les renseignements nécessaires à l'établissement d'une base de données sur l'investissement direct peuvent être extraits d'une autre enquête, soit par inspection directe du registre de cette autre enquête, soit en ajoutant une ou deux questions exploratoires au questionnaire d'enquête<sup>35</sup>.
- *Les répertoires téléphoniques*
- *Les sources administratives publiques*, qui peuvent comprendre :
  - Les informations détenues par les autorités chargées de l'approbation ou du suivi de l'investissement étranger, les rapports réglementaires des entreprises et les détails de l'enregistrement des sociétés.
  - Les données des systèmes de contrôle des changes ou de communication des transactions internationales (SCTI), notamment les déclarations identifiant les entités expéditrices ou destinataires des flux d'investissement direct.
  - Les dossiers, fichiers ou listes de l'administration des impôts<sup>36</sup>.

<sup>35</sup>Pour les entités à vocation spéciale, les données sources pourraient être obtenues auprès des cabinets d'avocats ou des cabinets comptables ou à partir des dossiers fiscaux de leur représentant légal (voir appendice 6 du *Guide pour l'établissement de la balance des paiements et de la position extérieure globale*).

<sup>36</sup>Les dossiers fiscaux des entreprises peuvent être une source d'information importante pour l'établissement d'une base de données dans certains pays. Cependant, ces informations peuvent concerner surtout les entreprises exploitantes qui emploient des salariés. En outre, procéder à l'enquête par tirage au sort à partir d'un ensemble statistique aussi vaste risque d'être peu concluant sur le plan du fardeau administratif et de l'emploi des ressources publiques, compte tenu du grand nombre de réponses négatives d'organismes sans investissements internationaux. Il est difficile également d'assurer la qualité des agrégats de l'ID tirés de tels dossiers.

- *D'autres sources officielles et réglementaires* sont les publications légales annuelles des comptes des sociétés cotées en bourse.
- *Les médias*. Les journaux et les magazines sont des sources particulièrement utiles d'information sur les entités déclarantes potentielles. Un grand nombre d'opérations d'envergure sont communiquées par les médias, et ces informations peuvent servir non seulement à mettre à jour la base de données, mais aussi à recouper les données communiquées dans le cadre de l'enquête. L'emploi des médias imprimés traditionnels peut être complété par des informations obtenues électroniquement auprès d'agences d'informations commerciales et au moyen de l'Internet.
- *Les bases de données et les rapports accessibles au public* peuvent fournir une grande variété d'informations, notamment le registre de la Bourse (la Bourse peut aussi fournir des informations supplémentaires utiles); les services commerciaux d'information sur le registre des participations; les publications des agences internationales de notation du crédit; les rapports ou les services d'études de marché des cabinets comptables ou des sociétés de bourse; et les informations sur les EID non constituées en société, notamment les filiales détenues à 100 % par des entreprises multinationales.
- *Les associations professionnelles* peuvent être une source utile d'informations. En dehors des aspects positifs qu'offre une relation étroite sur le plan des relations publiques entre l'office statistique et les associations professionnelles, de nombreuses associations professionnelles peuvent fournir des listes de membres, souvent avec des indications sur leur taille financière. Dans le secteur financier en particulier, leurs membres peuvent être des utilisateurs assidus de statistiques officielles et être donc disposés, dans leur propre intérêt, à encourager la fourniture de données exactes et à assister les offices de collecte de données statistiques.
- *Les renseignements fournis par les offices de promotion des investissements et d'autres sources publiques* peuvent servir à déterminer la couverture de l'enquête, même si tous les projets d'investissement ne sont pas menés à bonne fin. De même, les articles de la presse financière peuvent indiquer que des discussions ont eu lieu sur d'éventuels investissements transnationaux sans offrir de renseignements suffisants pour confirmer que l'investissement a bien été effectué. Si ces pistes sont suffisamment

importantes, elles doivent aussi être incluses dans le cadre d'enquête. Dans bien des cas, la structure d'actionariat des entreprises est bien connue des statisticiens, comme dans les secteurs du pétrole et du gaz, ou de la banque. Dans d'autres cas, comme celui des exportateurs et importateurs de biens et de services, il peut être difficile de savoir s'il existe des participations étrangères, et les statisticiens nationaux doivent envisager de n'inclure dans l'enquête que les plus grandes entreprises, sur la base des informations disponibles (par exemple, la valeur des flux d'échanges, les bilans, etc.). En fait, la première enquête est en partie une enquête exploratoire.

**2.30** Lorsque l'enquête sur l'investissement direct est menée pour la première fois ou est encore relativement nouvelle, il convient de s'intéresser d'abord à toutes les grandes EID et à tous les grands ID potentiels. À partir de là, il est possible de développer progressivement les travaux, en fonction des ressources disponibles, pour identifier d'autres entreprises, petites et moyennes. Il faudra aussi tenir compte du fardeau administratif que représentent la réponse à l'enquête et l'établissement des données pour décider de la couverture et du suivi à donner lorsque les entreprises ne répondent pas dans les délais ou communiquent des données sujettes à caution.

## Entreprises d'investissement direct et investisseurs directs

**2.31** Dans de nombreux cas, notamment pour les économies qui mènent une enquête sur l'investissement direct pour la première fois, les résultats de l'enquête aident à déterminer si une unité est une EID et/ou un ID ou une entreprise sœur. Dans d'autres cas, abordés dans cette section, l'information sur les relations entre unités peut être trouvée dans les résultats des enquêtes précédentes ou d'autres sources. Cette section offre des conseils sur les unités déclarantes pour ce genre de cas. Dans les cas simples, une EID est représentée par une unité institutionnelle résidente unique dont au moins 10 % des droits de vote sont détenus par un ID à l'étranger; de même, un ID peut être une unité institutionnelle résidente unique qui dispose d'au moins 10 % des droits de vote dans une EID non résidente.

**2.32** L'EID et l'ID peuvent aussi être constitués de plusieurs unités institutionnelles qui sont résidentes de la même économie. Lorsque ces unités sont consolidées ou combinées à des fins statistiques en un ID ou une EID unique, elles sont appelées «groupe d'entreprises locales».

**2.33** Dans le cas d'un ID résident, le groupe d'entreprises locales inclut non seulement l'unité institutionnelle qui détient un investissement direct à l'étranger, mais aussi les unités institutionnelles qu'il contrôle directement ou indirectement dans sa propre économie (son économie locale). En remontant la chaîne de propriété, le groupe d'entreprises locales comprend les unités institutionnelles résidentes qui le contrôlent directement ou indirectement; et en descendant la chaîne de propriété de chacune de ces entreprises, le groupe d'entreprises locales comprend les entreprises résidentes le long d'une chaîne de contrôle ininterrompue. Ainsi, dans le cas d'un ID résident, les groupes locaux ne comprennent que les unités résidentes contrôlées.

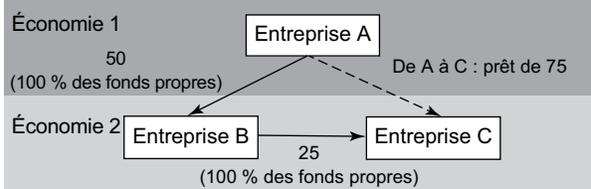
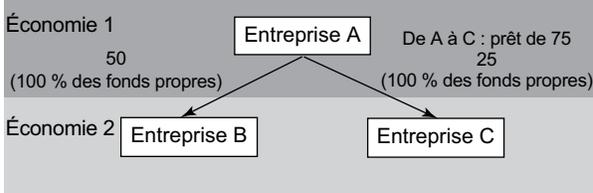
**2.34** Dans le cas d'une EID résidente, le groupe d'entreprises locales comprend l'entreprise résidente qui est directement sous le contrôle ou l'influence significative d'un ID, ainsi que les unités institutionnelles qu'il contrôle directement ou indirectement dans sa propre économie (son économie locale). Ainsi, deux EID situées dans la même économie, qui appartiennent directement au même ID et sont sous son contrôle direct, ne font pas partie d'un groupe d'entreprises locales.

## Groupes d'entreprises locales en tant que EID et ID

### *Exemples de traitement d'entreprises d'investissement direct résidentes d'une même économie*

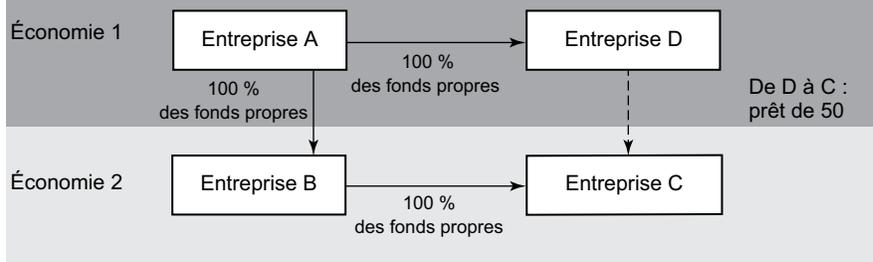
**2.35** Dans le graphique 2.1, l'entreprise A, résidente de l'économie 1, possède la totalité des fonds propres de B (50), qui est résidente de l'économie 2. L'entreprise B possède la totalité des fonds propres de l'entreprise C (25), également résidente de l'économie 2. L'entreprise A a prêté 75 à l'entreprise C. Dans l'exemple ci-dessus, les entreprises B et C représentent le groupe d'entreprises locales, et pourraient être déclarées comme une entreprise consolidée ou séparément, selon que B est une entreprise exploitante ou une société holding.

**2.36** Dans le graphique 2.2, l'entreprise A, résidente de l'économie 1, possède la totalité des fonds propres de l'entreprise B (50), qui est résidente de l'économie 2. L'entreprise A possède aussi la totalité des fonds propres de l'entreprise C (25), qui est aussi résidente de l'économie 2. L'entreprise A a prêté 75 à l'entreprise C. Dans ce cas, B et C ne représentent pas un groupe d'entreprises locales,

**Graphique 2.1 Exemple 1 : Groupe d'entreprises locales d'investissement direct de l'étranger****Graphique 2.2 Exemple 2 : Entreprises ne constituant pas un groupe d'entreprises locales d'investissement direct de l'étranger**

car l'entreprise B ne contrôle pas l'entreprise C et l'entreprise C ne contrôle pas l'entreprise B. Il est recommandé que ces entreprises déclarent séparément.

2.37 Si un ID possède plusieurs entreprises résidentes apparentées qui investissent à l'étranger dans d'autres entités apparentées, le groupe local tout entier peut être considéré comme une unité. Dans le graphique 2.3, l'entreprise A possède 100 % de l'entreprise D et toutes deux sont résidentes de la même économie; l'entreprise A détient un investissement direct dans l'entreprise B, et l'entreprise D se trouve dans une relation d'investissement direct avec l'entreprise C (car C et D ont toutes deux A comme propriétaire commun, directement ou indirectement). Dans cet exemple, les économies peuvent traiter les entreprises A et D comme une seule unité statistique, et les entreprises B et C comme une seule unité statistique.

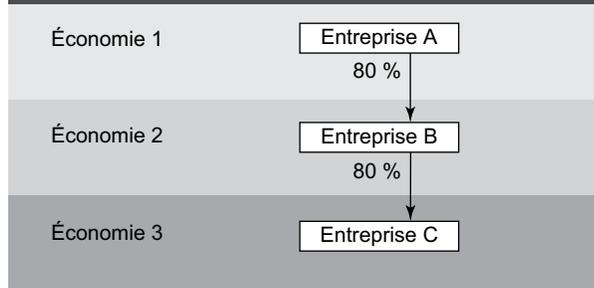
**Graphique 2.3 Exemple 3 : Groupe d'entreprises locales pour l'investissement direct à l'étranger**

## Détermination des relations d'investissement direct

2.38 Comme on peut le voir avec les groupes d'entreprises locales, les liens de propriété qui sous-tendent l'investissement direct peuvent être assez complexes. Afin de comprendre ce qui constitue et ce qui ne constitue pas un investissement direct, différentes méthodes ont été mises au point pour établir des critères permettant de déterminer si la propriété transfrontalière donne lieu à une relation d'investissement direct, en fonction du contrôle et/ou d'un niveau significatif d'influence.

2.39 Le contrôle ou un niveau significatif d'influence peuvent être exercés directement au moyen de droits de vote découlant de la détention d'une part de capital de l'entreprise, ou indirectement par l'exercice de droits de vote dans une autre entreprise qui détient des droits de vote dans l'entreprise. En conséquence, il existe deux manières d'exercer le contrôle ou une influence :

- (1) Une relation immédiate d'investissement direct est créée lorsqu'un ID possède directement une participation qui lui confère 10 % au moins des droits de vote dans l'EID.
  - a. Il y a contrôle si l'ID possède plus de 50 % des droits de vote dans l'EID.
  - b. Il y a une influence importante si l'ID possède de 10 % à 50 % des droits de vote dans l'entreprise d'investissement direct.
- (2) Une relation indirecte d'investissement direct est créée par la possession de droits de vote dans une EID qui possède des droits de vote dans une ou plusieurs autre(s) entreprise(s), c'est-à-dire qu'une entité peut exercer *indirectement* le contrôle ou une influence au moyen d'une chaîne de relations d'investissement direct. Une entreprise peut, par exemple, se trouver en relation immédiate

**Graphique 2.4 CRID — Continuation du contrôle**

d'investissement direct avec une seconde entreprise qui est engagée dans une relation immédiate d'investissement direct avec une troisième entreprise. Bien que la première entreprise ne possède aucune participation dans la troisième entreprise, elle peut être en mesure d'exercer indirectement le contrôle ou une influence significative (voir paragraphe 6.14 du *MBP6*).

**2.40** Outre la relation d'investissement direct entre deux entreprises qui découle de ce que l'une des entreprises contrôle ou influence directement l'autre de façon significative, il existe aussi une relation d'investissement direct entre deux entreprises qui n'exercent aucun contrôle ou influence l'une sur l'autre, mais qui sont toutes deux sous le contrôle ou l'influence significative du même investisseur.

**2.41** Le présent *Guide* présente trois méthodes de détermination d'une relation d'investissement direct : le cadre des relations d'investissement direct (CRID), la méthode «influence directe/contrôle indirect» (méthode IDCI), et la méthode de la multiplication des participations (MMP). Selon le *MBP6* et la *Définition de référence de l'OCDE des investissements directs internationaux, quatrième édition 2008 (BD4)*, le CRID est la méthode privilégiée sur le plan théorique pour identifier des entités engagées dans une relation d'investissement direct. Les économies qui ne collectent pas actuellement de données selon l'une quelconque de ces trois différentes méthodes devraient envisager initialement<sup>37</sup> d'adopter une des deux méthodes les plus simples (IDCI ou MMP) pour identifier les relations d'investissement direct.

### Cadre des relations d'investissement direct

**2.42** Le CRID est une méthode générale qui permet d'identifier et de déterminer l'étendue et la nature des relations d'investissement direct. En d'autres termes, le

CRID permet aux statisticiens de définir la population d'ID et d'EID à inclure dans les statistiques d'investissement direct.

**2.43** Le CRID<sup>38</sup> identifie toutes les entreprises liées à un même ID. Au sein d'un groupe, par exemple, il est possible qu'une EID possède elle-même au moins 10 % des droits de vote d'une autre entreprise, auquel cas l'EID est elle-même ID dans une autre EID. La question est donc de savoir s'il existe une relation d'investissement direct entre cette autre entreprise et la première.

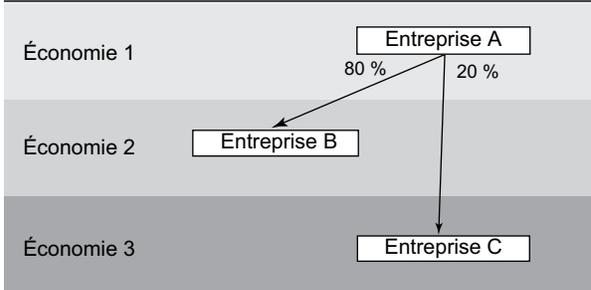
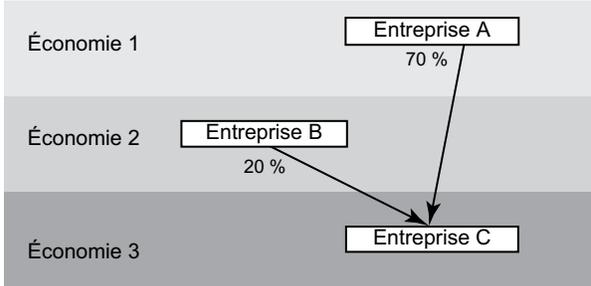
**2.44** Dans le graphique 2.4, les entreprises A, B et C sont situées dans des économies différentes. L'entreprise A possède 80 % des droits de vote de l'entreprise B, dans laquelle elle est donc ID. L'entreprise B possède elle-même 80 % des droits de vote de l'entreprise C et est donc ID dans l'entreprise C. L'entreprise A exerce un contrôle sur l'entreprise B, et par l'intermédiaire de ce contrôle, exerce aussi un contrôle sur l'entreprise C. De ce fait, les opérations financières entre les entreprises A et C ne peuvent être considérées comme désintéressées, bien que l'entreprise A ne participe pas directement au capital de l'entreprise C. Il convient donc de considérer que les entreprises A et C sont engagées dans une relation d'investissement direct dans laquelle l'entreprise A est indirectement un ID dans l'entreprise C. Il y a donc lieu d'inclure les opérations et positions financières entre les entreprises A et C dans les statistiques d'investissement direct.

**2.45** Dans des cas relativement simples, comme celui du graphique 2.4, où chaque maillon de la chaîne de propriété est une simple participation et où il y a participation majoritaire (contrôle) à chaque stade, il est évident que la relation d'investissement direct se prolonge jusqu'au bout de la chaîne de propriété. Toutefois, si certains maillons ne correspondent pas à une participation majoritaire et si les droits de vote d'une entreprise sont détenus par plusieurs membres d'une relation d'investissement direct, il risque d'être moins facile de délimiter l'étendue de cette relation.

**2.46** Il n'est pas rare qu'une entité soit ID dans plusieurs EID. Dans le graphique 2.5, les entreprises A, B et C sont situées dans des économies différentes. L'entreprise A possède 80 % des droits de vote de l'entreprise B, dans laquelle elle est donc ID. L'entreprise A détient également 20 % des droits de vote de l'entreprise C et est donc ID dans C.

<sup>37</sup>Les économies sont encouragées à adopter le CRID à terme.

<sup>38</sup>Une description plus complète du CRID figure aux paragraphes 127–135 du *BD4*.

**Graphique 2.5 CRID — Entreprises sœurs****Graphique 2.6 CRID — Investisseurs multiples**

L'entreprise A exerce un contrôle sur B et une influence significative sur C. En conséquence, les opérations et positions financières entre B et C sont également pertinentes pour les statistiques d'investissement direct, bien qu'aucune de ces entreprises ne participe au capital de l'autre. Par exemple, l'entreprise B peut, du fait du contrôle exercé par A, se procurer des fonds et les prêter à C à un taux inférieur à celui du marché. Il convient de considérer que les entreprises A, B et C ont une relation d'investissement direct — B et C étant considérées comme des «entreprises sœurs» l'une vis-à-vis de l'autre.

**2.47** De même, dans le graphique 2.6, deux relations d'investissement direct se chevauchent : une relation dans laquelle l'entreprise A est ID, et l'autre dans laquelle l'ID est l'entreprise B. L'entreprise C, qui est l'entreprise d'investissement direct, entretient une relation d'investissement à la fois avec A et avec B. L'entreprise C est sous le contrôle de l'ID A, qui possède 70 % de ses droits de vote, et elle est soumise à l'influence significative de l'ID B, qui possède 20 % des droits de vote. Bien que les entreprises A et B soient conjointement propriétaires de C, elles ne sont pas liées l'une avec l'autre par une relation d'investissement direct<sup>39</sup>.

<sup>39</sup>D'autres cas, plus complexes, sont exposés aux paragraphes 127-145 du *BD4*.

### **Méthode de l'influence directe/contrôle indirect**

**2.48** La méthode IDCI englobe dans l'investissement direct toutes les entreprises dans lesquelles l'investisseur détient au moins 10 % des droits de vote ou une participation plus directe, ainsi que toutes les sociétés contrôlées par celles-ci (participation correspondant à plus de 50 % des droits de vote) et toutes les autres entreprises faisant partie d'une chaîne continue de participations majoritaires<sup>40</sup>.

**2.49** Selon cette méthode, le premier maillon d'une chaîne de propriété peut ne pas exercer de contrôle (mais une influence), tandis que tous les autres maillons suivants doivent correspondre à une participation majoritaire. Selon la méthode IDCI, au graphique 2.7, les entreprises B et C sont dans une relation d'investissement direct avec l'entreprise A et l'une avec l'autre; les entreprises E et G sont aussi dans une relation d'investissement direct avec l'entreprise A (indirectement), avec les entreprises B et C et l'une avec l'autre, tandis que l'entreprise D n'a de relation d'investissement direct qu'avec les entreprises B et E, et l'entreprise F n'a de relation d'investissement direct qu'avec les entreprises C et G.

**2.50** Toujours selon la méthode IDCI au graphique 2.7, mais du point de vue de l'entreprise A, on constate que l'entreprise A est liée par une relation d'investissement direct avec toutes les entreprises qui sont au-dessous d'elle dans la chaîne, à l'exception des entreprises D et F (car ce sont des entités associées, sous contrôle indirect; une entité associée est une entreprise détenue à hauteur de 10 % au moins et de 50 % au plus).

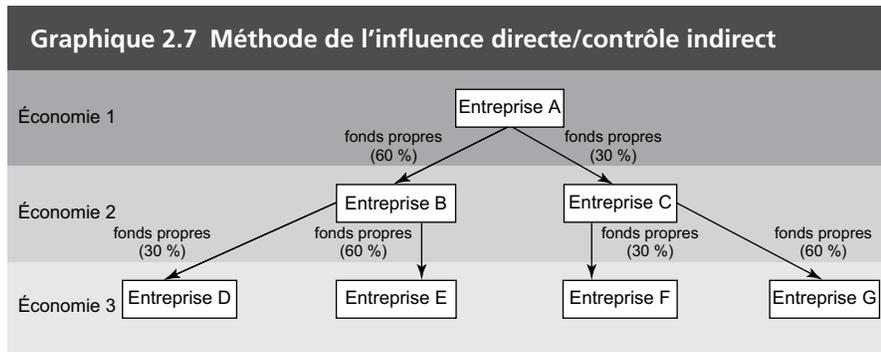
**2.51** Ainsi, selon la méthode IDCI, la chaîne de propriété s'interrompt au deuxième maillon qui n'exerce qu'une influence (comme dans le cas du CRID). En revanche (et contrairement au CRID), la chaîne de propriété s'interrompt aussi au premier maillon qui n'exerce qu'une influence lorsque le premier maillon partant de l'ID correspond à un contrôle majoritaire. La méthode IDCI classe toujours les entreprises intervenant dans une relation d'investissement direct comme un sous-groupe de celles définies selon le CRID.

### **Méthode de la multiplication des participations**

**2.52** La MMP inclut dans l'investissement direct toutes les entreprises dans lesquelles un investisseur détient une participation correspondant à 10 % au moins des droits

<sup>40</sup>Une fois ce groupe d'entreprises identifié, elles peuvent former un groupe d'entreprises locales si elles résident dans la même économie.

Graphique 2.7 Méthode de l'influence directe/contrôle indirect



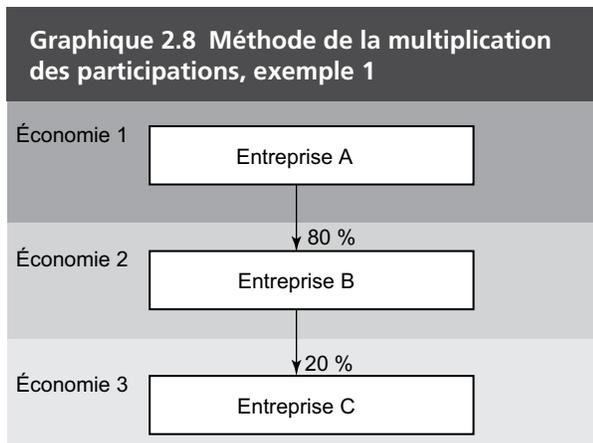
de vote. Le calcul du taux de participation est obtenu en multipliant et en additionnant tout simplement les taux de participation directe et indirecte.

**2.53** Plus précisément, la participation indirecte d'un investisseur dans une entreprise placée à la fin d'une chaîne de propriété est calculée en multipliant sa participation dans la première entreprise par la participation de la première entreprise dans la suivante, multipliée par le taux de participation correspondant de toutes les autres sociétés intervenant dans la chaîne et par le taux de participation dans ladite société de la dernière entreprise de la chaîne. Le graphique 2.8 indique que, selon cette méthode, la participation de l'entreprise A dans l'entreprise C correspond à 16 % (20 % de 80 %). Étant donné que cette participation représente au moins 10 %,

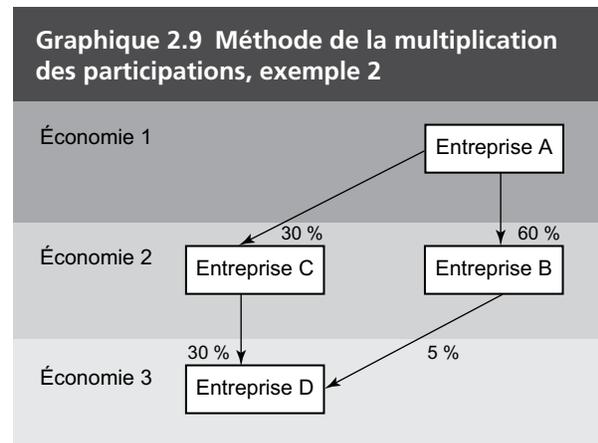
on considère que les entreprises A et C font partie d'une relation d'investissement direct.

**2.54** Si la participation de l'investisseur est détenue par l'intermédiaire de plusieurs chaînes de propriété, les pourcentages de participation directe et indirecte dans toutes les chaînes sont additionnés pour déterminer la participation totale de l'investisseur. Si l'ensemble de la participation directe et indirecte dans une entreprise établie dans une autre économie est inférieur à 10 %, on considère que cette entreprise n'a pas de relation d'investissement direct avec l'investisseur. Au graphique 2.9, l'entreprise A détient indirectement 3 % de l'entreprise D via l'entreprise B, et détient indirectement 9 % de l'entreprise D via l'entreprise C : l'entreprise A totalise donc 12 % de participation dans l'entreprise D, par le biais des sociétés holding B et C.

Graphique 2.8 Méthode de la multiplication des participations, exemple 1



Graphique 2.9 Méthode de la multiplication des participations, exemple 2





# 3

## Informations à recueillir au cours de l'enquête

Ce chapitre commence par définir les titres de participation et les parts de fonds de placement ainsi que les instruments de dette. Il explique ensuite les méthodes d'évaluation à utiliser dans le cadre de la demande de données sur les positions d'investissement direct. Il présente enfin brièvement les formulaires d'enquête types.

### Titres de participation, parts de fonds de placement et instruments de dette

#### *Titres de participation*

**3.1** Les *titres de participation* regroupent tous les titres et actes représentatifs de droits sur la valeur résiduelle d'une société ou d'une quasi-société, après désintéressement de tous les créanciers. Les titres de participation sont considérés comme un passif de l'unité institutionnelle émettrice (société ou autre unité), voir paragraphe 5.21 du *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale (MBP6)*.

**3.2** La propriété du capital des personnes morales est généralement matérialisée par des parts, actions, participations ainsi que certificats représentatifs de titres ou des documents analogues. Parts et actions ont la même signification, tandis que les certificats représentatifs de titres sont des titres qui matérialisent la propriété de titres cotés dans d'autres économies. Les actions privilégiées participantes sont les actions qui donnent droit à une part de la valeur résiduelle d'une entreprise constituée en société, en cas de dissolution. Ces actions sont aussi des titres de participation au capital, que le revenu soit fixe ou non, ou qu'il soit déterminé à l'aide d'une formule (voir paragraphe 3.9 pour les actions privilégiées non participantes qui sont considérées comme des instruments de dette).

**3.3** Les titres de participation peuvent être en outre décomposés en :

- actions cotées;
- actions non cotées;
- autres participations.

**3.4** Les *titres de participation* comprennent les actions cotées, qui sont des actions inscrites sur les marchés boursiers et autres marchés financiers et parfois désignées comme «inscrites à la cote». Les actions non cotées et autres titres de participation ne sont pas cotés en bourse ni sur les autres marchés financiers. Les actions non cotées sont parfois qualifiées d'actions privées<sup>1</sup>.

**3.5** Les *autres participations* sont des participations qui ne prennent pas la forme de titres et qui peuvent inclure des participations dans des quasi-sociétés, telles que succursales, sociétés de fiducies, sociétés à responsabilité limitée et autres types de partenariats, fonds non constitués en sociétés et unités fictives créés pour détenir des biens fonciers et d'autres ressources naturelles. Lorsqu'elle est significative, la propriété transnationale de terrains et autres ressources naturelles doit aussi être incluse dans l'investissement direct (participations), voir paragraphes 2.12 et 2.13. Lorsque des biens d'équipement sont fournis par un investisseur direct (ID) à son entreprise d'investissement direct (EID) sans reconnaissance d'une créance financière de contrepartie, cela est considéré comme une injection de capital (voir paragraphe 12.13 du *MBP6*).

<sup>1</sup>Les titres de participation ont pour caractéristique d'être négociables. Autrement dit, leur propriété légale peut être immédiatement transférée d'une unité à une autre par livraison ou endossement des titres. Alors que tout instrument financier peut potentiellement être négocié, les titres (de créance et de participation) ont vocation à être négociés, généralement sur des bourses organisées ou «de gré à gré». La négociabilité relève de l'aspect juridique de l'instrument. Certains titres peuvent être légalement négociables, mais il n'y a pas, en fait, de marché liquide où ils puissent être directement achetés ou vendus (voir paragraphe 5.15 du *MBP6*).

## Parts ou unités de fonds de placement

**3.6** Les *fonds de placement* sont des organismes de placement collectif par lesquels les investisseurs mettent en commun des fonds servant à financer des investissements dans des actifs financiers ou non financiers voire les deux. Ces fonds émettent des parts (s'ils prennent la forme de sociétés) ou des unités (s'ils sont organisés en fiducie). Les fonds de placement incluent les fonds de placement monétaires (FPM) et les fonds d'investissement autres que les FPM. Les parts/unités de fonds de placement sont les parts émises par ces fonds et fiducies, et non les parts que ceux-ci peuvent détenir (voir paragraphe 5.28 du *MBP6*).

## Instruments de dette

**3.7** Le crédit interentreprises sert à décrire les positions de dette d'investissement direct entre entreprises apparentées. Il comprend toutes les opérations et positions en instruments de dette autres que celles entre certaines sociétés financières (voir paragraphes 2.21–2.24). Les instruments de dette sont des instruments qui comportent une obligation de paiement d'un principal et/ou d'intérêts à un ou plusieurs moments futurs<sup>2</sup>. L'expression *instrument de dette* désigne à la fois l'engagement et la créance correspondante. Les instruments de dette comprennent les dépôts, les titres de créance et les autres instruments de dette. Ces instruments peuvent porter un intérêt, mais ce n'est pas là un critère indispensable pour qu'un instrument soit classé comme dette<sup>3</sup>.

## Dépôts<sup>4</sup>

**3.8** Les dépôts comprennent toutes les créances qui sont 1) détenues sur les institutions de dépôts et, dans certains cas, sur d'autres unités institutionnelles, et 2) matérialisées par preuves de dépôt. Ces dépôts peuvent prendre la forme de soldes transférables (contre lesquels des chèques peuvent être émis, par exemple) ou d'autres formes, moins liquides, de dépôt.

## Titres de créance<sup>5</sup>

**3.9** Les titres de créance sont des instruments négociables servant de preuve d'une dette normalement négociée sur

<sup>2</sup>Voir paragraphe 5.31 du *MBP6*.

<sup>3</sup>Comme indiqué au paragraphe 2.22, tous les crédits interentreprises entre intermédiaires financiers apparentés (à l'exception des compagnies d'assurance et des fonds de pension) sont exclus de l'investissement direct, quel que soit le type d'instrument(s) de dette concerné.

<sup>4</sup>Pour de plus amples informations sur les dépôts, voir paragraphes 5.39–5.43 du *MBP6*.

<sup>5</sup>Pour de plus amples informations sur les titres de créance, voir paragraphes 5.44–5.50 du *MBP6*.

les marchés financiers. Ils comprennent les bons, les obligations, les certificats de dépôt, les acceptations bancaires, le papier commercial, les obligations à long terme, les titres adossés à des actifs, les titres indexés<sup>6</sup> et les parts ou actions privilégiées non participantes (instruments qui rapportent un revenu fixe, mais ne permettent pas de participer à la distribution de la valeur résiduelle d'une entreprise constituée en société, lors de sa dissolution). Les obligations convertibles en actions doivent aussi être classées comme dettes, avant la date où elles sont converties en actions.

## Autres instruments de dette<sup>7</sup>

**3.10** Les autres instruments de dette comprennent : les prêts (y compris le crédit-bail), les crédits commerciaux et avances, les réserves techniques d'assurance dommages, les droits d'assurance vie et d'annuités, les droits à pension, les créances des fonds de pension sur leurs gestionnaires, les provisions pour appels de garantie dans le cadre des garanties standard, et tous les autres comptes à recevoir/à payer.

- Les *prêts* sont des actifs financiers qui sont 1) créés lorsqu'un créancier prête des fonds directement à un débiteur et 2) matérialisés par des documents non négociables<sup>8</sup>.
- Les *crédits commerciaux et avances* comprennent 1) les crédits accordés directement par les fournisseurs de biens et services à leurs clients, et 2) les avances sur des travaux en cours (ou à entreprendre) et le paiement d'avance par les clients de biens et services non encore fournis<sup>9</sup>.
- Pour les définitions d'autres instruments de dette, voir la section 3 du chapitre 5 du *MBP6*.

## Instruments exclus

**3.11** Les *dérivés financiers*, les *options sur titres des salariés*<sup>10</sup> et les *garanties ponctuelles*<sup>11</sup> sont exclus de l'investissement direct. Les dérivés financiers et les options

<sup>6</sup>Il s'agit de titres de dette dont le principal et/ou les coupons sont liés à un autre élément, tel qu'un indice de prix ou un taux de change.

<sup>7</sup>Pour de plus amples informations sur d'autres instruments de dette, voir la section 3 du chapitre 5 du *MBP6*.

<sup>8</sup>La négociabilité est définie au paragraphe 5.15 du *MBP6*. Les prêts peuvent être négociés, mais leur forme juridique n'est pas conçue pour le même type de négociabilité que les titres de créance. Voir informations complémentaires sur les prêts au paragraphe 5.51 du *MBP6*.

<sup>9</sup>Voir informations complémentaires sur les crédits commerciaux et avances aux paragraphes 5.70–5.72 du *MBP6*.

<sup>10</sup>Pour plus d'informations sur les dérivés financiers et les options sur titres des salariés, voir les paragraphes 5.79–5.98 du *MBP6*.

<sup>11</sup>Pour de plus amples informations sur les garanties ponctuelles, voir le paragraphe 5.68b du *MBP6*.

sur titres des salariés sont exclus principalement pour des raisons pratiques.

- *Un contrat de dérivés financiers* est un instrument financier qui est lié à un autre instrument ou indicateur financier ou produit de base spécifique et par le biais duquel des risques financiers spécifiques (de taux d'intérêt, de taux de change, sur actions ou sur le prix de produits de base, de crédit, etc.) peuvent être négociés en tant que tels sur les marchés financiers.
- *Les options sur titres des salariés* sont des options d'acquisition du capital d'une entreprise, et sont parfois proposées aux salariés d'une entreprise comme une forme de rémunération.
- *Les garanties ponctuelles* représentent des prêts ou des titres qui sont garantis selon des conditions si particulières qu'il n'est pas possible de calculer avec la moindre précision le degré de risque associé. Ces garanties sont conditionnelles et ne sont comptabilisées comme actifs ou passifs financiers que lorsqu'elles sont activées, c'est-à-dire lorsque se produit un événement qui rend le garant responsable de l'engagement (défaut du débiteur principal, par exemple).

## Principes d'évaluation

### *Titres de participation et parts de fonds de placement*

**3.12** La valeur de marché est le principe de base recommandé par le *MBP6* et la *Définition de référence de l'OCDE des investissements directs internationaux, quatrième édition (BD4)* pour évaluer les participations. Cependant, plusieurs autres méthodes d'évaluation<sup>12</sup> sont proposées dans ces manuels en remplacement de la valeur de marché, pour faciliter la mise en œuvre. Aux fins de l'enquête coordonnée d'investissement direct (ECID), qui met l'accent sur la cohérence des évaluations pour les données bilatérales, les titres de participation non cotés (ou non inscrits à la cote) et les autres titres de participation doivent être évalués selon le concept des «fonds propres à leur valeur comptable» (FPVC), et les titres de

<sup>12</sup>Les six différentes méthodes d'approximation de la valeur de marché des participations des actionnaires d'une EID sont les suivantes : 1) les prix de transaction récents, 2) la valeur d'actif net, 3) la valeur actualisée par les ratios cours/bénéfices, 4) la méthode de la capitalisation boursière, 5) les FPVC et 6) la répartition de la valeur globale. Pour plus de détails, voir paragraphe 7.16 du *MBP6*.

participation cotés<sup>13</sup> (ou inscrits à la cote) doivent être évalués à leur valeur de marché, autrement dit à leur plus récent cours acheteur/vendeur (point médian à trouver) ou au prix auquel ils ont été négociés la dernière fois.

**3.13** Les FPVC<sup>14</sup> reposent sur la valeur de l'entreprise telle qu'elle est enregistrée dans ses livres<sup>15</sup>, qui est la somme :

- 1) du capital entièrement versé (hormis les actions émises que l'entreprise détient sur elle-même et y compris les comptes de primes d'émission);
- 2) de tous les types de réserves identifiées comme fonds propres au bilan de l'entreprise (y compris les dons d'investissement lorsque les règles comptables les considèrent comme des réserves d'entreprise);
- 3) des bénéfices accumulés réinvestis (qui peuvent être négatifs), lesquels tiennent compte des provisions pour consommation de capital fixe;
- 4) des gains ou pertes de détention accumulés et non distribués, comptabilisés dans les fonds propres, que ce soit sous forme de réserves de réévaluation ou de profits et pertes<sup>16</sup>.

**3.14** Ce principe d'évaluation s'applique également aux entreprises constituées en sociétés et aux quasi-sociétés. Le calcul des FPVC est approprié pour mesurer les positions des participations d'investissement direct à leur valeur de marché, car ce calcul présente les caractéristiques essentielles suivantes : la plupart des instruments financiers figurant au bilan de l'EID sont comptabilisés à leur juste valeur courante estimée; les bénéfices (pertes) accumulés réinvestis sont inclus, ainsi que les gains (pertes) de détention accumulés et non distribués; l'amortissement des immeubles, installations et outillage est pris en compte.

**3.15** L'ECID requiert la collecte d'informations à partir des livres comptables de l'EID. Premièrement, les activités de

<sup>13</sup>En général, seuls les titres de participation d'un nombre relativement limité d'EID sont négociés sur des marchés boursiers organisés.

<sup>14</sup>Pour de plus amples informations sur les FPVC, voir paragraphe 521 de l'annexe 5 du *BD4*.

<sup>15</sup>Les FPVC pourraient être utilisés dans tous les cas où il n'existe aucun prix de marché observable pour les positions de participations non cotées en bourse (voir paragraphe 7.15 du *MBP6*), notamment pour les investissements en titres de participation à rebours et ceux qui sont réalisés entre entreprises sœurs.

<sup>16</sup>La consommation de capital fixe (CCF) est préférée dans ce contexte aux amortissements, car ce dernier concept repose souvent sur le coût historique du capital fixe, tandis que la CCF est un concept de comptabilité au coût de remplacement. Cependant, il est possible que l'entreprise d'investissement direct n'utilise pas la comptabilité au coût de remplacement; dans ce cas, les amortissements (comptabilité au coût historique) représentent une solution acceptable.

l'EID sont sans doute mieux reflétées dans ses livres que dans ceux de l'ID. Ceci parce que la comptabilité de l'EID intègre en général les résultats de la période en cours pour calculer le stock de bénéfices non distribués. En revanche, la comptabilité de l'ID peut ne pas refléter les bénéfices non distribués de ses EID, en particulier dans le cas où l'ID ne détient pas la majorité du capital des EID (les investissements dans ces EID sont parfois comptabilisés à leur coût historique dans les livres de l'investisseur). Deuxièmement, le recours à l'évaluation de l'EID contribue aussi à maintenir la comparabilité et la compatibilité entre les données collectées auprès des économies. Ainsi, si l'entreprise B, qui est une EID résidente de l'économie 1, a pour ID l'entreprise A, résidente de l'économie 2, l'investissement direct de l'étranger dans l'économie 1 et l'investissement direct à l'étranger de l'économie 2 doivent être identiques. Les statisticiens de l'économie 1, où l'EID est résidente, doivent prendre contact directement avec l'entreprise B pour obtenir les informations requises. Toutefois, les statisticiens de l'économie 2 n'ont pas nécessairement un accès direct aux informations sur l'entreprise B leur permettant d'utiliser ses comptes. Un accès indirect peut donc être nécessaire — c'est-à-dire que l'information doit être recherchée auprès de l'entreprise A, mais en soulignant, dans les contacts avec l'entreprise A, que l'information recherchée sur l'investissement sous forme de titres de participation dans l'entreprise B doit être celle qui se trouve dans les comptes de l'entreprise B, et qui n'est pas (nécessairement) la même que celle qui se trouve dans les comptes de l'entreprise A.

**3.16** Il arrive souvent que la valeur attribuée par l'ID dans ses comptes à son investissement dans son (ses) EID soit inférieure à la valeur comptabilisée dans les livres de l'EID. Une situation particulière où l'investissement de l'ID peut être plus important que l'investissement de contrepartie enregistré dans les livres de l'EID peut se produire lorsque l'EID a fait récemment l'objet d'un rachat par un autre investisseur. Dans ce cas, le prix d'achat peut être plus élevé que la valeur enregistrée dans les livres de l'EID, en raison du montant de la survalueur. Aux fins de l'ECID, cependant, et sauf si la valeur enregistrée dans les livres de l'EID a été modifiée afin de refléter l'achat, il est nécessaire d'utiliser les valeurs inscrites sur les livres de l'EID afin d'assurer la cohérence et la comparabilité entre l'ID et l'EID.

### ***Instruments de dette***

**3.17** Dans l'ECID, les titres de créance doivent être évalués aux prix du marché, et tous les types de dettes autres que les titres de créance — c'est-à-dire les prêts, dépôts,

### **Encadré 3.1** *Formulaires d'enquête types*

**Formulaire type 1 :** *le formulaire de recueil de données sur les investissements directs de l'étranger* recueille des informations sur les positions entre une entreprise d'investissement direct (EID) résidente et son (ses) investisseur(s) direct(s) (ID) non résident(s); ce formulaire recouvre en outre les positions entre unités résidentes et non résidentes qui sont des entreprises sœurs.

**Formulaire type 2 :** *le formulaire de recueil de données sur les investissements directs à l'étranger* recueille des informations sur les positions entre un ID résident et son (ses) EID non résidente(s); ce formulaire recouvre en outre les positions entre unités résidentes et non résidentes qui sont des entreprises sœurs.

**Formulaire type 3 :** *le formulaire intégré de recueil de données sur les positions, opérations et autres changements d'investissement direct de l'étranger* sert à recueillir des informations sur les opérations financières, le revenu, les autres changements et les positions entre une EID résidente et son (ses) ID non résident(s). Le formulaire recouvre en outre les opérations financières, le revenu, les autres changements et les positions entre unités résidentes et non résidentes qui sont des entreprises sœurs.

**Formulaire type 4 :** *le formulaire intégré de recueil de données sur les positions, opérations et autres changements d'investissement direct à l'étranger* sert à recueillir des informations sur les opérations financières, le revenu, les autres changements et les positions entre un ID résident et son (ses) EID non résidente(s). Le formulaire recouvre en outre les opérations financières, le revenu, les autres changements et les positions entre unités résidentes et non résidentes qui sont des entreprises sœurs.

**Formulaire type 5 :** *le formulaire de recueil de données sur les positions d'investissement international pour les positions d'investissement direct et autres positions transfrontalières* sert à recueillir des données de position sur toutes les composantes de la position extérieure globale (PEG).

assurances, retraites, régimes de garanties standards, crédits commerciaux et avances, et autres comptes à payer/à recevoir — doivent être évalués à leur valeur nominale. La valeur nominale est définie comme le montant dû par le débiteur au créancier qui comprend l'encours du principal et les intérêts courus non échus, s'il en existe. Autrement dit, la valeur nominale représente la valeur des fonds avancés moins les remboursements plus le montant des

intérêts courus; la valeur nominale tient aussi compte des ajustements éventuels pour refléter les variations des dettes libellées en une monnaie étrangère. Le taux de change à utiliser est le taux médian entre les taux acheteur et vendeur à la date de référence. En conséquence, supposons que l'EID B ait emprunté 100 dollars américains auprès de l'entreprise A, son ID, lorsque le taux de change entre la monnaie locale et le dollar américain était de 2 pour 1. À ce stade, la valeur de la dette à enregistrer dans les livres de l'entreprise B, en monnaie locale, doit être de 200. Cependant, si le taux de change est passé ultérieurement à 3 pour 1, et qu'il n'y a pas eu d'autres prêts ni aucun remboursement, et si l'on ne tient pas compte d'éventuels intérêts courus, l'entreprise B doit enregistrer son engagement envers l'entreprise A à la valeur de 300 en monnaie locale (montant qui équivaut toujours à 100 dollars).

### **Formulaires d'enquête types pour l'investissement direct de l'étranger et à l'étranger**

**3.18** Des modèles de formulaires d'enquête sont fournis à l'appendice IV. *Les formulaires 1 et 2* sont conçus pour recueillir les données fondamentales pour l'ECID et

couvrent donc principalement les informations d'identification et les données sur les positions d'investissement direct. *Les formulaires 3 et 4* sont réservés aux pays envisageant de modifier leurs systèmes de collecte des données ou à ceux qui commencent une enquête et souhaitent intégrer les positions, les opérations financières, les autres changements et les postes de revenu dans un seul instrument de collecte des données. *Le formulaire 5* est un formulaire type pour les pays qui souhaitent recourir à un seul outil pour recueillir les données sur toutes les composantes de la PEG, notamment sur les investissements de portefeuille, les dérivés financiers et les autres investissements, ainsi que sur les investissements directs. Tous ces formulaires doivent parfois être modifiés en fonction des particularités propres à chaque pays.

**3.19** Il convient de noter que toute unité peut à la fois être un ID, une EID et une entreprise sœur. Par conséquent, pour recueillir à la fois des données sur l'investissement direct de l'étranger et à l'étranger, une même entreprise doit éventuellement remplir les deux formulaires, l'un sur l'investissement direct de l'étranger et l'autre sur l'investissement direct à l'étranger.





# 4

## Établissement et communication des statistiques relatives à l'investissement direct

Il importe de distinguer la collecte de données (chapitres 2 et 3) de l'établissement et de la communication des statistiques relatives à l'investissement direct, car chacun de ces stades nécessite un traitement particulier.

**4.1** Ce chapitre offre des recommandations concernant l'établissement de statistiques à partir des données qui sont collectées, les données qu'il convient d'omettre de l'investissement direct ainsi que la communication des statistiques relatives à l'investissement direct en vue de leur prise en compte dans l'enquête coordonnée sur l'investissement direct (ECID) du FMI.

### Établissement des statistiques

**4.2** Comme le recommande la sixième édition du *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale (MBP6)*, les statistiques relatives à l'investissement direct doivent être établies à la fois sur la base des actifs et des passifs, et conformément au principe directionnel (voir paragraphe 6.44 du *MBP6*)<sup>1</sup>. Les résultats de l'ECID doivent être communiqués selon le principe directionnel.

**4.3** À l'aide de l'exemple de l'entreprise B du graphique 4.1, nous expliquons quelles données les statisticiens de l'économie 2 doivent collecter. Comme le montre le graphique 4.1, B est à la fois une entreprise d'investissement direct (EID) et un investisseur direct (ID). Supposons que l'entreprise B a des passifs sous forme de participations de 100 envers l'entreprise A (investisseur direct non résident) et des actifs sous forme de participations (investissement à rebours<sup>2</sup>) de 5 dans A. Supposons en outre que B a des passifs sous forme de prêts de 25 envers A, et des actifs

sous forme de prêts (investissement à rebours) de 5 dans A. Enfin, B a des actifs sous forme de participations de 10 dans D et des actifs sous forme de participations de 14 dans E, et il n'existe aucun prêt entre B et D ou E.

**4.4** Le tableau 4.1 présente les informations collectées auprès de l'entreprise B par les statisticiens de l'économie 2.

**4.5** La présentation des données sur la base des actifs et des passifs ne ferait que reproduire les données présentées dans le tableau.

**4.6** Selon le principe directionnel, l'investissement d'un ID dans son EID et l'investissement d'une EID dans son ID sont l'un et l'autre enregistrés comme investissement direct à l'étranger lorsque l'ID est un résident de l'économie déclarante, et tous deux sont enregistrés comme investissements directs de l'étranger lorsque l'EID est résidente de l'économie déclarante. Autrement dit, l'investissement d'une EID dans son ID est déduit de l'investissement de l'ID dans l'EID. Le tableau 4.2 illustre comment les données collectées auprès de l'entreprise B seraient réorganisées pour être présentées conformément au principe directionnel.

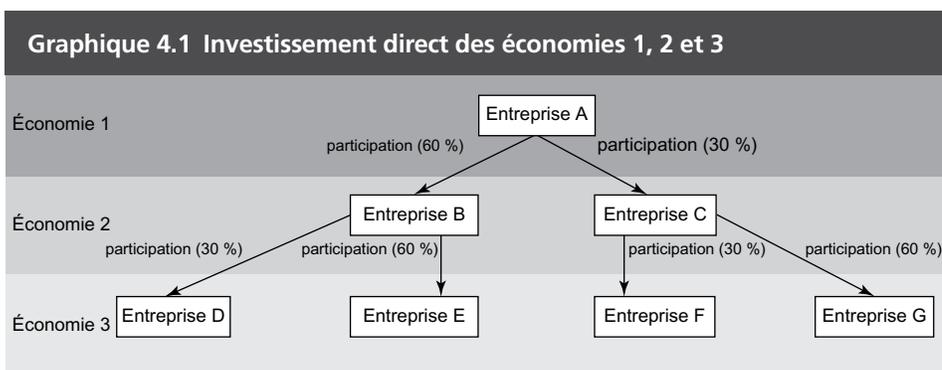
### Cas particuliers d'établissement de statistiques

#### *Investissement direct mutuel, investissement à rebours et investissement dans une entreprise sœur*

**4.7** Lorsque des entreprises ayant des relations d'investissement direct détiennent des investissements l'une dans l'autre, trois cas de figure sont possibles : investissement direct mutuel, investissement à rebours ou investissement dans une entreprise sœur.

<sup>1</sup>En vertu du principe directionnel, la présentation des statistiques relatives à l'investissement direct est organisée selon le sens de la relation d'investissement direct. L'application de ce principe est à comparer à la présentation des agrégats sur la base des actifs et des passifs, qui est organisée selon la nature de l'investissement, à savoir s'il s'agit d'un actif ou d'un passif. (Voir la description détaillée aux paragraphes 6.42 et 6.43 du *MBP6*).

<sup>2</sup>Voir la description de l'investissement à rebours au paragraphe 4.9.



**Tableau 4.1 Économie 2 : données sur la position d'investissement direct collectées auprès de l'entreprise B (sur la base des actifs et passifs)**

Position de l'entreprise B par rapport à :	Entreprise A	Entreprise D	Entreprise E
<b>Actifs</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>14</b>
Instruments de dette	5	0	0
Participations	5	10	14
<b>Passifs</b>	<b>125</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Instruments de dette	25	0	0
Participations	100	0	0

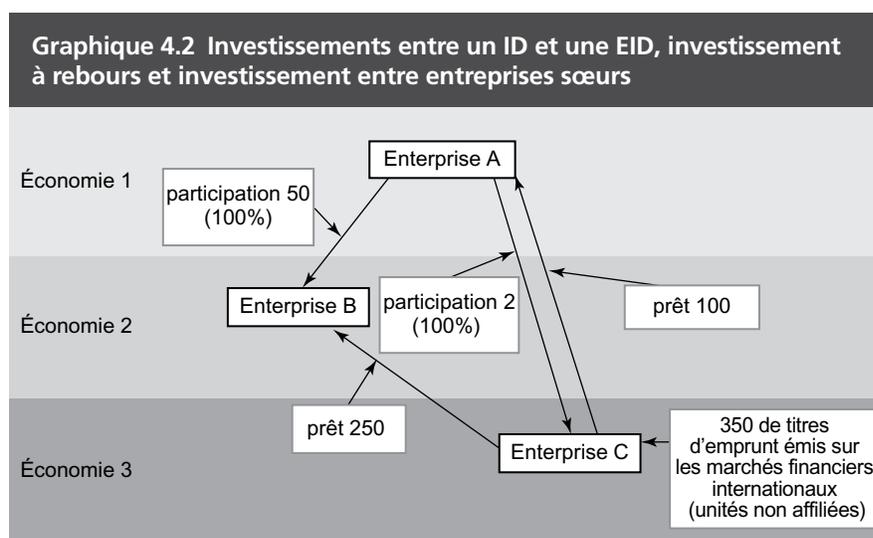
Source : services du FMI.

**Tableau 4.2 Économie 2 : données sur la position d'investissement direct établies pour l'entreprise B (selon le principe directionnel)**

Position de l'entreprise B par rapport à :	Entreprise A	Entreprise D	Entreprise E
<b>Investissement à l'étranger</b>		<b>10</b>	<b>14</b>
<i>Participations</i>		<b>10</b>	<b>14</b>
Actifs		10	14
Passifs		0	0
<i>Instruments de dette</i>			
Actifs			
Passifs			
<b>Investissement de l'étranger</b>	<b>115</b>		
<i>Participations</i>	<b>95</b>		
Actifs*	-5		
Passifs	100		
<i>Instruments de dette</i>	<b>20</b>		
Actifs*	-5		
Passifs	25		

Source : services du FMI.

\*Conformément au principe directionnel, l'investissement à rebours (voir paragraphe 4.9) est enregistré avec un signe négatif.



**4.8 Investissement direct mutuel :** Si l'entreprise B détient 10 % ou davantage des droits de vote dans l'entreprise A (qui détient 10 % ou davantage des droits de vote dans l'entreprise B), alors chacune d'elles est un ID de l'autre. Autrement dit, l'entreprise B est à la fois une entreprise d'investissement direct (EID) de l'entreprise A et un investisseur direct (ID) dans l'entreprise A.

**4.9 Investissement à rebours :** L'investissement d'une EID résidente dans son ID (qu'il soit un investisseur direct immédiat ou un investisseur direct situé plus haut dans la chaîne de participation), à condition qu'il ne détienne pas de participation conférant 10 % ou davantage des droits de vote, est qualifié d'*investissement à rebours*. Si une entreprise d'investissement direct B détient un investissement dans son investisseur direct A et que cet investissement représente moins de 10 % des droits de vote dans l'investisseur direct A, l'entreprise B détient alors un investissement à rebours dans l'entreprise A : B n'est pas un ID de A. L'investissement à rebours comprend aussi les créances sous forme de prêts d'une EID sur son ID.

**4.10** Il y a *investissement dans une entreprise sœur* lorsqu'une entreprise investit dans une autre entreprise avec laquelle elle a une relation d'investissement direct, mais qu'aucune d'elles ne détient directement ou indirectement 10 % ou davantage des droits de vote de l'autre. Dans le MBP6 et la *Définition de référence de l'OCDE des investissements directs internationaux (BD4)*, les concepts d'investissement direct de l'étranger et d'investissement direct à l'étranger ont été actualisés pour l'enregistrement

des positions d'investissement entre entreprises sœurs<sup>3</sup>. Théoriquement, il convient d'enregistrer comme investissement direct à l'étranger les positions d'actif comme de passif entre entreprises sœurs lorsque la société mère de contrôle ultime est résidente, et comme investissement direct de l'étranger lorsque la société mère de contrôle ultime est non résidente. Cependant, dans les cas où la résidence des sociétés-mères de contrôle ultime<sup>4</sup> n'est pas connue, il est acceptable, pour la communication d'informations aux fins de l'ECID, d'enregistrer les actifs d'une entreprise sœur résidente dans une entreprise sœur non résidente dans l'investissement direct à l'étranger, et

<sup>3</sup>Comme on l'a vu, les entreprises sœurs sont des entreprises qui ont le même ID, celui-ci devant être un ID dans au moins l'une d'elles. Aucune des deux entreprises ne détient 10 % ou davantage des droits de vote dans l'autre (sinon l'une serait une EID et l'autre un ID, mais elles ne seraient pas entreprises sœurs). Selon le principe directionnel élargi, les positions d'actif et de passif entre deux entreprises sœurs données sont comprises entièrement dans l'investissement direct à l'étranger lorsque la société mère de contrôle ultime est résidente de l'économie déclarante, et entièrement dans l'investissement direct de l'étranger lorsque la société mère de contrôle ultime est non résidente de l'économie déclarante. Cela reflète les règles d'enregistrement (net) des positions d'actif et de passif applicables aux positions entre un investisseur direct et son entreprise d'investissement direct. (À titre de comparaison, selon les règles d'enregistrement antérieures (voir BD3), les positions d'actif entre entreprises sœurs étaient enregistrées dans l'investissement direct à l'étranger et les positions de passif dans l'investissement direct de l'étranger; autrement dit, l'enregistrement se faisait sur une base brute et non une base nette. Voir aussi le paragraphe 4.52 de BD4.)

<sup>4</sup>En fonction de la manière dont une économie traite les groupes d'entreprises locales, une position donnée pourrait être enregistrée comme investissement direct de l'étranger ou investissement direct à l'étranger, et une entreprise donnée peut être une entreprise sœur au lieu d'un ID ou d'une EID.

d'enregistrer les passifs d'une entreprise sœur résidente envers une entreprise sœur non résidente dans l'investissement direct de l'étranger. La société mère de contrôle ultime se trouve au sommet de la chaîne de contrôle (c'est-à-dire qu'elle n'est contrôlée par aucune autre entité).

**4.11** Les économies sont encouragées à fournir des métadonnées qui décrivent comment elles traitent les positions entre entreprises sœurs<sup>5</sup>.

**4.12** Le graphique 4.2 illustre la relation d'investissement direct entre un ID et une EID, d'investissement à rebours entre une EID et un ID, et d'investissement entre deux entreprises sœurs qui n'ont pas de participations l'une dans l'autre.

**4.13** Dans cet exemple :

- A possède la totalité des titres de participation émis par B et par C (50 par B et 2 par C).
- C a levé 350 sur les marchés de capitaux internationaux en émettant des titres d'emprunt. A a garanti ces titres.
- Sur les fonds levés par C, 100 sont prêtés à A et 250 à B. Les entreprises A, B et C sont toutes situées dans des économies différentes.

**4.14** Le tableau 4.3 montre comment seraient enregistrées les positions sur la base des actifs et des passifs.

**4.15** Le tableau 4.4 montre comment seraient enregistrées les positions selon le principe directionnel, en utilisant la méthode standard pour le traitement des entreprises sœurs lorsque la société mère de contrôle ultime est non résidente des économies 2 et 3.

**4.16.** Selon le principe directionnel, lorsque la résidence de la société mère de contrôle ultime n'est pas connue, les positions entre entreprises sœurs sont enregistrées comme investissement à l'étranger pour les actifs et investissement de l'étranger pour les passifs. Le tableau 4.5 montre comment seraient enregistrées ces positions.

**4.17** Pour l'investissement direct mutuel, si l'entreprise B détient 10 % ou davantage des droits de vote dans l'entreprise A, qui détient 10 % ou davantage des droits de vote dans l'entreprise B, chaque entreprise est alors un ID de l'autre. Autrement dit, l'entreprise B est à la fois une EID de l'entreprise A et un ID de l'entreprise A, et

vice versa. Selon le principe directionnel, l'entreprise A doit enregistrer son investissement dans l'entreprise B comme investissement à l'étranger (l'entreprise A est un ID) et l'investissement fourni par l'entreprise B comme investissement de l'étranger (l'entreprise A est une EID).

## Communication des données ECID au FMI

**4.18** Les résultats de l'ECID sont communiqués au FMI au moyen de deux formulaires types pour les données et d'un questionnaire pour les métadonnées. Ces formulaires et ce questionnaire figurent à l'appendice 1.

### Formulaires types pour la communication des données

**4.19** Le FMI demande que les économies fournissent leurs données relatives à la position des investissements directs de l'étranger conformément aux indications de l'encadré 4.1.

**4.20** Les économies pour lesquelles les données relatives à la position des **investissements directs à l'étranger** sont significatives sont encouragées à les déclarer (voir l'encadré 4.2).

**4.21** Les formulaires permettent une ventilation régionale (voir l'appendice V et <http://data.imf.org/CDIS>). Pour le cas où certaines informations communiquées de façon bilatérale seraient confidentielles, les statisticiens sont invités à fournir une ventilation régionale qui permette de préserver la confidentialité des informations (au niveau national, les statisticiens utiliseront la lettre «C» pour signaler les économies de contrepartie pour lesquelles les positions d'investissement direct doivent rester confidentielles). Dans certains cas, il est impossible d'affecter les données à une économie particulière de la région ou à une région spécifique. Dans les formulaires ECID, ces données sont marquées par la mention «sans affectation». Chaque région comprend une catégorie de données intitulée «Données sans affectation par région (y compris pour des raisons de confidentialité)», qui regroupe les données confidentielles au niveau national pour la région concernée et les données non affectées au sein de cette région. La rubrique «Sommes globales» pour l'économie déclarante comprend une catégorie «Total des données sans affectation (y compris pour des raisons de confidentialité)» qui est la somme des «Données sans affectation par région (y compris pour des raisons de confidentialité)» ou la somme des données communiquées par les statisticiens pour lesquelles une ventilation régionale n'est pas possible.

<sup>5</sup>Au moment de la rédaction de ce *Guide*, environ cinquante économies participant à l'ECID déclaraient des données pour les entreprises sœurs au titre de l'investissement direct de l'étranger et environ 30 au titre de l'investissement direct à l'étranger.

Tableau 4.3 Base des actifs et des passifs			
Pour l'entreprise A			
<b>Actifs</b>	<b>52</b>	<b>Passifs</b>	<b>100</b>
Des ID dans les EID sous forme de participations		Des ID envers les EID sous forme d'instruments de dette	
<i>dans l'entreprise B</i>	50	<i>envers l'entreprise C</i>	100
<i>dans l'entreprise C</i>	2		
Pour l'entreprise B			
<b>Actifs</b>		<b>Passifs</b>	<b>300</b>
		Des EID envers les ID sous forme de participations	
		<i>envers l'entreprise A</i>	50
		envers les entreprises sœurs sous forme d'instruments de dette	
		<i>envers l'entreprise C</i>	250
Pour l'entreprise C			
<b>Actifs</b>	<b>350</b>	<b>Passifs</b>	<b>2</b>
Des EID dans les ID sous forme d'instruments de dette		Des EID envers les ID sous forme de participations	
<i>dans l'entreprise A</i>	100	<i>envers l'entreprise A</i>	2
Des EID dans les entreprises sœurs sous forme d'instruments de dette			
<i>dans l'entreprise B</i>	250		
Pour les entreprises A, B et C		Pour les entreprises A, B et C	
<b>Total des actifs</b>	<b>402</b>	<b>Total des passifs</b>	<b>402</b>

Source : services du FMI.

**4.22** Il convient d'indiquer la monnaie et l'unité de compte utilisées pour communiquer les données.

### Questionnaire sur les métadonnées

**4.23** En plus des données communiquées par le biais des formulaires, le FMI demande aux participants de fournir des informations descriptives, dites métadonnées. Ces informations doivent porter sur l'investissement direct de l'étranger et, le cas échéant, l'investissement direct à l'étranger, et elles doivent être actualisées périodiquement. Il convient de signaler en particulier les cas où les

données communiquées s'écartent des normes recommandées pour l'ECID.

**4.24** Le questionnaire ECID sur les métadonnées fournit aux utilisateurs des informations utiles sur les méthodes et les pratiques d'établissement des statistiques, ainsi que sur les sources des données et les méthodes de collecte des données diffusées. Il comprend, entre autres, les informations suivantes :

- Des informations sur les points de contact dans l'économie déclarante ainsi que des informations

Tableau 4.4 Selon le principe directionnel, la société mère de contrôle ultime étant connue*			
<b>Pour l'entreprise A</b>			
<b>Investissement à l'étranger</b>	<b>-48</b>	<b>Investissement de l'étranger</b>	
Actifs sous forme de participations des ID dans les EID dans l'entreprise B	50		
dans l'entreprise C	2		
Instruments de dette moins passifs des ID envers les EID envers l'entreprise C	-100		
<b>Pour l'entreprise B</b>			
<b>Investissement à l'étranger</b>		<b>Investissement de l'étranger</b>	<b>300</b>
		Passifs sous forme de participations des EID envers les ID envers l'entreprise A	50
		Passifs sous forme d'instruments de dette des EID envers les entreprises sœurs envers l'entreprise C	250
<b>Pour l'entreprise C</b>			
<b>Investissement à l'étranger</b>		<b>Investissement de l'étranger</b>	<b>-348</b>
		Passifs sous forme de participations des EID envers les ID envers l'entreprise A	2
		Instruments de dette moins actifs des EID dans les ID envers l'entreprise A	-100
		moins actifs des EID dans les entreprises sœurs envers l'entreprise C	-250
Pour les entreprises A, B et C		Pour les entreprises A, B et C	
<b>Total des actifs</b>	<b>-48</b>	<b>Total des passifs</b>	<b>-48</b>

Source : services du FMI.

\*Voir le paragraphe 4.11.

sur le site Internet utilisé pour diffuser les données relatives à l'investissement direct.

- *Les sources des données et les méthodes de collecte.* Ces informations précisent si les sources de données relatives à l'investissement direct s'appuient sur un échantillon ou un recensement (avec ventilation par secteur); la ou les sources d'information primaires et

secondaires utilisées pour composer l'échantillon ou recenser les EID/ID résidents; le seuil de déclaration appliqué, qui indique si les données relatives à l'investissement direct inférieur à ce seuil sont des valeurs estimées; la ou les sources d'information utilisées pour collecter les données ECID; le cas échéant, la méthode utilisée pour estimer les données correspondant aux

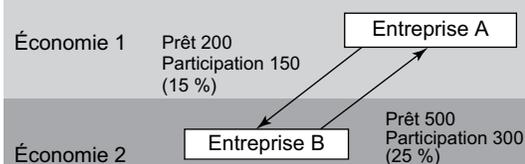
**Tableau 4.5 Selon le principe directionnel, la société mère de contrôle ultime n'étant pas connue\***

Pour l'entreprise A			
Investissement à l'étranger	-48	Investissement de l'étranger	
Actifs sous forme de participations des ID dans les EID <i>dans l'entreprise B</i>	50		
<i>dans l'entreprise C</i>	2		
Instruments de dette <i>moins engagements des ID envers les EID</i> <i>envers l'entreprise C</i>	-100		
Pour l'entreprise B			
Investissement à l'étranger		Investissement de l'étranger	300
		Passifs sous forme de participations des EID envers les ID <i>envers l'entreprise A</i>	50
		Passifs sous forme d'instruments de dette des EID <i>envers les entreprises sœurs</i> <i>envers l'entreprise C</i>	250
Pour l'entreprise C			
Investissement à l'étranger	250	Investissement de l'étranger	-98
Actifs sous forme d'instruments de dette des EID dans les entreprises sœurs <i>envers l'entreprise C</i>	250	Passifs sous forme de participations des EID envers les ID <i>envers l'entreprise A</i>	2
Pour les entreprises A, B et C		Instruments de dette <i>moins actifs des EID dans les ID</i> <i>envers l'entreprise A</i>	-100
<b>Total des actifs</b>	<b>202</b>	Pour les entreprises A, B et C	
		<b>Total des passifs</b>	<b>202</b>

Source : services du FMI.

\*Voir le paragraphe 4.11.

- unités qui ne répondent pas à l'enquête; et une mention précisant si les données ECID se rapportent à l'année calendaire ou à l'exercice budgétaire.
- *Principes d'évaluation* des participations (cotées et non cotées) et des instruments de dette (titres de créance et autres instruments). Il est aussi précisé si les intérêts courus sont pris en compte dans l'évaluation des instruments de dette.
  - *Taux de change* pour les instruments financiers libellés en devises.
  - *Autres aspects particuliers*, tels que la couverture des structures d'entreprise flexibles, dont la présence physique est inexistante ou très réduite; une mention précisant si l'unité déclarante est une entreprise ou un groupe d'entreprises locales; une mention précisant si les positions des entreprises sœurs, ou l'une

**Graphique 4.3 Cas particulier d'investissement mutuel****Tableau 4.6 Investissement direct mutuel : selon le principe directionnel (économie 1)**

Investissement direct à l'étranger	350	Investissement direct de l'étranger	800
Participations	150	Participations	300
ID dans EID	150	ID dans EID	300
Instruments de dette	200	Instruments de dette	500
ID dans EID	200	ID dans EID	500

Source : services du FMI.

#### Encadré 4.1 Formulaire type 1 : total des investissements directs de l'étranger, par économie déclarante

- 1) Total des investissements directs de l'étranger pour l'économie A (= poste 2 + poste 3) dont :
  - 1.a. Total des investissements directs de l'étranger au profit d'entreprises sœurs à l'étranger (non résidentes)
  - 1.b. Total des passifs sous forme de participations et d'instruments de dette (passifs des entreprises sœurs résidentes envers les entreprises sœurs non résidentes)
  - 1.c. Total des actifs sous forme de participations et d'instruments de dette (actifs des entreprises sœurs résidentes dans les entreprises sœurs non résidentes)
- 2) Investissements nets de l'étranger sous forme de participations
- 3) Investissements nets de l'étranger sous forme d'instruments de dette (poste 3.a + poste 3.b = poste 3, et poste 3.c – poste 3.d = poste 3)
  - 3.a. Intermédiaires financiers résidents (passifs moins actifs)
  - 3.b. Tous les autres résidents (autres qu'intermédiaires financiers) : (passifs moins actifs)
  - 3.c. Passifs
  - 3.d. Actifs

#### Encadré 4.2 Formulaire type 2 : total des investissements directs à l'étranger, par économie déclarante

- 1) Total des investissements directs à l'étranger pour l'économie A (= poste 2 + poste 3) dont :
  - 1.a. Total des investissements directs à l'étranger au profit d'entreprises sœurs à l'étranger (non résidentes)
  - 1.b. Total des actifs sous forme de participations et d'instruments de dette (actifs des entreprises sœurs résidentes dans les entreprises sœurs non résidentes)
  - 1.c. Total des passifs sous forme de participations et d'instruments de dette (passifs des entreprises sœurs résidentes envers les entreprises sœurs non résidentes)
- 2) Investissements nets à l'étranger sous forme de participations
- 3) Investissements nets à l'étranger sous forme d'instruments de dette (poste 3.a + poste 3.b = poste 3, et poste 3.c – poste 3.d = poste 3)
  - 3.a. Intermédiaires financiers résidents (actifs moins passifs)
  - 3.b. Tous les autres résidents (autres qu'intermédiaires financiers) : (actifs moins passifs)
  - 3.c. Actifs
  - 3.d. Passifs

vis-à-vis de l'autre, sont enregistrées purement sur la base des actifs et des passifs ou en fonction de la résidence de la société mère de contrôle ultime; des informations sur la manière dont est déterminée la société mère de contrôle ultime; la méthode utilisée pour déterminer les relations d'investissement direct; une mention précisant si l'investissement direct dans l'immobilier est inclus ou non; et une mention précisant si la dette (y compris la dette permanente) entre certaines entreprises financières affiliées est incluse ou non dans l'investissement direct.

- Le questionnaire comprend aussi des questions visant à déterminer la cohérence des données ECID par rapport à la position extérieure globale (PEG).

### ***Dates de communication des données pour l'ECID***

**4.25 *Date de communication des données*** : tous les ans, en septembre.

- Les résultats préliminaires pour la date de référence (fin de l'année T) et les données révisées pour l'année ou les années antérieures doivent être communiqués au FMI au plus tard en septembre de l'année T+1 (neuf mois après la date de référence pour l'année la plus récente).

**4.26** Le chapitre 5 de ce *Guide*, intitulé «Mener une enquête sur l'investissement direct», présente un cadre général en vue de l'établissement d'un calendrier pour réaliser une enquête auprès des entreprises.





# 5

## Mener une enquête sur l'investissement direct

Pour procéder à une enquête auprès des entreprises, il importe d'élaborer un calendrier. Le présent chapitre peut être particulièrement utile aux statisticiens qui ont l'intention de procéder à une enquête sur l'investissement direct pour la première fois.

### Calendrier

**5.1** Le calendrier sert deux grands objectifs : 1) recenser les tâches et 2) établir leur enchaînement afin d'atteindre les objectifs de l'enquête.

**5.2** Dans l'enquête coordonnée sur l'investissement direct (ECID), le calendrier des pays qui procèdent à une enquête sur l'investissement direct pour la première fois sera différent de celui des pays qui effectuent des enquêtes régulièrement. L'encadré 5.1 définit les grandes lignes du cadre à suivre pour établir un calendrier, qui pourront être adaptées aux situations nationales.

### Responsabilité de l'établissement des statistiques de l'investissement direct

**5.3** Dans de nombreux pays, une loi statistique ou des dispositions officielles confèrent à la banque centrale ou à un office statistique l'autorité de recueillir les informations que nécessite la participation à l'ECID<sup>1</sup>. Dans certaines économies, les responsabilités de la collecte des données sur l'investissement direct peuvent être réparties entre deux organismes ou davantage. Par exemple, la banque centrale peut être chargée d'obtenir les données des institutions financières, et l'office national de la statistique celles des entités non financières. Dans d'autres économies, le rôle de l'organisme chargé d'approuver les investissements peut être très important. Obtenir la participation de tous les organismes concernés améliorera

<sup>1</sup>Une disposition normative bien conçue indiquera si la communication des informations statistiques est obligatoire, et doit préciser que les données sont confidentielles et ne seront pas divulguées à des tiers parties (c'est-à-dire à des parties autres que celles identifiées dans l'autorité légale) sans l'accord du répondant.

la couverture et l'exactitude globale des données finalement collectées. Tout questionnaire d'enquête doit préciser clairement quel est l'organisme ou les organismes qui ont accès aux données communiquées, et qui est chargé au premier chef d'établir et de diffuser ces données.

### Création/mise à jour d'un cadre d'enquête

**5.4** Le cadre d'enquête comprend l'ensemble des unités soumises à l'enquête sur l'investissement direct et les détails relatifs à ces unités qui peuvent faciliter l'enquête. Le cadre d'enquête figure parmi les déterminants les plus importants de la couverture de l'enquête et donc de la mesure de l'investissement direct. Le cadre d'enquête peut servir à établir la liste des unités d'investissement direct ainsi qu'à faciliter certaines des étapes de la conduite de l'enquête, notamment par l'enregistrement et le suivi des informations relatives aux unités qui font l'objet de l'enquête.

### Informations requises dans le cadre d'enquête

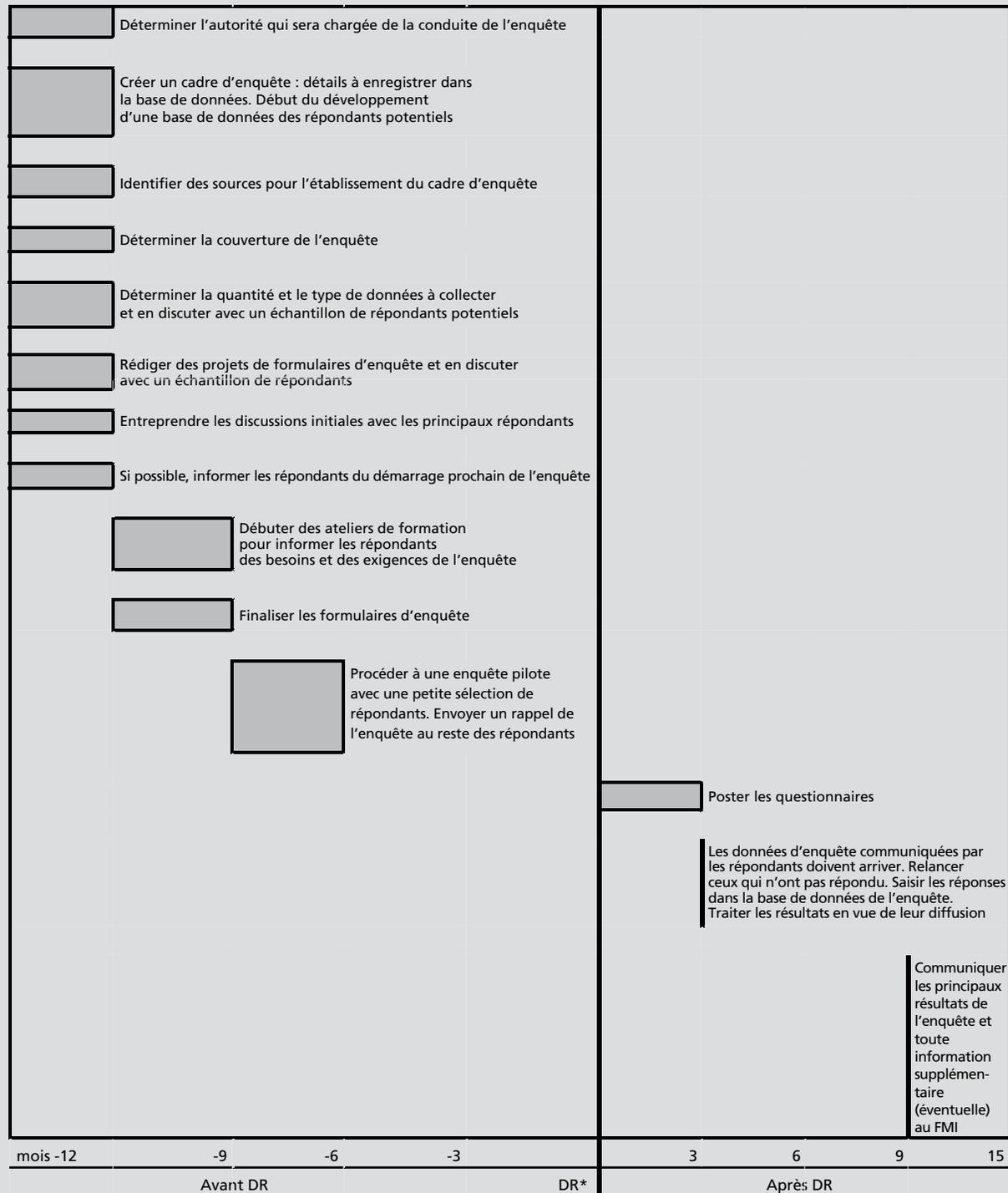
**5.5** Il convient de développer le cadre d'enquête au plus tard 12 mois (de préférence 18 mois) avant le lancement de la première enquête (et de le mettre à jour périodiquement). Le cadre d'enquête doit comporter les informations pertinentes pour chaque répondant et peut servir de système de suivi des échanges avec les répondants.

### Informatisation du cadre d'enquête

**5.6** L'informatisation du cadre d'enquête peut faire gagner du temps et économiser du travail aux statisticiens et réduire les risques d'erreur dans les échanges avec les

**Encadré 5.1 Calendrier d'une enquête sur l'investissement direct**

**Tâches principales**



\* DR = Date de référence (31 décembre 20xx).

### Encadré 5.2 Informations relatives au répondant/déclarant

#### Informations relatives au répondant :

- Nom
- Code d'identification/numéro de registre ou d'entreprise
- Adresse
- Personne à contacter/personne habilitée à signer le formulaire
- Désignation de la personne à contacter/personne autorisée
- Numéro de téléphone de la personne à contacter/personne autorisée
- Numéro de télécopieur et adresse de courriel de la personne à contacter/personne autorisée
- Code d'activité du répondant (c'est-à-dire secteur d'activité du répondant)
- Secteur institutionnel du répondant
- Code d'investissement (le répondant a-t-il des investissements directs de l'étranger ou à l'étranger?)
- Exercice financier/budgétaire (c'est-à-dire période comptable)

#### Journal d'enquête :

- Une collecte de données bien intégrée comporte la tenue d'un journal complet des réponses, recueillant les renseignements relatifs au répondant et permettant de suivre l'état des réponses

#### Détails du journal d'enquête :

- Date à laquelle les lettres/questionnaires sont envoyés (éventuellement par saisie informatique automatisée)
- Date limite de réponse
- État des réponses (a répondu, entreprise liquidée, pas de réponse, répondant propriété d'une autre entreprise qui répondra)
- Date de réception de la première réponse
- Date du premier et du second suivi
- Date de modification — dossier modifié

répondants à l'enquête. Il est aussi nécessaire d'assurer avec soin l'actualisation de la base de données, par exemple en tenant compte des changements d'adresse, des modifications des noms des entreprises, etc. Les statisticiens nationaux doivent tenir compte des types de questions et de tâches qui figurent à l'encadré 5.3.

### Encadré 5.3 Questions et tâches relatives à l'informatisation du formulaire d'enquête

- Définir les flux d'information avec la base de données (le recours aux graphiques et aux diagrammes peut être utile au stade de la planification)
- Définir les modalités d'utilisation du système informatisé pour effectuer des requêtes et produire des rapports
- Concevoir une structure de codage qui comprend les caractéristiques importantes de chaque répondant. Cela permet de trier et d'analyser les répondants et de suivre les cas de non-réponse
- S'assurer que le logiciel et le matériel informatique suffiront à la tâche, par exemple que les capacités de mémoire et de traitement permettront des temps de réponse et d'extraction acceptables
- Prévoir un temps suffisant pour permettre un essai complet du système avant son entrée en service effective
- Sauvegarder régulièrement des copies des données et des logiciels et les stocker à la fois sur site et ailleurs afin que les fichiers puissent être restaurés en cas de panne du système
- Assurer la sécurité et la gestion des droits d'accès des systèmes
- Produire une documentation complète du système
- Prévoir un système d'archivage approprié des documents produits dans ce cadre, notamment les questionnaires d'enquête remplis

## Utilisation du cadre d'enquête

**5.7** Dès le début de l'enquête nationale, les avantages d'un cadre d'enquête informatisé efficace deviennent évidents<sup>2</sup>. Ces avantages se font sentir à la fois au stade initial de l'envoi des questionnaires d'enquête par la poste, au stade du suivi et au-delà. Certains d'entre eux sont présentés ci-après pour donner aux statisticiens nationaux une idée des possibilités qu'offre une base de données informatisée.

**5.8 Envoi des formulaires d'enquête.** Au stade initial, les statisticiens doivent expédier les formulaires d'enquête et

<sup>2</sup>Pour une enquête statistique nationale, certains pays ont trouvé utile (ou sont tenus par la loi) de publier un avis concernant l'enquête, qui annonce l'enquête et précise que toute institution répondant aux directives de déclaration peut être légalement tenue d'y répondre, que l'institution ait ou non reçu un questionnaire d'enquête. Cette approche est susceptible de recruter quelques organismes non enregistrés dans la base de données. Ces approches peuvent dépendre en partie des dispositions institutionnelles et juridiques locales.

les lettres de présentation qui les accompagnent<sup>3</sup>. À cette fin, les étiquettes d'expédition peuvent être imprimées à partir de la base de données informatisée. Simultanément, on peut établir la liste des répondants de l'enquête auxquels seront envoyés les questionnaires (par exemple en affectant la valeur «oui» à la variable «envoi courrier»). Les statisticiens peuvent aussi contrôler la qualité de ce processus afin de s'assurer que les répondants reçoivent bien le(s) formulaire(s) approprié(s).

**5.9 Accusé de réception.** Cela est particulièrement important si le publipostage comporte plus d'un type de questionnaire d'enquête. Si l'office statistique n'a jamais jusque-là procédé à une enquête sur l'investissement direct, il peut être utile d'accompagner le formulaire d'enquête d'une carte postale (ou user de toute autre technique similaire) que les répondants pourront renvoyer pour accuser réception du questionnaire et identifier la personne à contacter chez eux. De cette manière, les statisticiens peuvent identifier rapidement les problèmes et entamer un suivi. Le statisticien national devra noter, dans le journal d'enquête, les entités qui ont renvoyé la carte postale. Les statisticiens nationaux devront enregistrer dans le journal d'enquête l'arrivée des questionnaires remplis, ainsi que la date de réception; toutes les modifications nécessaires au contenu de la base de données, par exemple nom, adresse, etc. peuvent être effectuées à ce moment. Les statisticiens peuvent générer un rapport afin de vérifier que les saisies ont été faites correctement. Par la suite, ils pourront distribuer les questionnaires d'enquête aux personnes appropriées aux fins de la saisie des données et de leur vérification.

**5.10 Contact des statisticiens.** Pour diverses raisons, les répondants pourront souhaiter contacter le statisticien grâce aux coordonnées de contact imprimées sur les questionnaires. Le statisticien devra conserver la trace des conversations téléphoniques et/ou des communications écrites importantes (comme les demandes de report de la date limite d'envoi des questionnaires de l'enquête) soit dans un fichier manuel, soit sous forme de note en regard de la fiche concernée dans le journal d'enquête, ainsi qu'un commentaire décrivant la suite donnée à la requête. Si un des répondants à l'enquête demande un délai supplémentaire pour remplir le formulaire, le statisticien prend note de cette information afin d'éviter l'envoi de rappels inutiles. Dans ce cas, l'état du journal

d'enquête est modifié pour indiquer «en contact», et les procédures de suivi sont suspendues pour un temps déterminé. Lorsqu'il est demandé d'envoyer de nouveaux exemplaires des questionnaires d'enquête, il est procédé à un nouvel envoi, et des formulaires additionnels sont envoyés au répondant tandis que les procédures de suivi restent en place. Si des informations mises à jour sont fournies, le statisticien actualise le contenu de la base de données et procède à une vérification afin de confirmer que les détails corrects ont bien été enregistrés.

**5.11 Automatisation des données disponibles.** Au stade de la planification, il importe d'envisager quels champs seront remplis automatiquement par le système informatique. Par exemple, le champ «date d'envoi par la poste» doit-il être mis à jour directement par le logiciel de publipostage? Prévoir un espace suffisant pour les adresses, etc.; il pourrait être avisé de subdiviser les champs de certains postes (en distinguant, par exemple, le code postal du reste de l'adresse). Soyez prudents en affectant les champs d'une valeur par défaut et (à titre de précaution contre d'éventuelles erreurs) maintenez un fichier distinct accessible en ligne, donnant la liste des types de données dont la saisie est acceptable actuellement dans un champ donné, de sorte que les types non conformes soient rejetés, par exemple la saisie d'une lettre dans un champ qui ne peut «accepter» que des chiffres. Il est aussi utile de prévoir un espace pour les commentaires éventuels du déclarant.

**5.12 Suivi auprès des répondants.** Lorsque la date limite d'envoi des formulaires d'enquête remplis est passée, le statisticien national peut identifier les répondants en retard à partir du journal d'enquête, et préparer les étiquettes pour les enveloppes et les documents de suivi. Bien entendu, les procédures de suivi doivent être ajustées de manière appropriée pour les répondants qui ont obtenu un délai supplémentaire pour la déclaration de leurs données.

**5.13 Évaluation des progrès accomplis.** Un certain nombre de rapports peuvent être produits de manière régulière pour évaluer la situation de l'enquête :

- *rapports sur les opérations* : listes des modifications apportées aux dossiers, triées par nom, code identificateur, date, etc.
- *rapports du journal d'enquête* : décomptes sommaires des formulaires d'enquête expédiés, reçus, et pourcentage de réponses en attente; journal d'enquête énumérant tous les répondants de l'enquête et leur situation vis-à-vis de l'enquête, triés par nom, code identificateur, etc.

<sup>3</sup>Les formulaires peuvent être envoyés en ligne si les statisticiens disposent des ressources et des technologies nécessaires.

## Détermination de la couverture de l'enquête sur l'investissement direct

**5.14 Brève enquête exploratoire.** Les sources d'information n'indiquent peut-être pas si l'unité est un investisseur direct (ID) ou une entreprise d'investissement direct (EID). Un des moyens d'identifier les relations d'investissement direct consiste à conduire une brève enquête exploratoire. L'une des principales raisons d'entreprendre l'ECID étant d'améliorer la qualité globale des statistiques d'investissement direct, les économies participantes ont accepté de fournir des informations aussi complètes que possible. Il est nécessaire de décider s'il convient d'entreprendre un recensement ou d'établir des données à partir d'un sondage aussi étendu que possible.

**5.15 Recensement.** Un recensement est très utile pour les estimations, car il fournit la référence qui servira à estimer l'univers dans les enquêtes ultérieures — dans lesquelles il pourra être fait usage d'échantillonnages. Pour les statistiques de l'investissement direct, il n'est pas nécessaire de procéder à un recensement chaque année. L'entretien d'une base de données à jour de toutes les additions (et suppressions) est un élément essentiel du maintien d'estimations aussi exactes que possible. Bien entendu, en l'absence d'une enquête de recensement, il sera difficile d'extrapoler les données.

**5.16 Concentration sur les plus grandes entreprises.** Les pays qui n'ont pas déjà mené une enquête sur l'investissement direct auront tout intérêt à se concentrer initialement sur les plus grandes entreprises de leur économie. Après cette expérience initiale, on pourrait envisager des méthodes plus sophistiquées d'établissement des données, par exemple une enquête avec un plus petit échantillon et une estimation pour les entreprises hors échantillon. En l'absence d'une bonne compréhension de la taille et de l'importance relatives des entreprises sondées, le lancement d'une enquête par sondage risque de produire des données impossibles à extrapoler de façon fiable (voir paragraphes 5.30–5.33, «Comment traiter un taux de couverture limité ou de faibles taux de réponse») au total de l'univers.

**5.17 Couverture et qualité des résultats.** Comme l'ECID est destinée à fournir des résultats aussi complets que possible, les pays qui procèdent déjà à des enquêtes d'investissement direct doivent faire des efforts supplémentaires pour étendre leur couverture et pour garantir des résultats aussi exacts et complets que possible, et les communiquer en temps opportun. Cet effort supplémentaire exigera d'actualiser la base de données aussi souvent que

possible. Il est recommandé aussi que les méthodes d'établissement des données suivent les concepts et les pratiques qui sont résumées dans le présent guide.

**5.18 Taille de l'univers.** Pour mener une enquête, il faut connaître au préalable la taille approximative de l'univers<sup>4</sup>. Elle comporte deux grandes dimensions : le nombre d'entités de l'univers et la valeur individuelle de leurs actifs et passifs d'investissement direct. Comme, dans toute enquête, les statistiques économiques portent principalement sur des valeurs, une enquête sur l'investissement direct doit porter sur les entités qui représentent des montants considérables. À cet égard, il pourrait être indiqué de procéder à un recensement ou à une enquête exhaustive des entreprises qui représentent, par exemple, 90 % du total des positions envers des ID (ou EID) et de déterminer les 10 % restants sur la base d'une enquête par sondage ou d'une estimation modélisée. Cependant, il importe également de souligner qu'il existe une demande croissante pour des données sur les petites et moyennes entreprises; il pourrait donc être nécessaire d'établir des enquêtes par sondage de manière à ce que des estimations d'une qualité adéquate puissent être effectuées non seulement pour l'ensemble de la population, mais aussi pour tout sous-ensemble qui présenterait un intérêt analytique particulier.

## Préparation des questionnaires d'enquête

**5.19** L'appendice IV présente des modèles de formulaire pour les enquêtes sur l'investissement direct de l'étranger et à l'étranger. Ils peuvent servir de point de départ pour les questionnaires qui serviront à collecter les données, et ils devront être modifiés en fonction des circonstances locales. Dans certains cas, lorsqu'une EID est également un ID, il peut être avantageux de combiner les renseignements demandés en un questionnaire unique. La base d'une grande partie des informations à recueillir est le bilan de l'entité, et les informations collectées doivent tenir compte des normes comptables observées par les répondants dans la préparation et la mise à jour de leurs livres de comptes.

**5.20 Informations reposant sur les livres de l'EID.** Le questionnaire doit indiquer que les informations seront collectées à des fins statistiques et qu'aucun renseignement confidentiel ne sera divulgué à des tierces parties sans le

<sup>4</sup>Pour un examen des avantages et des désavantages d'une enquête comme source de données, voir les paragraphes 2.70 à 2.79 du *Guide pour l'établissement de la balance des paiements et de la position extérieure globale*.

consentement de la personne concernée. Il peut être utile de souligner que l'enquête est conduite dans le cadre d'une initiative internationale coordonnée par le FMI. De même, le questionnaire doit offrir des conseils sur la manière dont l'information doit être fournie, la date de mesure choisie, la monnaie utilisée pour la valorisation, les principes de valorisation, ainsi que certains renseignements additionnels (tels que les coordonnées de la personne à contacter et la branche d'activité de l'entreprise). Pour l'investissement direct à l'étranger, le questionnaire doit aussi signaler que les informations à communiquer doivent être celles en usage dans les livres de l'EID, plutôt que dans ceux de l'ID. Cela facilitera les comparaisons internationales (car les informations sur l'investissement direct de l'étranger seront les mêmes) et il est probable que les informations tirées des livres de l'EID seront davantage à jour.

## Communication avec les répondants

### *Test sur le terrain avec les répondants de premier plan*

Vers la fin de décembre de l'année T – 1 (c'est-à-dire 12 mois environ avant la date de référence de l'enquête)

**5.21** Une fois identifié un grand nombre des principales EID (et/ou d'ID), les statisticiens nationaux doivent élaborer un formulaire d'enquête approprié, qui devra être testé sur le terrain avec les principaux répondants pour 1) les informer que l'enquête sera entreprise dans le courant de l'année suivante, et 2) leur donner l'occasion de commenter le formulaire d'enquête et de poser des questions.

**5.22** Des entretiens en personne avec les principaux répondants sont un moyen très efficace d'éliminer d'éventuels problèmes de déclaration, de limiter l'étendue du suivi nécessaire, ainsi que d'améliorer la qualité des données. Dans les enquêtes pour l'établissement de statistiques économiques, les dossiers comptables sont essentiels. Il arrive souvent que les comptables et les statisticiens économiques utilisent la même terminologie, mais les significations peuvent être différentes. De même, les statisticiens économiques utilisent parfois des termes (tels que «investissement direct») qui peuvent ne pas être compris dans la terminologie de la comptabilité. Les détails de ce type peuvent être clarifiés afin d'améliorer les instructions données aux répondants.

**5.23** Le formulaire d'enquête devra identifier l'organisme chargé de conduire l'enquête sur l'investissement direct

et sous l'autorité duquel les données sont collectées, y compris, le cas échéant, les sanctions pour défaut de déclaration. Voir la section «Responsabilité de l'établissement des statistiques de l'investissement direct» (paragraphe 5.3) pour les détails supplémentaires concernant les dispositions officielles de la conduite d'une enquête.

### *Avis préalable à tous les répondants identifiés*

À peu près vers la même date (c'est-à-dire 12 mois environ avant la date de référence)

**5.24** Si les ressources le leur permettent, les statisticiens pourraient envoyer une notification à tous les répondants identifiés pour les informer de la conduite de l'enquête sur les positions d'investissement direct, de la date de référence, et leur communiquer un résumé des renseignements qui seront demandés.

### *Séances de formation*

Vers la fin mars de l'année T (c'est à dire 9 mois environ avant la date de référence de l'enquête)

**5.25** Outre les entretiens particuliers avec certains des principaux répondants, si les ressources disponibles le permettent, il peut être utile pour les statisticiens d'organiser des séances de formation à l'intention des répondants. Ces formations pourraient examiner le formulaire d'enquête et identifier tous les points qui peuvent être confus pour les répondants (tels que les concepts de résidence ou de centre d'intérêt économique prédominant). Il convient de préciser que les renseignements communiqués sont confidentiels et que seules des données agrégées seront publiées. Les formations facilitent aussi les relations publiques et permettent aux statisticiens d'informer les répondants des motifs de l'enquête. Enfin, elles sont aussi une autre bonne occasion d'affiner la mise au point du questionnaire.

### *Essais*

Vers la fin juin de l'année T (c'est-à-dire 6 mois environ avant la date de référence de l'enquête)

**5.26** Un essai avec un échantillon de répondants six mois environ avant la date de référence peut présenter des avantages, si les ressources le permettent. Cela peut mettre en lumière les points du questionnaire dont l'interprétation pose problème aux répondants, et servir

également à mettre à l'épreuve le système de traitement du statisticien. La détection et la résolution des problèmes à ce moment permettront d'éviter des problèmes à un stade ultérieur, plus critique.

### **Reprenez contact avec les répondants pour leur rappeler l'enquête**

Vers la fin novembre de l'année T (c'est-à-dire 1 mois environ avant la date de référence de l'enquête)

**5.27** Contacter les répondants (par courrier ou courriel) pour leur rappeler la date de référence de l'enquête et la date limite pour l'envoi des données peut améliorer le taux de réponse, au moins initialement.

### **Expédiez les questionnaires accompagnés de cartes d'accusé de réception**

Vers la fin janvier de l'année T + 1 (c'est-à-dire 1 mois environ après la date de référence de l'enquête)

**5.28** Si les ressources le permettent, il peut être utile de joindre aux questionnaires envoyés aux répondants des cartes d'accusé de réception. Il sera demandé aux répondants de renvoyer ces cartes immédiatement après réception. Lorsqu'une réponse est reçue, il convient de noter le fait dans la base de données. Les réponses qui nécessitent un suivi doivent aussi faire l'objet d'une note dans la base de données.

### **Date de la communication par les répondants**

Vers la fin mars de l'année T + 1 (c'est à dire 3 mois environ après la date de référence de l'enquête)

**5.29** Il est recommandé de demander la communication des données de l'enquête dans les trois mois suivant la date de référence. Si l'on attend davantage, les répondants risquent d'oublier de remplir et de renvoyer le questionnaire. Les statisticiens doivent relancer les répondants qui n'auront pas renvoyé le questionnaire. Lorsqu'une réponse est reçue, il convient de noter le fait dans la base de données. Les réponses qui nécessitent un suivi doivent aussi faire l'objet d'une note dans la base de données.

### **Comment traiter un taux de couverture limité ou de faibles taux de réponse**

**5.30** Comme le FMI souhaite que les informations recueillies par l'ECID soient fournies dans les neuf mois

suivant la date de référence, certains pays risquent de s'apercevoir qu'ils ne disposent pas de l'ensemble des réponses à l'enquête. Il existe divers moyens de produire des estimations afin de communiquer des données représentatives de l'univers.

**5.31** Les pays qui ont déjà procédé antérieurement à des enquêtes sur l'investissement direct et ont préparé des estimations des positions de l'univers peuvent utiliser les estimations précédentes comme point de départ. Par exemple, si une enquête précédente avait sollicité des données, auprès de 100 entreprises, sur les actifs et passifs d'investissement direct ventilés par économie de contrepartie, et qu'à la date limite d'envoi en vue de la communication au FMI, des réponses n'ont été obtenus que de 50 entreprises, le statisticien pourra prendre les données des positions d'investissement direct les plus récemment communiquées ou estimées applicables à ces entreprises — en principe les positions à la fin de l'année T — et les mettre à jour pour l'année T + 1 en leur ajoutant une estimation des flux de balance des paiements en T + 1. Si les données le permettent, les ajustements pourraient aussi tenir compte des variations des taux de change.

**5.32** Dans certains cas, la base de données peut révéler que la propriété de certaines entreprises a changé — elles peuvent, par exemple, avoir été vendues à d'autres entreprises, résidentes d'autres économies, et ces ventes ont été signalées dans la presse financière et saisies dans la base de données. Dans ce genre de cas, au lieu de se limiter aux ventilations par pays déclarées dans l'enquête précédente, le statisticien pourra les ajuster en fonction des renseignements contenus dans la base de données.

**5.33** Ce genre d'approche peut fournir des estimations relativement bonnes des données de position. Les méthodes utilisées pour calculer les estimations de l'univers, quand le taux de réponse est inférieur à 100 %, doivent être décrites dans les métadonnées.

**5.34** Cependant, dans les pays qui n'ont pas déjà conduit d'enquêtes sur les positions d'investissement direct, il peut s'avérer nécessaire de recourir à d'autres méthodes<sup>5</sup>. On pourra commencer par utiliser toutes les données qui sont communiquées dans les délais. Toute expansion de ces données au niveau de l'univers sera nécessairement

<sup>5</sup>L'une de ces approches pourrait consister à utiliser les informations disponibles dans les états financiers des entreprises. Ces états financiers peuvent inclure des informations concernant la structure de l'actionnariat qui peuvent fournir les pourcentages des actions détenues par les principaux actionnaires résidents et non résidents.

basée sur le jugement du statisticien. Des métadonnées devront être fournies expliquant la technique utilisée pour l'expansion. Une technique possible consisterait à comparer les entreprises qui ont déclaré à temps leurs données avec celles qui ne l'ont pas fait — si l'on pense que les entreprises qui ont communiqué des données sont plus nombreuses, plus grandes et davantage susceptibles d'être actives dans l'investissement direct que celles qui n'ont pas répondu, il convient peut-être alors de n'augmenter les données communiquées que modérément, voire pas du tout.

### Vérification/validation des données collectées

**5.35** Si, en dépit de tous les préparatifs, les répondants à l'enquête soumettent des données de mauvaise qualité, l'intérêt de l'exercice est compromis.

**5.36** Les statisticiens qui conduisent pour la première fois une enquête nationale doivent vérifier avec une vigilance particulière les données communiquées. Jusqu'à un certain seuil, plus les répondants ont l'habitude de remplir les formulaires d'enquête, plus les risques d'erreur importante sont réduits.

**5.37** Les statisticiens nationaux peuvent procéder à des vérifications/validations à plusieurs niveaux. Les statisticiens peuvent inclure des contrôles dans le formulaire d'enquête, vérifier les données d'enquête par croisement avec d'autres données communiquées et élaborer des contrôles analytiques.

**5.38** Cette section offre quelques conseils sur une variété de contrôles possibles. Néanmoins, il convient de se rappeler que plus le formulaire d'enquête sera adapté aux conditions locales et plus les répondants à l'enquête auront été consultés au sujet de ce qui est attendu d'eux, alors, par exemple, plus la probabilité de recevoir des données de bonne qualité et — peut-être tout aussi important — d'obtenir la coopération des répondants sera grande, si le statisticien national doit poser des questions sur les données fournies par le répondant.

**5.39** Comme l'un des buts de l'ECID est d'échanger des données comparables entre les pays participants, les statisticiens nationaux vont recevoir des données sur les engagements d'investissement direct de leurs résidents vis-à-vis des non-résidents et sur leurs créances envers eux. Il devrait être possible de pratiquer quelques contrôles d'ensemble sur les données reçues, soit par pays de contrepartie individuellement, soit globalement — c'est-à-dire

sur le total des passifs envers des non-résidents. Les sous-sections qui suivent portent sur les divers contrôles.

### Vérification/validation des données au moyen du questionnaire<sup>6</sup>

**5.40** Plus tôt les erreurs sont détectées et corrigées, mieux cela vaut. Pour cette raison, il est recommandé aux statisticiens nationaux d'envisager la conception d'un questionnaire d'enquête qui comporte des contrôles de qualité intégrés et/ou de recueillir des informations supplémentaires, qui pourront servir à vérifier la cohérence. Cependant, si des informations supplémentaires sont requises, elles devront être réduites au strict minimum, et le statisticien national devra préciser clairement dans quel but elles sont collectées.

**5.41** Parmi les outils qui peuvent aider à relever la qualité des données figurent divers systèmes informatiques qui permettent une vérification interne, notamment des tableurs du commerce, des systèmes de gestion de bases de données relationnelles, et des systèmes de gestion de bases de données de séries temporelles. Il est possible d'écrire des procédures logicielles de vérification simples pour traiter les données communiquées. Les contrôles pourraient comporter certains des éléments suivants :

- Si les actifs et les passifs totaux (y compris les fonds des actionnaires) sont déclarés, sont-ils égaux?
- Les actifs des EID (passifs envers des ID) sont-ils égaux ou inférieurs aux actifs (passifs) totaux?
- Les transactions déclarées (dans la balance des paiements) correspondent-elles aux données de position déclarées<sup>7</sup>?
- Lorsque le revenu est déclaré, les taux de rendement des actifs/passifs sont-ils plausibles étant donné les taux de rendement disponibles pour les autres entreprises de l'économie?

**5.42** De manière plus générale, les statisticiens nationaux pourraient demander à un agent de l'économie déclarante de certifier que les informations fournies sont complètes et exactes; cela pourrait contribuer à assurer la qualité des données et à encourager une déclaration dans les délais. De même, demander les coordonnées de la personne à contacter permet de s'assurer que les communications de suivi seront bien adressées aux intéressés.

<sup>6</sup>Voir aussi chapitre 6.

<sup>7</sup>Pour utiliser ce type particulier de contrôle de qualité, il faut disposer des données de position sur deux ans.

### **Vérification/validation des données au moyen de contrôles analytiques**

5.43 Les possibilités de développer des contrôles analytiques dépendent de la disponibilité de données comparables. Si les données sont disponibles, les contrôles suivants peuvent être mis au point :

5.44 Si les données de position et de flux sont assemblées indépendamment, on peut tenter de procéder à un rapprochement. À cette fin, il convient de prendre en considération les effets dus à des différences de prix, de taux de change, à d'autres ajustements comme les annulations de créances, ou à des seuils de communication des données. Les contrôles peuvent être appliqués au niveau du répondant et au niveau agrégé.

5.45 Dans les pays qui produisent des données de position pour la première fois, mais qui disposent des données des transactions, on peut tenter de rapprocher les données de position, estimées en cumulant les données de flux avec les données de position communiquées. La méthode de calcul des données de position à partir des données sur les transactions est décrite au chapitre 9 du *Guide pour l'établissement des statistiques selon leMBP6*. L'importance de l'écart entre les opérations cumulées et les données de position communiquées peut être tout à fait important et montre pourquoi le cumul des flux d'investissement direct n'est pas une méthode fiable pour estimer les positions. Cependant, si des données de transactions considérables apparaissent pour un pays dont les positions communiquées sont faibles, il convient de mener une enquête.

Positions de dette des intermédiaires financiers résidents envers des intermédiaires financiers non résidents

5.46 Il convient d'accorder une attention particulière aux positions de dette communiquées par les intermédiaires financiers. Les positions de dette entre certains types

d'intermédiaires financiers ne doivent pas être incluses dans l'investissement direct. Voir paragraphes 2.21-2.24 pour des informations supplémentaires.

### **Vérification/validation des données du point de vue de l'économie de contrepartie de l'investisseur direct et de l'entreprise d'investissement direct**

5.47 Comme les pays participants peuvent échanger des données comparables — sous réserve des contraintes de confidentialité —, les statisticiens nationaux recevront des données sur les positions des contreparties. Bien que le contrôle de qualité soit avant tout la responsabilité du statisticien national, le statisticien de l'économie de contrepartie peut aussi être en mesure de vérifier les données reçues et de fournir des commentaires utiles au statisticien de contrepartie. Voir le chapitre 6 pour des informations supplémentaires sur les asymétries bilatérales relatives à l'ECID.

### **Confidentialité**

5.48 Les données fournies par les répondants sont considérées confidentielles et seules les données agrégées doivent être publiées. Certains pays qui communiquent au FMI les positions totales d'investissement direct bilatéralement (c'est-à-dire les totaux à l'étranger et de l'étranger, sans désagrégation entre fonds propres et dette) peuvent surmonter les problèmes de confidentialité qui existent au niveau des instruments. En outre, le principe directionnel est utilisé dans l'ECID, et l'investissement à rebours entre EID et ID est donc déduit de l'investissement des ID dans les EID. La publication de l'investissement direct (net de l'investissement à rebours) peut donc être autorisée, même si l'investissement à rebours à lui seul devra être éliminé (voir paragraphes 4.21 et 6.5 pour des informations supplémentaires).





# 6

## Cohérence et validation des données de l'ECID

L'objet du présent chapitre est d'aider les statisticiens à améliorer la qualité des données sur les investissements directs en recourant à certains outils d'autoévaluation dont l'utilisation est recommandée pour l'établissement et la communication des données, en appréciant la cohérence entre la position extérieure globale (PEG) et les données de l'ECID et en évaluant les données communiquées par les économies de contrepartie (données miroir).

### Outils d'autoévaluation des données de l'ECID

**6.1** Avant de communiquer les données de l'ECID au FMI, les statisticiens sont encouragés à suivre les étapes suivantes :

- Confirmer auprès des répondants au questionnaire les hausses ou baisses importantes des montants communiqués. L'ECID recueille des données sur les positions et ces positions doivent refléter l'évolution sous-jacente.
- Vérifier les données communiquées pour les économies de contrepartie dans les cas peu plausibles.
- Vérifier les montants négatifs des positions nettes de participations. Celles-ci pourraient être négatives dans les cas suivants :
  - Lorsque les investissements à rebours sous forme de participations sont supérieurs aux investissements sous forme de participation de l'investisseur direct (ID) dans l'entreprise d'investissement direct (EID). Les positions nettes de participations sont égales à la valeur de la participation de l'ID dans l'EID moins celle de la participation de l'EID dans l'ID (investissements à rebours sous forme de participations). La valeur des investissements à rebours sous forme de participations est généralement inférieure à celle des investissements sous forme de participations de l'ID et, partant, les positions nettes de participations sont d'ordinaire positives.
  - Lorsque le montant cumulé des bénéfices réinvestis est négatif sous l'effet de pertes d'exploitation ou de détention. Une position globale négative ne devrait généralement pas persister pendant de nombreuses années (elle est éventuellement éliminée par injection de capitaux propres des ID dans leurs EID).
- Lorsque le répondant au questionnaire est un intermédiaire financier résident et qu'il communique de grosses positions sur instruments de dette, il y a lieu de déterminer le secteur institutionnel de l'entreprise affiliée non résidente. Si le non-résident est lui aussi un intermédiaire financier, les positions sur instruments de dette doivent être exclues des investissements directs, à moins qu'elles ne fassent intervenir une société d'assurance ou un fonds de pension (voir paragraphes 2.21–2.24). Ces positions sur instruments de dette doivent être incluses dans les instruments de portefeuille ou les autres instruments dans la position extérieure globale (PEG).
  - La position nette sur instruments de dette des intermédiaires financiers résidents (colonne 4) doit tenir compte des données suivantes :
    - La position nette sur instruments de dette des sociétés d'assurance et des fonds de pension résidents à l'égard des entreprises affiliées non résidentes (financières et non financières).
    - La position nette sur instruments de dette des autres intermédiaires financiers résidents à l'égard des entreprises affiliées non résidentes. (Dans le cas où la partie résidente et la partie non résidente sont toutes deux un type donné d'intermédiaire financier, ces positions d'endettement

devraient être égales à zéro — voir paragraphes 2.21–2.24 du présent *Guide*).

- Lorsque vous communiquez la position sur instruments de dette d'une économie de contrepartie donnée, veuillez-vous assurer que la position de participations est elle aussi fournie. Une exception peut être faite pour les positions à l'égard des entreprises sœurs non résidentes.
- Vérifier les importantes révisions apportées aux données rétrospectives communiquées sur les composantes, quelles qu'elles soient, de l'ECID.

### **Formulaire type de déclaration des données avec outils de validation intégrés**

**6.2** Le formulaire type de déclaration des données de l'ECID (voir appendice I) inclut deux types d'outils de validation : 1) les vérifications horizontales, qui sont présentées dans la dernière colonne de droite, et 2) les vérifications verticales, qui sont présentées par région (vérifications verticales par région) et au bas du formulaire (vérifications des totaux mondiaux).

#### Vérifications horizontales

**6.3** Les vérifications horizontales permettent généralement de s'assurer que la somme des composantes est égale aux totaux communiqués dans l'ECID; c'est ainsi que :

- Le total des positions d'investissement direct de l'étranger (ou à l'étranger) (colonne 1) doit être égal aux positions nettes de participations (colonne 2) plus les positions nettes sur instruments de dette (colonne 3).
- Les positions nettes sur instruments de dette (colonne 3) doivent être égales aux positions nettes sur instruments de dette des intermédiaires financiers résidents (colonne 4) plus les positions nettes sur instruments de dette de toutes les autres entreprises résidentes (colonne 5).
- Les positions nettes sur instruments de dette (colonne 3) doivent être égales à la différence entre les actifs et les passifs bruts sous forme d'instruments de dette (colonne 6 et colonne 7).
- Les positions nettes d'investissement direct (de l'étranger/à l'étranger) vis-à-vis des entreprises sœurs non résidentes (colonne 8) doivent être égales à la différence entre les passifs et les actifs d'investissement direct à l'égard de ces entreprises (colonne 9 et colonne 10).

- Il faut procéder au test de la «divulgaration par recouvrements» pour déterminer si les données confidentielles (marquées d'un «C») peuvent être obtenues par soustraction des données communiquées.

**6.4** Les vérifications horizontales incluent par ailleurs les autres outils de validation suivants :

- En général, les positions brutes sur instruments de dette (colonnes 6 et 7) doivent être des montants positifs. Les montants négatifs portés dans ces colonnes doivent être expliqués.
- Les trois dernières colonnes du formulaire de déclaration des données (sous l'entête «dont : total de l'étranger/à l'étranger, ID vis-à-vis des entreprises sœurs non résidentes») présentent des données détaillées sur les positions à l'égard des entreprises sœurs non résidentes. Trois catégories d'informations doivent être fournies sur les entreprises sœurs :
  - 1) Les positions nettes d'investissement direct de l'étranger/à l'étranger vis-à-vis des entreprises sœurs non résidentes
  - 2) Les positions de participations plus les positions sur instruments de dette vis-à-vis des entreprises sœurs non résidentes, actifs
  - 3) Les positions de participations plus les positions sur instruments de dette vis-à-vis des entreprises sœurs non résidentes, passifs
- Le total des actifs et passifs à l'égard des entreprises sœurs non résidentes inclut principalement les positions sur instruments de dette (les positions de participations entre entreprises sœurs sont généralement très faibles ou non existantes), de la même manière qu'en général, les montants correspondant au total des actifs et à celui des passifs à l'égard des entreprises sœurs non résidentes (colonnes 9 et 10) :
  - sont égaux ou inférieurs au total des actifs et passifs bruts sous forme d'instruments de dette (colonnes 6 et 7), respectivement
  - sont des montants positifs<sup>1</sup>.
- Les montants communiqués ne sont pas des positions à l'égard de l'économie déclarante (elle-même).

<sup>1</sup>Exceptionnellement, ils pourraient être négatifs, car ils incluent également les participations entre entreprises sœurs qui, comme expliqué au paragraphe 6.1, pourraient être des montants négatifs.

## Vérifications verticales

**6.5** Les vérifications verticales permettent de s'assurer que 1) lorsque des données relatives à une économie sont confidentielles, un montant, ou un «C» est porté dans la catégorie «*Non spécifié (y compris données confidentielles) par région*», ou 2) au niveau mondial, qu'un montant est présenté dans la catégorie globale intitulée «*Total non spécifié (y compris données confidentielles)*» si les données d'une des économies sont confidentielles.

**6.6** Ces règles s'appliquent aux 10 colonnes du formulaire de déclaration des données.

## Cohérence avec les données de la PEG

**6.7** Les données sur les investissements directs de l'étranger et à l'étranger recueillies à l'aide de l'ECID doivent cadrer avec celles établies sur les investissements directs relevant de la PEG. Les deux ensembles de données sont conformes au cadre statistique des investissements directs établi dans le *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale (MBP6)* et ils n'incluent l'un et l'autre que les données sur les positions.

**6.8** Les données sur les investissements directs sont établies sur la base des actifs et des passifs dans la PEG et selon le principe directionnel dans l'ECID. Les données de la PEG et de l'ECID doivent être suffisamment détaillées pour faciliter la conversion de la base des actifs et des passifs à celle du principe directionnel de manière à permettre un rapprochement correct entre les deux ensembles de données. Les investissements directs sur la base du principe directionnel peuvent être calculés à partir des données de la PEG sur les investissements directs présentées sur la base des actifs et des passifs, ou vice versa. Ce calcul est explicité au tableau 6.1<sup>2</sup>.

**6.9** Les incohérences entre les données sur les investissements directs établies sur ces deux bases (à savoir selon le principe directionnel et sur la base des actifs et des passifs) doivent être comprises et expliquées aux

<sup>2</sup>Pour le traitement des données de l'ECID qui lui ont été communiquées, le Département des statistiques (STA) a inclus des outils servant à évaluer la cohérence entre les données calculées de la PEG et les données transmises de l'ECID. Lorsque des incohérences importantes sont décelées, les services de ce département peuvent s'adresser aux autorités pour demander qu'il soit procédé à un réexamen et à la révision des données, si nécessaire. Des explications de ces incohérences sont elles aussi parfois demandées. Cette évaluation n'est effectuée que pour les économies qui communiquent directement des données sur les investissements directs relevant de la PEG ainsi que de l'ECID.

### Encadré 6.1 Explications possibles des incohérences entre les données de la PEG et celles de l'ECID

- **Dispositifs institutionnels** (par exemple, organismes ou systèmes statistiques différents)
- **Raisons méthodologiques**, par exemple :
  - Différence de méthodes d'évaluation des actions non cotées. Ces actions doivent être évaluées sur la base des fonds propres à leur valeur comptable (FPVC) dans l'ECID; cependant, le *MBP6* décrit six méthodes d'évaluation des actions non cotées qui peuvent être employées lorsque leurs prix de marché effectifs ne sont pas connus.
  - Différence de traitement des positions d'investissement direct entre entreprises sœurs (par exemple, il se peut que les positions entre entreprises sœurs ne soient pas incluses dans la catégorie fonctionnelle d'investissement direct dans la PEG, même si elles sont prises en compte dans l'ECID, si une économie n'a pas pleinement appliqué le *MBP6* pour l'établissement des données de la PEG).
- **Différence de période statistique entre l'ECID et la PEG**
  - L'ECID couvre les positions de fin d'année et les données mises à jour ne sont pas toujours immédiatement incorporées dans la PEG (ou vice versa).
- **Différence de couverture**, par exemple :
  - Les entités à vocation spéciale (EVS) ne sont pas incluses dans l'un des ensembles de données<sup>1</sup>.
- **Différence de versions de données de l'ECID et de la PEG** (par exemple, les données de la PEG ont été révisées, mais pas celles de l'ECID, ou vice versa).

<sup>1</sup>Les métadonnées de la PEG et de l'ECID doivent clairement indiquer si les structures sociétaires flexibles qui n'ont guère ou pas de présence physique sont prises en compte (ou dans quelle mesure elles le sont).

utilisateurs de données. Quelques explications possibles de ces incohérences sont présentées dans l'encadré 6.1.

**6.10** Pour améliorer la cohérence des données sur les investissements directs de l'ECID et de la PEG, les économies participant à l'ECID pourraient suivre certaines bonnes pratiques (encadré 6.2).

<b>Tableau 6.1 Présentation sur la base des actifs et des passifs et présentation selon le principe directionnel</b>	
<b>Présentation actifs/passifs dans la PEG</b>	<b>Présentation selon le principe directionnel dans l'ECID</b>
<b>Actifs d'investissement direct</b>	<b>Total des investissements directs à l'étranger</b>
<b>Participations et parts de fonds de placement</b>	<b>Participations (net) = (a) + (c) + (e) – (g) – (h)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• ID dans EID (a)</li> <li>• EID dans ID (investissements à rebours) (b)</li> <li>• Entre entreprises sœurs</li> </ul> Si la société mère ayant le contrôle ultime est résidente (c) Si la société mère ayant le contrôle ultime est non résidente (d) Si la société mère ayant le contrôle ultime n'est pas connue (e)	
<b>Instruments de dette</b>	<b>Instruments de dette (net) = (1) – (2) ou (3) + (4)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• ID dans EID (k)</li> <li>• EID dans ID (investissements à rebours) (l)</li> <li>• Entre entreprises sœurs</li> </ul> Si la société mère ayant le contrôle ultime est résidente (m) Si la société mère ayant le contrôle ultime est non résidente (n) Si la société mère ayant le contrôle ultime n'est pas connue (o)	<i>Ventilés par :</i> (1) Actifs sous forme d'instruments de dette des ID dans les EID et les entreprises sœurs non résidentes = (k) + (m) + (o) (2) Passifs sous forme d'instruments de dette des EID vis-à-vis des ID (investissements à rebours) et des entreprises sœurs non résidentes = (q) + (r) <i>Et par</i> (3) Instruments de dette (net) des intermédiaires financiers résidents (4) Instruments de dette (net) de toutes les autres entreprises résidentes <b>Dont : total des investissements à l'étranger, ID vis-à-vis des entreprises sœurs non résidentes (net) = (5) – (6)</b> (5) Total des actifs sous forme de participations et instruments de dette vis-à-vis des entreprises sœurs = (c) + (e) + (m) + (o) (6) Total des passifs sous forme de participations et instruments de dette vis-à-vis des entreprises sœurs = (h) + (r)
<b>Passifs d'investissement direct</b>	<b>Total des investissements directs entrants</b>
<b>Participations et parts de fonds de placement</b>	<b>Participations (net) = (f) + (i) + (j) – (b) – (d)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• ID dans EID (f)</li> <li>• EID dans ID (investissements à rebours) (g)</li> <li>• Entre entreprises sœurs</li> </ul> Si la société mère ayant le contrôle ultime est résidente (h) Si la société mère ayant le contrôle ultime est non résidente (i) Si la société mère ayant le contrôle ultime n'est pas connue (j)	
<b>Instruments de dette</b>	<b>Instruments de dette (net) = (1) – (2) ou (3) + (4)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• ID dans EID (p)</li> <li>• EID dans ID (investissements à rebours) (q)</li> <li>• Entre entreprises sœurs</li> </ul> Si la société mère ayant le contrôle ultime est résidente (r) Si la société mère ayant le contrôle ultime est non résidente (s) Si la société mère ayant le contrôle ultime n'est pas connue (t)	<i>Ventilés par :</i> (1) Actifs sous forme d'instruments de dette des ID vis-à-vis des EID et des entreprises sœurs non résidentes = (p) + (s) + (t) (2) Passifs sous forme d'instruments de dette des EID vis-à-vis des ID (investissements à rebours) et des entreprises sœurs non résidentes = (l) + (n) <i>Et par :</i> (3) Instruments de dette (net) des intermédiaires financiers résidents (4) Instruments de dette (net) de toutes les autres entreprises résidentes <b>Dont : total des investissements à l'étranger, ID vis-à-vis des entreprises sœurs non résidentes (net) = (5) – (6)</b> (5) Total des actifs sous forme de participations et instruments de dette vis-à-vis des entreprises sœurs = (i) + (j) + (s) + (t) (6) Total des passifs sous forme de participations et instruments de dette vis-à-vis des entreprises sœurs = (d) + (n)

Source : services du FMI.

### Encadré 6.2 Quelques bonnes pratiques

- Recourir aux mêmes sources pour recueillir des données sur les investissements directs pour l'ECID et la PEG.
- Procéder au rapprochement des données de l'ECID et de celles de la PEG sur les investissements directs.
- S'il existe des incohérences importantes entre les données de la PEG sur les investissements directs et celles de l'ECID, les statisticiens doivent en rechercher les principales raisons. Ces différences doivent être expliquées dans le questionnaire sur les métadonnées de l'ECID (questions 17 et 18).
- Si deux organismes, ou davantage, sont chargés de l'établissement de l'ECID et de la PEG, ils doivent coordonner leurs activités et communiquer entre eux.
- Vérifier les méthodes d'évaluation des actions non cotées et préciser la méthode d'évaluation utilisée pour la PEG et l'ECID dans leurs métadonnées respectives.
- S'efforcer d'appliquer pleinement la recommandation du MBP6 concernant les investissements directs (par exemple, présenter toutes les composantes types et les ventilations encouragées des investissements directs dans la PEG, en particulier lorsque les données sont significatives).

## Données miroir

**6.11** La base de données de l'ECID contient des tableaux qui présentent des données «miroir»<sup>3</sup>. Les données sur les positions d'investissement direct de l'étranger communiquées par une économie sont présentées aux côtés des données sur les positions d'investissement direct à l'étranger de l'économie de contrepartie (c'est-à-dire les données miroir des données communiquées sur les investissements de l'étranger). De même, les données sur les positions d'investissement direct à l'étranger communiquées par une économie sont présentées aux côtés des données sur les positions d'investissement direct de l'étranger transmises par l'économie de contrepartie. Cela permet aux économies partenaires à l'investissement

<sup>3</sup>Les estimations faites pour toutes les économies (y compris les données communiquées par chaque participant à l'ECID et les données miroir transmises par chacun de ses partenaires à l'investissement direct) sont présentées au tableau 3 de l'ECID à : <http://data.imf.org/CDIS>.

### Encadré 6.3 Exemple d'utilisation des données miroir pour améliorer la qualité des statistiques d'investissement direct

En date de décembre 2014, les actifs d'investissement direct communiqués par l'économie A pour la PEG de 2013 s'élevaient à 173,5 millions de dollars. Les investissements directs à l'étranger, calculés à partir de la PEG de 2013 se chiffraient à 142,5 millions de dollars<sup>1</sup>.

L'économie A n'a pas communiqué de données provisoires pour 2013 dans l'ECID; cependant, sur la base des données miroir tirées de l'ECID (tableau 3-o : Positions d'investissement direct à l'étranger communiquées par l'économie A et positions d'investissement direct de l'étranger communiquées par l'économie de contrepartie en fin 2013), les statisticiens peuvent constater que le total des «investissements de l'étranger communiqués par l'économie de contrepartie» se chiffrait à 529 millions de dollars.

Ces données miroir indiquent que les investissements à l'étranger «calculés» pour l'économie A sont d'environ 529 millions de dollars, alors que le total des investissements à l'étranger obtenu grâce aux données de la PEG est de 142,5 millions de dollars, signe qu'il pourrait y avoir une erreur dans les données communiquées. Il est possible que les estimations de l'économie de contrepartie soient incorrectes (elles incluent peut-être les positions d'investissement direct des intermédiaires financiers qui devraient en fait être reclassées dans les autres investissements) ou que ce soit les estimations de l'économie A qui sont incorrectes. En conséquence, l'existence d'une incohérence dans les données miroir doit être considérée comme un indicateur d'un problème d'estimation possible qui mérite un examen plus approfondi lorsqu'il s'avère important ou pertinent.

<sup>1</sup>Les données de la PEG présentées sur la base des actifs et des passifs ont été exprimées selon le principe directionnel (les actifs sous forme d'instruments de dette des EID dans les ID (investissements à rebours), qui s'élevaient à 31 millions de dollars, ont été déduits du total des actifs d'investissement direct (173,5 millions de dollars, ce qui donne un montant de 142,5 millions de dollars pour les investissements directs à l'étranger).

direct de comparer facilement les données et de déceler les incohérences.

**6.12** Les données miroir peuvent être utiles à plusieurs égards. Pour les économies qui ne participent pas à l'ECID, du fait qu'elles ne recueillent pas de données sur les positions d'investissement direct (ou que la ventilation des positions d'investissement direct

par économie de contrepartie n'est pas disponible), les données miroir communiquées par leurs contreparties peuvent fournir des renseignements sur leurs positions totales d'investissement direct de l'étranger et à l'étranger. Pour les économies qui participent à l'ECID, les données miroir pourraient servir à vérifier leurs propres estimations et être par ailleurs très utiles en révélant les lacunes ou erreurs dans les données au niveau de l'économie de contrepartie.

**6.13** Il y a lieu d'utiliser avec prudence les données miroir en raison de leurs limitations. Par exemple, il se peut que certaines contreparties importantes de l'économie déclarante ne participent pas à l'ECID ou ne fournissent pas d'informations parce que leurs données se situent au-dessous d'un seuil de déclaration. Le total des données miroir pourrait être inférieur ou supérieur à celui des données communiquées par l'économie déclarante dans le cadre de l'ECID. Lorsque les données communiquées diffèrent grandement des données miroir, les statisticiens devraient en rechercher les raisons.

#### **Asymétries bilatérales<sup>4</sup>**

**6.14** Pour améliorer la qualité des données de l'ECID, le Département des statistiques du FMI a lancé en 2013 un projet visant à sensibiliser les économies à l'existence de grosses asymétries bilatérales et à y remédier dans la mesure du possible. Pour plus de détail sur ce projet, veuillez-vous reporter à l'encadré 6.4.

**6.15** Le projet de sensibilisation aux asymétries bilatérales a fourni des enseignements sur les raisons de ces asymétries et confirmé que les différences méthodologiques en sont la principale cause, ainsi que les différences de couverture et de degré de confidentialité. Leurs principales raisons sont identifiées en particulier dans l'encadré 6.5.

**6.16** Par ailleurs, ce projet a aidé certaines économies à détecter les erreurs et les a amenées à envisager des

<sup>4</sup>D'autres initiatives encouragées par des organisations internationales, telles que le Réseau IDE européen, placé sous les auspices de la Banque centrale européenne (BCE) et de l'Office statistique de l'Union européenne (Eurostat) ou par des économies individuelles pour le rapprochement bilatéral des données sur les investissements sont en place. Le Réseau IDE a été lancé en juin 2009 pour réduire les asymétries et accroître la cohérence interne des statistiques de balance des paiements de l'UE et de la zone euro. Il offre aux statisticiens chargés d'établir les données sur les investissements directs un moyen sûr d'échanger des informations (microdonnées) sur les transactions et, depuis 2012, les positions d'investissement direct. Depuis sa mise en place, 27 États membres de l'UE se sont joints au Réseau IDE. Pour de plus amples détails, se reporter à : [www.imf.org/external/pubs/ft/bop/2014/pdf/14-20.pdf](http://www.imf.org/external/pubs/ft/bop/2014/pdf/14-20.pdf).

### **Encadré 6.4 Analyse des asymétries bilatérales**

#### **Généralités**

En octobre 2013, le FMI a pris contact au total avec 28 économies<sup>1</sup> participant à l'ECID pour porter à leur attention l'existence de grosses asymétries bilatérales entre les données qu'elles avaient communiquées pour l'ECID et les données miroir fournies dans le cadre de l'enquête par leurs principales contreparties pour fin 2011.

Ces économies ont reçu un fichier Excel de données les concernant, dans lequel ont été mis en lumière les écarts dépassant 25 milliards de dollars et représentant au moins 25 % du total de la position d'investissement direct bilatérale vis-à-vis de l'économie de contrepartie, pour les investissements directs de l'étranger et/ou à l'étranger, selon le cas. Elles ont été encouragées à analyser les asymétries et à revoir leurs méthodes d'estimation, ou à se mettre en rapport avec l'économie de contrepartie pour expliquer les asymétries ou y remédier et pour s'assurer de la robustesse de leurs estimations. À cette fin, il a été rappelé aux économies que les questionnaires sur les métadonnées de l'ECID fournissent des informations détaillées sur les pratiques de collecte et d'établissement des données adoptées par les économies participant à l'ECID et incluent les coordonnées des personnes à contacter<sup>2</sup>.

Cette initiative s'est avérée efficace et plus de la moitié des économies contactées ont fourni en retour les raisons précises des asymétries ou indiqué que des efforts étaient engagés pour confirmer leurs données. En outre, certaines économies ont identifié des mesures spécifiques de correction des asymétries<sup>3</sup>.

<sup>1</sup>Il s'agit des économies suivantes : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Barbade, Belgique, Brésil, Canada, Chine (RP), Hong Kong (RAS), Chypre, Espagne, États-Unis, France, Hongrie, Inde, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Maurice, Mexique, Pays-Bas, Royaume-Uni, Fédération de Russie, Singapour, Suède et Suisse.

<sup>2</sup>STA a proposé de fournir une aide méthodologique pour déceler les incohérences dans les données et/ou pour y remédier. Cependant, il a été reconnu que ce sont les économies participant à l'ECID (et non pas STA) qui ont pour responsabilité première de corriger les asymétries dans la mesure où elles le jugent approprié.

<sup>3</sup>Suite au projet pilote de STA, le Bureau of Economic Analysis (BEA) des États-Unis a passé en revue ses plus grosses asymétries bilatérales pour fin 2011. Le BEA a identifié les mesures à prendre pour améliorer davantage la qualité de ses données. Il a centré son attention sur cinq principaux domaines : 1) incohérences inhérentes au traitement recommandé des entreprises sœurs; 2) caractéristiques des enquêtes effectuées par le BEA pour recueillir des statistiques d'investissement direct qui empêchent l'identification des positions d'endettement entre certaines entreprises sœurs; 3) incertitude quant au traitement des positions mettant en jeu des EVS; 4) différences de base d'évaluation des positions d'investissement direct, par exemple évaluation au prix du marché et non au coût historique; 5) différences de définitions géographiques. Pour plus de détails, se reporter à : [www.imf.org/external/pubs/ft/bop/2014/pdf/14-19.pdf](http://www.imf.org/external/pubs/ft/bop/2014/pdf/14-19.pdf).

### Encadré 6.5 Principales raisons identifiées des asymétries bilatérales dans les données de l'ECID

Il se peut que les économies de contrepartie utilisent des méthodes différentes pour estimer la valeur des actions cotées et/ou non cotées.

L'application du principe directionnel peut donner lieu à des asymétries dans les estimations miroir. Plus précisément, les investissements directs à l'étranger d'une économie pourraient être enregistrés dans les statistiques de l'économie de contrepartie soit comme des investissements directs de l'étranger, soit comme des investissements directs à l'étranger négatifs. Par exemple, la comptabilisation des positions d'endettement entre entreprises sœurs peut donner lieu à des asymétries bilatérales. Comme le montrent le graphique 4.2 et le tableau 4.4, un prêt de 250 dollars d'une entreprise apparentée C de l'économie 3 à son entreprise sœur B de l'économie 2 sera enregistré par l'entreprise B en tant qu'investissement direct de l'étranger positif vis-à-vis de l'économie 3, d'un montant de 250 dollars. Cette dernière enregistrera ce prêt en tant qu'investissement direct de l'étranger négatif vis-à-vis de l'économie 2, d'un montant de -250 dollars, et non en tant que position miroir de 250 dollars dans ses statistiques sur les investissements à l'étranger. Dans ce cas, même si les deux économies suivent les directives établies, il en résulte une asymétrie (à savoir que la position d'investissement direct à l'étranger d'une économie donnée n'aurait pas pour données miroir la position d'investissement direct de l'étranger de l'économie de contrepartie).

Différence de méthodes de collecte des données : auprès des entreprises et non des groupes locaux d'entreprises.

Différence de répartition géographique par économie de contrepartie : sur la base de la contrepartie ultime et non de la contrepartie immédiate.

Différences de définitions : territoire économique ou géographique.

Utilisation de versions différentes des normes méthodologiques. Par exemple, certaines économies pourraient inclure la dette permanente entre certains intermédiaires financiers dans les investissements directs (conformément au *MBP5*) alors que d'autres pourraient l'en exclure (en conformité avec le *MBP6*).

Certaines économies ont indiqué que les données communiquées sur les EVS ne sont pas ventilées par économie, en partie pour des raisons de confidentialité.

L'absence de couverture, ou la couverture partielle, des données sur les entreprises sœurs et/ou les EVS a été considérée comme un facteur contribuant aux asymétries par certaines économies.

mesures pour améliorer la qualité de leurs données sur les investissements directs. À l'issue de ces travaux, STA a affiché un document : *Coordinated Direct Investment Survey (CDIS): Project on Bilateral Asymmetries: June 2014*, (voir <http://data.imf.org/?sk=40313609-F037-48C1-84B1-E1F1CE54D6D5&ss=1390288795525>).





## APPENDICE



# ECID : formulaires types de déclaration des données et questionnaire sur les métadonnées

Les deux formulaires types de déclaration des données et le questionnaire sur les métadonnées sont fournis dans le présent appendice. Leurs versions les plus récentes peuvent être obtenues également sur le site : <http://data.imf.org>.





L'enquête coordonnée sur l'investissement direct (ECID) de l'étranger		Année ordre de grandeur	par ex., milliers		Monnaie nationale	par ex., euro					
Code SDMX	Pays de l'investisseur direct ou de l'entreprise sœur à l'étranger	Total investis. directs (ID) de l'étranger	Particip. (de l'étranger — net)	Instruments de dette				Dont : total investissements de l'étranger, ID vis-à-vis entreprises sœurs à l'étranger			
				Positions nettes		Positions brutes		Participations plus dette vis-à-vis entreprises sœurs à l'étranger			
				Intermédiaires financiers résidents (passifs-actifs)	Toutes les autres entreprises résidentes (passifs-actifs)	Total passifs (instruments de dette)	Total actifs (instruments de dette)	Net — de l'étranger	Total passifs (particip. et instr. de dette)	Total actifs (particip. et instr. de dette)	
		(1) = (2) + (3)	(2)	(3) = (4+5) - (6-7)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8) = (9) - (10)	(9)	(10)
Vérifier les points suivants											
<b>Amérique du Nord et Amérique centrale</b>											
BZ	Belize										
CA	Canada										
CR	Costa Rica										
SV	El Salvador										
GT	Guatemala										
HN	Honduras										
MX	Mexique										
NI	Nicaragua										
PA	Panama										
US	États-Unis										
A2A39	Non spécifié (y compris données confidentielles) par région										
Formule automatique	Somme des données communiquées, hors poste Non spécifié (y compris données confidentielles) par région (calculé)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total des données communiquées par l'Amérique du Nord et l'Amérique centrale, dont poste Non spécifié (y compris données confidentielles)										
Vérifier les points suivants											
<b>Atlantique Nord et Caraïbes</b>											
AI	Anguilla										
AG	Antigua-et-Barbuda										
AW	Aruba										
BS	Bahamas										
BB	Barbade										
BM	Bermudes										
KY	Îles Caïmans										
CU	Cuba										
DM	Dominique										
DO	République dominicaine										
GD	Grenade										
GP	Guadeloupe										
HT	Haïti										
JM	Jamaïque										
MQ	Martinique										
MS	Montserrat										
AN	Antilles néerlandaises <sup>1</sup>										
BQ	Bonaire, Saint-Eustache et Saba (îles BES) <sup>1</sup>										
CW	Curaçao <sup>1</sup>										
SX	Saint-Martin <sup>1</sup>										
PR	Porto Rico										
KN	Saint-Kitts-et-Nevis										
LC	Sainte-Lucie										
PM	Saint-Pierre-et-Miquelon										
VC	Saint-Vincent-et-les Grenadines										
TT	Trinité-et-Tobago										
TC	Îles Turques et Caïques										
VG	Îles Vierges britanniques										
VI	Îles Vierges américaines										
A69	Non spécifié (y compris données confidentielles) par région										
Formule automatique	Somme des données communiquées, hors poste Non spécifié (y compris données confidentielles) par région (calculé)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total des données communiquées par l'Atlantique Nord et les Caraïbes, dont poste Non spécifié (y compris données confidentielles)										
Vérifier les points suivants											



L'enquête coordonnée sur l'investissement direct (ECID) de l'étranger			Année ordre de grandeur	par ex., milliers	Monnaie nationale	par ex., euro					
Code SDMX	Pays de l'investisseur direct ou de l'entreprise sœur à l'étranger	Total investis. directs (ID) de l'étranger	Particip. (de l'étranger — net)	Instruments de dette				Dont : total investissements de l'étranger, ID vis-à-vis entreprises sœurs à l'étranger			
				(De l'étranger — net)	Positions nettes		Positions brutes		Net — de l'étranger	Participations plus dette vis-à-vis entreprises sœurs à l'étranger	
					Intermédiaires financiers résidents (passifs-actifs)	Toutes les autres entreprises résidentes (passifs-actifs)	Total passifs (instruments de dette)	Total actifs (instruments de dette)		Total passifs (particip. et instr. de dette)	Total actifs (particip. et instr. de dette)
(1) = (2) + (3)	(2)	(3) = (4 + 5) = (6 - 7)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8) = (9) - (10)	(9)	(10)		
Formule automatique	Somme des données communiquées, hors poste Non spécifié (y compris données confidentielles) par région (calculé)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total des données communiquées par les autres économies du Proche et Moyen-Orient, dont poste Non spécifié (y compris données confidentielles)										
Vérifier les points suivants											
<b>Asie centrale et Asie du Sud</b>											
AF	Afghanistan, État islamique d'										
BD	Bangladesh										
BT	Bhoutan										
BN	Brunei Darussalam										
KH	Cambodge										
IN	Inde										
ID	Indonésie										
KZ	Kazakhstan										
KG	République kirghize										
LA	RDP lao										
MY	Malaisie										
MV	Maldives										
MM	Myanmar										
NP	Népal										
PK	Pakistan										
PH	Philippines										
SG	Singapour										
LK	Sri Lanka										
TJ	Tadjikistan										
TH	Thaïlande										
TL	Timor-Leste										
TM	Turkménistan										
UZ	Ouzbékistan										
VN	Viet Nam										
S59	Non spécifié (y compris données confidentielles) par région										
Formule automatique	Somme des données communiquées, hors poste Non spécifié (y compris données confidentielles) par région (calculé)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total des données communiquées par l'Asie centrale et l'Asie du Sud, dont poste Non spécifié (y compris données confidentielles)										
Vérifier les points suivants											
<b>Asie de l'Est</b>											
CN	Chine, R.P.										
HK	Chine, R.P. : Hong Kong										
MO	Chine, R.P. : Macao										
JP	Japon										
KP	Corée, Rép. pop. dém. de										
KR	Corée, Rép. de										
MN	Mongolie										
TW	Taiwan, province chinoise de										
S29	Non spécifié (y compris données confidentielles) par région										
Formule automatique	Somme des données communiquées, hors poste Non spécifié (y compris données confidentielles) par région (calculé)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total des données communiquées par l'Asie de l'Est, dont poste Non spécifié (y compris données confidentielles)										
Vérifier les points suivants											

L'enquête coordonnée sur l'investissement direct (ECID) de l'étranger			Année ordre de grandeur	par ex., milliers		Monnaie nationale	par ex., euro				
Code SDMX	Pays de l'investisseur direct ou de l'entreprise sœur à l'étranger	Total investis. directs (ID) de l'étranger	Particip. (de l'étranger — net)	Instruments de dette				Dont : total investissements de l'étranger, ID vis-à-vis entreprises sœurs à l'étranger			
				(De l'étranger — net)	Positions nettes		Positions brutes		Net — de l'étranger	Participations plus dette vis-à-vis entreprises sœurs à l'étranger	
					Intermédiaires financiers résidents (passifs-actifs)	Toutes les autres entreprises résidentes (passifs-actifs)	Total passifs (instruments de dette)	Total actifs (instruments de dette)		Total passifs (particip. et instr. de dette)	Total actifs (particip. et instr. de dette)
(1) = (2) + (3)	(2)	(3) = (4 + 5) = (6 - 7)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8) = (9) - (10)	(9)	(10)		
<b>Océanie et région polaire</b>											
AS	Samoa américaines										
AU	Australie										
BV	Île Bouvet										
CX	Île Christmas										
CC	Îles Cocos (Keeling)										
CK	Îles Cook										
FJ	Fidji										
PF	Polynésie française										
TF	Terres australes françaises										
GU	Guam										
HM	Îles Heard-et-McDonald										
KI	Kiribati										
MH	Îles Marshall										
FM	Micronésie, États fédérés de										
NR	Nauru										
NC	Nouvelle-Calédonie										
NZ	Nouvelle-Zélande										
NU	Niue										
NF	Île Norfolk										
MP	Îles Mariannes du Nord										
PW	Palaos										
PG	Papouasie-Nouvelle-Guinée										
PN	Pitcairn										
WS	Samoa										
SB	Îles Salomon										
GS	Géorgie du Sud-et-les Îles Sandwich										
TK	Tokelau										
TO	Tonga										
TV	Tuvalu										
UM	Îles américaines du Pacifique										
VU	Vanuatu										
WF	Wallis-et-Futuna										
O29	Non spécifié (y compris données confidentielles) par région										
Formule automatique	Somme des données communiquées, hors poste Non spécifié (y compris données confidentielles) par région (calculé)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total des données communiquées par l'Océanie et la région polaire, dont poste Non spécifié (y compris données confidentielles)										
	Vérifier les points suivants										
<b>Non spécifié (y compris données confidentielles) : total</b>											
W09	Non spécifié (y compris données confidentielles) : total <sup>2</sup>										
	Vérifier les points suivants										
<b>Totaux mondiaux</b>											
Formule automatique	Non spécifié (y compris données confidentielles) : total	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total mondial des données communiquées, hors poste Non spécifié (y compris données confidentielles) (calculé)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total mondial des données communiquées, dont poste Non spécifié (y compris données confidentielles) (calculé)										

Note : Marquer d'un « c » les données confidentielles.

<sup>1</sup>Les Antilles néerlandaises ont été divisées en trois juridictions distinctes le 10 octobre 2010 : Curaçao, Saint-Martin et Bonaire, Saint-Eustache et Saba (Îles BES).

<sup>2</sup>Le total du poste Non spécifié (y compris données confidentielles) est égal au total des montants non attribués plus le total des données confidentielles.



L'enquête coordonnée sur l'investissement direct (ECID) à l'étranger		Année ordre de grandeur	par ex., milliers		Monnaie nationale	par ex., euro					
Code SDMX	Pays de l'entreprise d'investissement direct ou de l'entreprise sœur à l'étranger	Total investis. directs (ID) à l'étranger	Particip. (à l'étranger — net)	Instruments de dette				Dont : total investissements à l'étranger, ID vis-à-vis entreprises sœurs à l'étranger			
				(À l'étranger — net)	Positions nettes		Positions brutes		Net — à l'étranger	Participations plus dette vis-à-vis entreprises sœurs à l'étranger	
					Intermédiaires financiers résidents (passifs-actifs)	Toutes les autres entreprises résidentes (passifs-actifs)	Total passifs (instruments de dette)	Total actifs (instruments de dette)		Total passifs (particip. et instr. de dette)	Total actifs (particip. et instr. de dette)
		(1) = (2) + (3)	(2)	(3) = (4+5) = (6-7)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8) = (9) - (10)	(9)	(10)
Formule automatique	Somme des données communiquées, hors poste Non spécifié (y compris données confidentielles) par région (calculé)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total des données communiquées, par l'Afrique du Nord, dont poste Non spécifié (y compris données confidentielles)										
Vérifier les points suivants											
<b>Afrique subsaharienne</b>											
AO	Angola										
BJ	Bénin										
BW	Botswana										
IO	Territoire britannique de l'Océan Indien										
BF	Burkina Faso										
BI	Burundi										
CV	Cabo Verde										
CM	Cameroun										
CF	République centrafricaine										
TD	Tchad										
KM	Comores										
CD	Congo, Rép. dém. du										
CG	Congo, Rép. du										
CI	Côte d'Ivoire										
DJ	Djibouti										
GQ	Guinée équatoriale										
ER	Érythrée										
ET	Éthiopie										
GA	Gabon										
GM	Gambie										
GH	Ghana										
GN	Guinée										
GW	Guinée Bissau										
KE	Kenya										
LS	Lesotho										
LR	Libéria										
MG	Madagascar										
MW	Malawi										
ML	Mali										
MR	Mauritanie										
MU	Maurice										
YT	Mayotte										
MZ	Mozambique										
NA	Namibie										
NE	Niger										
NG	Nigéria										
RE	Réunion										
RW	Rwanda										
ST	São Tomé-et-Príncipe										
SN	Sénégal										
SC	Seychelles										
SL	Sierra Leone										
SO	Somalie										
ZA	Afrique du Sud										
SS	Soudan du Sud										
SH	Sainte-Hélène										
SD	Soudan										
SZ	Swaziland										
TZ	Tanzanie										
TG	Togo										
UG	Ouganda										
EH	Sahara occidental										
ZM	Zambie										
ZW	Zimbabwe										
F69	Non spécifié (y compris données confidentielles) par région										
Formule automatique	Somme des données communiquées, hors poste Non spécifié (y compris données confidentielles) par région (calculé)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total des données communiquées par l'Afrique subsaharienne, dont poste Non spécifié (y compris données confidentielles)										
Vérifier les points suivants											





L'enquête coordonnée sur l'investissement direct (ECID) à l'étranger		Année ordre de grandeur	par ex., milliers		Monnaie nationale	par ex., euro					
Code SDMX	Pays de l'entreprise d'investissement direct ou de l'entreprise sœur à l'étranger	Total investis. directs (ID) à l'étranger	Particip. (à l'étranger — net)	Instruments de dette				Dont : total investissements à l'étranger, ID vis-à-vis entreprises sœurs à l'étranger			
				Positions nettes		Positions brutes		Net — à l'étranger		Participations plus dette vis-à-vis entreprises sœurs à l'étranger	
				Intermédiaires financiers résidents (passifs-actifs)	Toutes les autres entreprises résidentes (passifs-actifs)	Total passifs (instruments de dette)	Total actifs (instruments de dette)			Total passifs (particip. et instr. de dette)	Total actifs (particip. et instr. de dette)
(1) = (2) + (3)	(2)	(3) = (4+5) = (6-7)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8) = (9) - (10)	(9)	(10)		
Formule automatique	Somme des données communiquées, hors poste Non spécifié (y compris données confidentielles) par région (calculé)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total des données communiquées par les autres économies du Proche et Moyen-Orient, dont poste Non spécifié (y compris données confidentielles)										
Vérifier les points suivants											
<b>Asie centrale et Asie du Sud</b>											
AF	Afghanistan, État islamique d'										
BD	Bangladesh										
BT	Bhoutan										
BN	Brunei Darussalam										
KH	Cambodge										
IN	Inde										
ID	Indonésie										
KZ	Kazakhstan										
KG	République kirghize										
LA	RDP lao										
MY	Malaisie										
MV	Maldives										
MM	Myanmar										
NP	Népal										
PK	Pakistan										
PH	Philippines										
SG	Singapour										
LK	Sri Lanka										
TJ	Tadjikistan										
TH	Thaïlande										
TL	Timor-Leste										
TM	Turkménistan										
UZ	Ouzbékistan										
VN	Viet Nam										
S59	Non spécifié (y compris données confidentielles) par région										
Formule automatique	Somme des données communiquées, hors poste Non spécifié (y compris données confidentielles) par région (calculé)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total des données communiquées par l'Asie centrale et l'Asie du Sud, dont poste Non spécifié (y compris données confidentielles)										
Vérifier les points suivants											
<b>Asie de l'Est</b>											
CN	Chine, R.P.										
HK	Chine, R.P. : Hong Kong										
MO	Chine, R.P. : Macao										
JP	Japon										
KP	Corée, Rép. pop. dém. de										
KR	Corée, Rép. de										
MN	Mongolie										
TW	Taiwan, province chinoise de										
S29	Non spécifié (y compris données confidentielles) par région										
Formule automatique	Somme des données communiquées, hors poste Non spécifié (y compris données confidentielles) par région (calculé)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total des données communiquées par l'Asie de l'Est, dont poste Non spécifié (y compris données confidentielles)										
Vérifier les points suivants											

L'enquête coordonnée sur l'investissement direct (ECID) à l'étranger		Année ordre de grandeur	par ex., milliers		Monnaie nationale	par ex., euro					
Code SDMX	Pays de l'entreprise d'investissement direct ou de l'entreprise sœur à l'étranger	Total investis. directs (ID) à l'étranger	Particip. (à l'étranger — net)	Instruments de dette				Dont : total investissements à l'étranger, ID vis-à-vis entreprises sœurs à l'étranger		Participations plus dette vis-à-vis entreprises sœurs à l'étranger	
				(À l'étranger — net)	Positions nettes		Positions brutes		Net — à l'étranger	Total passifs (particip. et instr. de dette)	Total actifs (particip. et instr. de dette)
					Intermédiaires financiers résidents (passifs-actifs)	Toutes les autres entreprises résidentes (passifs-actifs)	Total passifs (instruments de dette)	Total actifs (instruments de dette)			
		(1) = (2) + (3)	(2)	(3) = (4 + 5) = (6 - 7)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8) = (9) - (10)	(9)	(10)
<b>Océanie et région polaire</b>											
AS	Samoa américaines										
AU	Australie										
BV	Île Bouvet										
CX	Île Christmas										
CC	Îles Cocos (Keeling)										
CK	Îles Cook										
FJ	Fidji										
PF	Polynésie française										
TF	Terres australes françaises										
GU	Guam										
HM	Îles Heard-et-McDonald										
KI	Kiribati										
MH	Îles Marshall										
FM	Micronésie, États fédérés de										
NR	Nauru										
NC	Nouvelle-Calédonie										
NZ	Nouvelle-Zélande										
NU	Niue										
NF	Île Norfolk										
MP	Îles Mariannes du Nord										
PW	Palaos										
PG	Papouasie-Nouvelle-Guinée										
PN	Pitcairn										
WS	Samoa										
SB	Îles Salomon										
GS	Géorgie du Sud-et-les Îles Sandwich										
TK	Tokelau										
TO	Tonga										
TV	Tuvalu										
UM	Îles américaines du Pacifique										
VU	Vanuatu										
WF	Wallis-et-Futuna										
O29	<b>Non spécifié (y compris données confidentielles) par région</b>										
Formule automatique	<b>Somme des données communiquées, hors poste Non spécifié (y compris données confidentielles) par région (calculé)</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Total des données communiquées par l'Océanie et la région polaire, dont poste Non spécifié (y compris données confidentielles)</b>										
	Vérifier les points suivants										
<b>Non spécifié (y compris données confidentielles) : total</b>											
W09	<b>Total non spécifié (y compris données confidentielles)<sup>2</sup></b>										
<b>Totaux mondiaux</b>											
Formule automatique	<b>Total non spécifié (y compris données confidentielles)</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Total mondial des données communiquées, hors poste Non spécifié (y compris données confidentielles) (calculé)</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Total mondial des données communiquées, dont poste Non spécifié (y compris données confidentielles) (calculé)</b>										

Note: Marquer d'un « c » les données confidentielles.

<sup>1</sup>Les Antilles néerlandaises ont été divisées en trois juridictions distinctes le 10 octobre 2010 : Curaçao, Saint-Martin et Bonaire, Saint-Eustache et Saba (îles BES).

<sup>2</sup>Le total du poste Non spécifié (y compris données confidentielles) est égal au total des montants non attribués plus le total des données confidentielles.

## Enquête coordonnée sur les investissements directs : questionnaire sur les métadonnées (annuel)

**Note :** Veuillez sauvegarder votre travail toutes les 15 minutes.

Status : Edit   

### 📍 Coordonnées de la personne à contacter

Veuillez fournir les coordonnées de la personne à contacter pour les utilisateurs désireux d'obtenir des précisions sur les caractéristiques techniques de vos métadonnées concernant les données de l'ECID qui sont communiquées au Département des statistiques du FMI. S'il ne s'agit pas de la même personne pour les données sur les investissements de l'étranger, les investissements à l'étranger et les métadonnées, veuillez fournir séparément les coordonnées des personnes en question.

Nom :

Désignation (intitulé de poste) :

Organisation :

Adresse électronique :

Téléphone :

Veuillez fournir le lien vers tout site Internet national où sont publiées vos données sur les investissements directs :

### 📍 Métadonnées sur les investissements de l'étranger

i-1) Dans les cas suivants, les sources de données sur les investissements directs DE L'ÉTRANGER reposent-elles sur un échantillon ou un recensement? [Définitions](#)

	Recensement	Échantillon	Les deux	Non couverts
i-1.1) Institutions de dépôts	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
i-1.2) Autres sociétés financières	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
i-1.3) Sociétés non financières	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
i-1.4) Autres	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Observations :

i-2.1) Pour les investissements directs DE L'ÉTRANGER, quelles sont (ont été) la ou les principales sources d'informations que vous avez utilisées pour établir votre cadre d'enquête ou le recensement des entreprises d'investissement direct?

- Médias
- Associations professionnelles
- Listes d'entreprises utilisées comme cadres d'enquête pour d'autres collectes de données (hors investissements directs)
- Annuaire téléphonique
- Autre registre d'entreprises : à des fins de contrôle, de réglementation ou d'enregistrement
- Autre registre d'entreprises : registres commerciaux
- Autre registre d'entreprises : autres (veuillez apporter des précisions dans l'espace réservé ci-dessous aux observations)
- Autorités fiscales
- SCTI
- Registres du contrôle des changes
- Organisme de réglementation des valeurs mobilières
- Organismes publics de promotion des investissements de l'étranger
- Combinaison de sources précédentes
- Autres (veuillez apporter des précisions dans l'espace réservé ci-dessous aux observations)

Observations :

i-2.2) Pour les investissements directs DE L'ÉTRANGER, quelles sont (ont été) les sources secondaires d'informations que vous avez utilisées pour établir votre cadre d'enquête ou le recensement des entreprises d'investissement direct?

- Médias
- Associations professionnelles

- Listes d'entreprises utilisées comme cadres d'enquête pour d'autres collectes de données (hors investissements directs)
- Annuaires téléphoniques
- Autre registre d'entreprises : à des fins de contrôle, de réglementation ou d'enregistrement
- Autre registre d'entreprises : registres commerciaux
- Autre registre d'entreprises : autres (veuillez apporter des précisions dans l'espace réservé ci-dessous aux observations)
- Autorités fiscales
- SCTI
- Registres du contrôle des changes
- Organisme de réglementation des valeurs mobilières
- Organismes publics de promotion des investissements de l'étranger
- Combinaison de sources précédentes
- Autres (veuillez apporter des précisions dans l'espace réservé ci-dessous aux observations)

Observations :

**i-3) Pour les investissements directs DE L'ÉTRANGER, un seuil de déclaration a-t-il été appliqué?**

- Oui (veuillez apporter des précisions dans l'espace réservé ci-dessous aux observations)
- Non
- Dans certains cas (veuillez apporter des précisions dans l'espace réservé ci-dessous aux observations)
- Pas de réponse

Observations :

**i-4) Pour les investissements directs DE L'ÉTRANGER, dans le cas où un seuil de déclaration a été appliqué, veuillez indiquer si les montants d'investissements directs inférieurs à ce seuil ont été estimés.**

- Oui (veuillez apporter des précisions dans l'espace réservé ci-dessous aux observations)
- Non, car les montants inférieurs à ce seuil sont négligeables
- Non
- Sans objet (un seuil de déclaration n'est pas appliqué)
- Pas de réponse

Observations :

**i-5) Pour les investissements directs DE L'ÉTRANGER, quelles sont (ont été) la ou les sources d'informations utilisées pour la collecte des données de l'ECID?**

- États financiers
- Enquêtes auprès des entreprises
- Approbations des investissements étrangers
- Cumul des transactions de balance des paiements
- Cumul des flux (transactions, autres changements de volume et réévaluations)
- Données des économies partenaires
- Presse financière
- Autres (veuillez apporter des précisions dans l'espace réservé ci-dessous aux observations)

Observations :

**i-6) Pour les investissements directs DE L'ÉTRANGER, quelle méthode avez-vous utilisée, le cas échéant, pour estimer les données des non-répondants?**

- Données de l'année la plus récente
- Report sans changement

- Cumul des transactions
- Application de ratios tirés des données communiquées (veuillez apporter des précisions dans l'espace réservé ci-dessous aux observations)
- Combinaison de méthodes précédentes
- Autres (veuillez apporter des précisions dans l'espace réservé ci-dessous aux observations)
- Aucune parce que le taux de réponse est élevé
- Aucune

Observations :

**i-7) Pour les investissements directs DE L'ÉTRANGER, vos données ECID se rapportent-elles à :**

- l'année civile
- l'exercice budgétaire — s'il diffère de l'année civile (veuillez décrire les ajustements qui ont été effectués, le cas échéant, dans l'espace réservé ci-dessous aux observations)

Observations :

**i-8) Principes d'évaluation**

**a) Pour les investissements directs DE L'ÉTRANGER, quel est le principal principe d'évaluation appliqué aux investissements sous forme de participations? (Veuillez sélectionner un principe d'évaluation pour chaque type d'investissement)**

**i-8. a. 1) Actions cotées : Définitions**

- Valeur de marché
- Fonds propres à leur valeur comptable
- Coût historique
- Valeur d'actif net
- Valeur actualisée des gains futurs
- Méthode de la capitalisation boursière
- Prix de transaction récent
- Répartition de la valeur globale
- Autres (veuillez apporter des précisions dans l'espace réservé ci-dessous aux observations)
- Non couvert
- Pas de réponse

Observations :

**i-8. a. 2) Actions non cotées : Définitions**

- Fonds propres à leur valeur comptable
- Coût historique
- Valeur d'actif net
- Valeur actualisé des gains futurs
- Méthode de la capitalisation boursière
- Prix de transaction récent
- Répartition de la valeur globale
- Autres (veuillez apporter des précisions dans l'espace réservé ci-dessous aux observations)
- Non couvert
- Pas de réponse

Observations :

**i-8.b.1) Titres de créance : Définitions**

- Valeur de marché
- Valeur nominale
- Coût historique
- Valeur amortie
- Valeur faciale
- Prix d'émission
- Juste valeur
- Autres (veuillez apporter des précisions dans l'espace réservé ci-dessous aux observations)
- Non couvert
- Pas de réponse

Observations :

**i-8.b.2) Autres instruments de dette : Définitions**

- Coût historique
- Valeur nominale
- Valeur amortie
- Valeur faciale
- Prix d'émission
- Juste valeur
- Autres (veuillez apporter des précisions dans l'espace réservé ci-dessous aux observations)
- Non couvert
- Pas de réponse

Observations :

**i-9) Les intérêts courus sont-ils pris en compte dans l'évaluation des instruments de dette (investissements directs DE L'ÉTRANGER)?**

	Oui	Non	Dans certains cas	Pas de réponse
i-9.1) Titres de créance	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
i-9.2) Autres instruments de dette	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Observations au sujet des titres de créance :

Observations au sujet des autres instruments de dette :

**i-10) Pour les investissements directs DE L'ÉTRANGER, si un instrument financier (actif ou passif), qu'il s'agisse d'un titre de participation ou d'un instrument de dette, est libellé en une monnaie étrangère, le taux utilisé est-il le taux de change de clôture à la fin de la période de référence?**

- Oui
- Non
- Pas de réponse

Observations :

i-11) Pour les investissements directs DE L'ÉTRANGER, avez-vous inclus dans vos données les structures sociétaires flexibles qui n'ont guère ou pas de présence physique?

- Oui, en totalité
- Oui, en partie
- Non
- Sans objet (il n'y en a pas)
- Pas de réponse

Observations :

i-12) L'unité de déclaration des données sur les investissements directs DE L'ÉTRANGER est-elle une entreprise ou un groupe local d'entreprises?

Définitions et exemples

- Entreprise
- Groupe local d'entreprises (veuillez préciser le niveau de consolidation dans l'espace réservé ci-dessous aux observations)
- Les deux à la fois (veuillez fournir des explications dans l'espace réservé ci-dessous aux observations)
- Pas de réponse

Observations :

i-13) Pour les investissements directs DE L'ÉTRANGER, les positions d'actif et de passif des entreprises sœurs ou à l'égard d'entreprises sœurs sont-elles enregistrées directement sur la base des actifs et des passifs (positions d'actif comptabilisées dans les investissements directs à l'étranger et positions de passif, dans les investissements directs de l'étranger), ou sont-elles classées parmi les investissements à l'étranger (de l'étranger) selon la résidence de la société mère ayant le contrôle ultime (SMCU)? Définitions

- Base des actifs et des passifs
- Selon le concept de société mère ayant le contrôle ultime
- Les deux à la fois (veuillez fournir des explications dans l'espace réservé ci-dessous aux observations)
- Elles sont toutes enregistrées dans les investissements DE L'ÉTRANGER, que la société mère ayant le contrôle ultime soit résidente ou non résidente
- Pas de réponse
- Sans objet (les positions des entreprises sœurs ne sont pas évaluées)

Observations :

i-14) Pour les investissements directs DE L'ÉTRANGER, comment déterminez-vous la portée du contrôle de la SMCU?

Supposons que toutes les entreprises suivantes (A, B, C, D, E et N) se trouvent dans des économies différentes. Voir diagramme

- Considérez-vous que la SMCU (dans ce cas N) ait le contrôle ultime à la fois des entreprises sœurs résidentes et non résidentes (D) et (E)?
- Considérez-vous que la SMCU (dans ce cas A) ait le contrôle commun à la fois des entreprises sœurs résidentes et non résidentes (D) et (E)?
- Considérez-vous que la SMCU est la société mère de contrôle de l'entreprise résidente (dans ce cas B est la société de contrôle de D, et C est celle de l'entreprise E), même si elle n'a pas le contrôle de l'entreprise sœur non résidente (ou même si vous ne pouvez pas déterminer si elle a le contrôle de l'entreprise sœur non résidente)?
- Pas de réponse
- Autres (veuillez fournir des explications dans l'espace réservé ci-dessous aux observations)
- Sans objet (le concept de SMCU n'est pas utilisé)

Observations :

i-15) Pour les investissements directs DE L'ÉTRANGER, quelle méthode utilisez-vous pour déterminer la relation d'investissement direct? Définitions

- Cadre des relations d'investissement direct
- Méthode de multiplication de la participation
- Méthode de l'influence directe/du contrôle indirect
- Autres (veuillez fournir des explications dans l'espace réservé ci-dessous aux observations)
- N'utilise aucune de ces méthodes, car seules les données sur les entreprises au premier niveau de la chaîne de propriété sont recueillies
- Pas de réponse

Observations :

**i-16) Pour les investissements directs DE L'ÉTRANGER, veuillez répondre aux questions suivantes :**

	Oui	Non
Incluez-vous les investissements directs dans l'immobilier?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
La dette (y compris la dette permanente) entre certaines sociétés financières affiliées (institutions de dépôts, fonds de placement et autres intermédiaires financiers, à l'exception des sociétés d'assurance et des fonds de pension) est-elle exclue des investissements directs?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Observations :

**Cohérence avec la PEG**

**i-17) Pour les investissements directs DE L'ÉTRANGER, à part les principes de présentation, quel est le degré de cohérence de vos données ECID avec les positions d'investissement direct incluses dans la position extérieure globale (PEG)? (Veuillez fournir des détails dans l'espace réservé ci-dessous aux observations) :**

- Entièrement cohérentes
- En grande partie cohérentes
- En grande partie non cohérentes
- Non cohérentes
- Sans objet (les données de la PEG ne sont pas établies)
- Pas de réponse

**i-18) Si elles ne sont pas entièrement cohérentes, veuillez en indiquer les principales raisons et fournir des détails dans l'espace réservé ci-dessous aux observations (investissements DE L'ÉTRANGER) :**

- Méthodologies d'établissement des données différentes
- Couverture différente des données
- Sources de données différentes
- Méthodes d'évaluation différentes
- Versions des données/politique de révision différentes
- Combinaison de raisons précédentes
- Autres (veuillez apporter des précisions dans l'espace réservé ci-dessous aux observations)

Observations :

**Communiquez-vous des données de l'ECID sur les investissements directs À L'ÉTRANGER au FMI?  Oui  Non**

- Copie des réponses tirées des métadonnées sur les investissements de l'étranger     Formulaires clairs de métadonnées sur les investissements à l'étranger

**🌟 Métadonnées sur les investissements directs À L'ÉTRANGER**

**o-1) Les sources de données sur les investissements directs À L'ÉTRANGER reposent-elles sur un échantillon ou un recensement dans les cas suivants :**

Définitions

	Recensement	Echantillon	Les deux	Non couvertes
o-1.1) Institutions de dépôts	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
o-1.2) Autres sociétés financières	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
o-1.3) Sociétés non financières	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
o-1.4) Autres	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Observations :

**o-2.1) Pour les investissements directs À L'ÉTRANGER, quelles sont (ont été) la ou les principales sources d'informations que vous avez utilisées pour établir votre cadre d'enquête ou le recensement des investisseurs directs résidents?**

- Médias
- Associations professionnelles
- Listes d'entreprises utilisées comme cadres d'enquête pour d'autres collectes de données (hors investissements directs)
- Annuaire téléphonique
- Autre registre d'entreprises : à des fins de contrôle, de réglementation ou d'enregistrement
- Autre registre d'entreprises : registres commerciaux
- Autre registre d'entreprises : autres (veuillez apporter des précisions dans l'espace réservé ci-dessous aux observations)
- Autorités fiscales
- SCTI
- Registres du contrôle des changes
- Organisme de réglementation des valeurs mobilières
- Organismes publics de promotion des investissements de l'étranger
- Combinaison de sources précédentes
- Autres (veuillez apporter des précisions dans l'espace réservé ci-dessous aux observations)

**Observations :**

**o-2.2) Pour les investissements directs À L'ÉTRANGER, quelles sont (ont été) les sources secondaires d'informations que vous avez utilisées pour établir votre cadre d'enquête ou le recensement des investisseurs directs?**

- Médias
- Associations professionnelles
- Listes d'entreprises utilisées comme cadres d'enquête pour d'autres collectes de données (hors investissements directs)
- Annuaire téléphonique
- Autre registre d'entreprises : à des fins de contrôle, de réglementation ou d'enregistrement
- Autre registre d'entreprises : registres commerciaux
- Autre registre d'entreprises : autres (veuillez apporter des précisions dans l'espace réservé ci-dessous aux observations)
- Autorités fiscales
- SCTI
- Registres du contrôle des changes
- Organisme de réglementation des valeurs mobilières
- Organismes publics de promotion des investissements étrangers
- Combinaison de sources précédentes
- Autres (veuillez apporter des précisions dans l'espace réservé ci-dessous aux observations)

**Observations :**

**o-3) Pour les investissements directs À L'ÉTRANGER, un seuil de déclaration a-t-il été appliqué?**

- Oui (veuillez apporter des précisions dans l'espace réservé ci-dessous aux observations)
- Non
- Dans certains cas (veuillez apporter des précisions dans l'espace réservé ci-dessous aux observations)
- Pas de réponse

**Observations :**

**o-4) Pour les investissements directs À L'ÉTRANGER, dans le cas où un seuil de déclaration a été appliqué, veuillez indiquer si les montants d'investissements directs inférieurs au seuil ont été estimés.**

- Oui (veuillez apporter des précisions dans l'espace réservé ci-dessous aux observations)
- Non, parce que les montants inférieurs au seuil sont négligeables
- Non
- Sans objet (un seuil de déclaration n'est pas appliqué)
- Pas de réponse

Observations :

**o-5) Pour les investissements directs À L'ÉTRANGER, quelles sont (ont été) la ou les sources d'informations utilisées pour la collecte des données de l'ECID?**

- États financiers
- Enquêtes auprès des entreprises
- Approbations d'investissements étrangers
- Cumul des transactions de balance des paiements
- Cumul des flux (transactions, autres changements de volume et réévaluations)
- Données des économies partenaires
- Presse financière
- Autres (veuillez apporter des précisions dans l'espace réservé ci-dessous aux observations)

Observations :

**o-6) Pour les investissements directs À L'ÉTRANGER, quelle méthode avez-vous utilisée, le cas échéant, pour estimer les données des non-répondants?**

- Données de l'année la plus récente
- Report sans changement
- Cumul des transactions
- Application de ratios tirés des données communiquées (veuillez apporter des précisions dans l'espace réservé ci-dessous aux observations)
- Combinaison de sources précédentes
- Autres (veuillez apporter des précisions dans l'espace réservé ci-dessous aux observations)
- Aucune parce que le taux de réponse est élevé
- Aucune

Observations :

**o-7) Pour les investissements directs À L'ÉTRANGER, vos données ECID se rapportent-elles à :**

- l'année civile
- l'exercice budgétaire — s'il diffère de l'année civile (veuillez décrire les ajustements effectués, le cas échéant, dans l'espace réservé ci-dessous aux observations)

Observations :

**o-8) Principes d'évaluation**

**a) Pour les investissements directs À L'ÉTRANGER, quel est le principal principe d'évaluation des investissements sous forme de participations? (Veuillez sélectionner un principe d'évaluation pour chaque type d'investissement)**

**o-8.a.1) Actions cotées : Définitions**

- Valeur de marché
- Fonds propres à leur valeur comptable
- Coût historique
- Valeur d'actif net
- Valeur actualisée des gains futurs
- Méthode de capitalisation boursière
- Prix de transaction récent
- Répartition de la valeur globale
- Autres (veuillez apporter des précisions dans l'espace réservé ci-dessous aux observations)
- Non couvert
- Pas de réponse

Observations :

**o-8.a.2) Actions non cotées** Définitions

- Fonds propres à leur valeur comptable
- Coût historique
- Valeur d'actif net
- Valeur actualisée des gains futurs
- Méthode de capitalisation boursière
- Prix de transaction récent
- Répartition de la valeur globale
- Autres (veuillez apporter des précisions dans l'espace réservé ci-dessous aux observations)
- Non couvertes
- Pas de réponse

Observations :

**b) Pour les investissements directs À L'ÉTRANGER, quel est le principal principe d'évaluation des instruments de dette? (Veuillez sélectionner un principe d'évaluation pour chaque type d'instrument)**

**o-8.b.1) Titres de créance :** Définitions

- Valeur de marché
- Valeur nominale
- Coût historique
- Valeur amortie
- Valeur faciale
- Prix d'émission
- Juste valeur
- Autres (veuillez apporter des précisions dans l'espace réservé ci-dessous aux observations)
- Non couvert
- Pas de réponse

Observations :

**o-8.b.2) Autres instruments de dette :** Définitions

- Valeur nominale
- Coût historique
- Valeur amortie
- Valeur faciale
- Prix d'émission
- Juste valeur
- Autres (veuillez apporter des précisions dans l'espace réservé ci-dessous aux observations)
- Non couverts
- Pas de réponse

Observations :

**o-9) Les intérêts courus sont-ils pris en compte dans l'évaluation des instruments de dette (investissements directs À L'ÉTRANGER)?**

	Oui	Non	Dans certains cas	Pas de réponse
o-9.1) Titres de créance	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
o-9.2) Autres instruments de dette	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Observations au sujet des titres de créance :

Observations au sujet des autres instruments de dette :

o-10) Pour les investissements directs À L'ÉTRANGER, si un instrument financier (actif ou passif), qu'il s'agisse d'un titre de participation ou d'un instrument de dette, est libellé en une monnaie étrangère, le taux utilisé est-il le taux de change de clôture à la fin de la période de référence?

- Oui
- Non
- Pas de réponse

Observations :

o-11) Pour les investissements directs À L'ÉTRANGER, avez-vous inclus dans vos données les structures sociétaires flexibles qui n'ont guère ou pas de présence physique?

- Oui, en totalité
- Oui, en partie
- Non
- Sans objet (il n'y en a pas)
- Pas de réponse

Observations :

o-12) L'unité de déclaration des données sur les investissements directs À L'ÉTRANGER est-elle une entreprise ou un groupe local d'entreprises?

Définitions et exemples

- Entreprise
- Groupe local d'entreprises (veuillez préciser les niveaux de consolidation dans l'espace réservé ci-dessous aux observations)
- Les deux à la fois (veuillez fournir des explications dans l'espace réservé ci-dessous aux observations)
- Pas de réponse

Observations :

o-13) Pour les investissements directs À L'ÉTRANGER, les positions d'actif et de passif des entreprises sœurs ou à l'égard d'entreprises sœurs sont-elles enregistrées sur la base des actifs et des passifs (les positions d'actif sont comptabilisées dans les investissements directs à l'étranger et les positions de passif dans les investissements directs de l'étranger), ou sont-elles classées dans les investissements directs à l'étranger (de l'étranger) selon la résidence de la SMCU? Définitions

- Base actifs/passifs
- Selon le concept de SMCU
- Les deux à la fois (veuillez fournir des explications dans l'espace réservé ci-dessous aux observations)
- Toutes les positions sont considérées comme des investissements DE L'ÉTRANGER, quelle que soit la résidence de la SMCU
- Pas de réponse
- Sans objet (les positions des entreprises sœurs ne sont pas évaluées)

Observations :

o-14) Pour les investissements directs À L'ÉTRANGER, comment déterminez-vous la portée du contrôle de la SMCU? Supposons que toutes les entreprises suivantes (A, B, C, D, E et N) se trouvent dans des économies différentes. Voir diagramme

- Considérez-vous que la SMCU (dans ce cas N) ait le contrôle ultime à la fois des entreprises sœurs résidentes et non résidentes (D) et (E)?
- Considérez-vous que la SMCU (dans ce cas A) ait le contrôle commun à la fois des entreprises sœurs résidentes et non résidentes (D) et (E)?

- Considérez-vous que la SMUC est la société mère de contrôle de l'entreprise résidente (dans ce cas, B est la société mère qui a le contrôle de D, et C est celle qui a le contrôle de E), même si elle n'a pas le contrôle de l'entreprise sœur non résidente (ou même si vous ne pouvez pas déterminer si elle a le contrôle de l'entreprise sœur non résidente)?
- Pas de réponse
- Autres (veuillez fournir des explications dans l'espace réservé ci-dessous aux observations)
- Sans objet (le concept de SMCU n'est pas utilisé)

Observations :

**o-15) Pour les investissements À L'ÉTRANGER, quelle méthode utilisez-vous pour déterminer les relations d'investissement direct?** [Définitions](#)

- Cadre des relations d'investissement direct
- Méthode de multiplication de la participation
- Méthode de l'influence directe/du contrôle indirect
- Autres (veuillez fournir des explications dans l'espace réservé ci-dessous aux observations)
- N'utilise aucune de ces méthodes, car seules les données sur les entreprises au premier niveau de la chaîne de propriété sont recueillies
- Pas de réponse

Observations :

**o-16) Pour les investissements directs À L'ÉTRANGER, veuillez répondre aux questions suivantes :**

	Oui	Non
Incluez-vous les investissements directs dans l'immobilier?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
La dette (y compris la dette permanente) entre certaines sociétés financières affiliées (institutions de dépôts, fonds de placement et autres intermédiaires financiers, à l'exception des sociétés d'assurance et des fonds de pension) est-elle exclue des investissements directs?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Observations :

**Cohérence avec la PEG**

**o-17) Pour les investissements directs À L'ÉTRANGER, à part les principes de présentation, quel est le degré de cohérence de vos données ECID avec les positions d'investissement direct incluses dans la PEG? (Veuillez fournir des détails dans l'espace réservé ci-dessous aux observations)**

- Entièrement cohérentes
- En grande partie cohérentes
- En grande partie non cohérentes
- Non cohérentes
- Sans objet (les données de la PEG ne sont pas établies)
- Pas de réponse

**o-18) Si les données ne sont pas entièrement cohérentes, veuillez en indiquer les principales raisons et fournir des détails dans l'espace réservé ci-dessous aux observations (investissements directs À L'ÉTRANGER).**

- Méthodologies d'établissement des données différentes
- Couverture différente des données
- Sources de données différentes
- Méthodes d'évaluation différentes
- Versions des données/politique de révision différentes
- Combinaison de raisons précédentes
- Autres (veuillez apporter des précisions dans l'espace réservé ci-dessous aux observations)

Observations :



## APPENDICE

# II

## Résidence et unités institutionnelles

**II.1** Pour faciliter la tâche des pays qui participent à l'enquête coordonnée sur l'investissement direct (ECID), l'appendice 2 regroupe les définitions et concepts principaux, principalement tirés du *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale (MBP6)*.

### Résidence

**II.2** Toute unité institutionnelle a pour résidence le territoire économique<sup>1</sup> avec lequel elle entretient la relation la plus importante. La résidence peut aussi être exprimée comme le lieu où se trouve le centre d'intérêt économique prédominant. Chaque unité institutionnelle est résidente d'un et d'un seul territoire économique déterminé par son centre d'intérêt économique prédominant. Les définitions permettant de déterminer la résidence (voir ci-après) appliquent le concept de centre d'intérêt économique prédominant. Il convient de préférence d'utiliser ces définitions pour éviter de soumettre à l'appréciation le choix entre divers aspects possibles de l'intérêt économique (voir paragraphe 4.113 du *MBP6*).

**II.3** Une unité institutionnelle est résidente d'un territoire économique lorsqu'il existe, au sein de ce territoire économique, un lieu, bâtiment, site de production ou autre endroit dans lequel ou à partir duquel l'unité se livre et entend continuer à se livrer, soit indéfiniment, soit pendant une période de temps finie mais prolongée, à des activités et à des transactions économiques d'envergure significative. Il n'est pas nécessaire que l'emplacement soit fixe, dès lors qu'il se situe sur le territoire économique. L'emplacement effectif ou prévu pour un an ou davantage sert de définition opérationnelle; bien que le choix d'une période d'un an soit quelque peu arbitraire, il a été adopté pour éviter toute incertitude et promouvoir la cohérence internationale (voir paragraphe 4.114 du *MBP6*). Des critères supplémentaires pour les cas où

aucune présence physique n'existe ni n'est prévue pendant un an ou davantage sont présentés au paragraphe II.6.

**II.4** D'une manière générale, une entreprise est résidente d'un territoire économique lorsque l'entreprise produit une quantité significative de biens et/ou de services, ou détient des actifs ou encourt des passifs, à partir d'un endroit du territoire (voir paragraphe 4.131 du *MBP6*).

**II.5** La fiscalité et les autres impératifs juridiques encouragent l'emploi d'une entité juridique distincte pour les opérations dans chaque zone de compétence juridique. En outre, aux fins de la tenue des statistiques, une unité institutionnelle distincte est identifiée lorsqu'une entité juridique unique a des activités significatives dans deux territoires ou davantage (par exemple pour les succursales, la propriété de terrains et les entreprises opérant sur plusieurs territoires). Le démembrement de ces entités juridiques fait apparaître clairement la résidence de chacune des entités ainsi identifiées. L'utilisation du concept «centre d'intérêt économique prédominant» ne signifie pas qu'il n'est plus nécessaire de démembrer les entités qui ont des activités significatives sur deux territoires ou davantage (voir paragraphe 4.132 du *MBP6*).

**II.6** Dans certains cas, l'emplacement physique d'une société n'est pas un critère décisif pour identifier sa résidence, car la présence physique de la société est faible ou nulle, par exemple, si son administration est entièrement soustraite à d'autres entités (voir paragraphe 4.134 du *MBP6*).

**II.7** Dans la production mobile, une entreprise produit à partir d'une base située en un endroit, mais fournit des services dans d'autres endroits. Les processus de la production mobile comprennent certaines activités de transport, la prestation de services de conseil et de réparation sur site, et de construction à court terme. La résidence de ces entreprises est déterminée par l'emplacement de la base d'activités, plutôt que par l'emplacement du point de livraison ou de l'outillage mobile, à moins que les activités au point de livraison soient assez considérables pour

<sup>1</sup>Voir la définition du territoire économique aux paragraphes 4.3–4.6 du *MBP6*.

constituer une succursale, comme définie ci-après (voir succursales). Voir aussi le paragraphe 4.136 du *MBP6*.

## Unités institutionnelles

**II.8** Les principales caractéristiques d'une unité institutionnelle sont les suivantes :

- 1) elle est en droit de posséder, de plein droit, des biens et des actifs; elle est donc capable d'échanger la propriété de biens ou d'actifs dans des opérations réalisées avec d'autres unités institutionnelles;
- 2) elle est capable de prendre des décisions économiques et de s'engager dans des activités économiques pour lesquelles elle est tenue directement responsable et redevable en droit;
- 3) elle est capable de souscrire des dettes en son nom propre, de prendre d'autres obligations ou des engagements futurs, et de conclure des contrats;
- 4) il existe pour l'unité un ensemble complet de comptes, y compris un bilan, ou bien il serait possible et significatif, à la fois d'un point de vue économique et d'un point de vue juridique, d'établir un ensemble complet de comptes si nécessaire.

**II.9** Sont considérées des unités institutionnelles les filiales et les unités résidentes fictives, même si elles ne répondent pas entièrement aux critères 1), 2) et 3)<sup>2</sup>.

**II.10** Il existe, en pratique, deux types principaux d'unités qui peuvent répondre à la définition d'unité institutionnelle :

- 1) Les ménages — personnes physiques ou groupes de personnes physiques;
- 2) les sociétés (y compris les quasi-sociétés), les institutions sans but lucratif et les entités publiques.

**II.11** Les cas d'unités institutionnelles qui sont particulièrement pertinents pour l'investissement direct sont examinés ci-dessous<sup>3</sup>.

### Quasi-sociétés

**II.12** Une quasi-société est une entreprise non constituée en société qui fonctionne comme si elle était une entité distincte de ses propriétaires. Elle est traitée comme

une société. Ce traitement est appliqué quelle que soit la structure légale utilisée, succursale, société en commandite simple ou autre, ou toute autre forme d'entité non constituée en société. Les types de quasi-sociétés peuvent inclure les succursales, les résidents notionnels pour propriété de terrains, les fiducies, etc<sup>4</sup>. Le concept de quasi-société vise à séparer de leurs propriétaires les entreprises non constituées en société qui sont suffisamment autonomes, c'est-à-dire qu'elles se comportent comme si elles étaient des sociétés.

### Succursales

**II.13** Lorsqu'une unité non résidente exerce des activités considérables pendant une période de temps significative sur un territoire économique, mais sans entité juridiquement distincte, celle-ci peut être considérée, en tant qu'unité institutionnelle, comme une succursale. Cette unité est identifiée aux fins de l'établissement des statistiques parce que les activités sont étroitement liées à l'endroit où elles s'exercent à tous points de vue sauf la constitution en société.

**II.14** L'identification des succursales a des conséquences pour les déclarations statistiques de la succursale comme de l'entreprise mère. Les activités de la succursale doivent être exclues de l'unité institutionnelle de son siège sur son territoire d'origine et doivent être déclarées de manière cohérente dans les deux économies concernées. Chaque succursale est une entreprise d'investissement direct (EID).

### Cas particuliers relatifs à des succursales

**II.15** *Chantiers*. Certains projets de construction entrepris par un entrepreneur non résident peuvent donner lieu à la création d'une succursale. Les travaux peuvent être exécutés ou gérés par une entreprise non résidente, sans création d'une entité juridique locale : dans le cas des grands projets (tels que ponts, barrages, centrales électriques) dont la construction dure un an ou davantage et qui sont gérés par l'intermédiaire d'un bureau local sur le chantier, leurs activités satisfont en général aux critères d'identification d'une succursale. Dans d'autres cas, les activités de construction peuvent ne pas satisfaire aux critères d'identification d'une succursale, par exemple, pour un projet de courte durée ou géré depuis le territoire d'origine plutôt que par un bureau local.

<sup>2</sup>Pour des informations supplémentaires sur les principes généraux des unités institutionnelles, voir le paragraphe 4.13 du *MBP6*.

<sup>3</sup>Le *MBP6* examine d'autres cas. Par exemple, voir les paragraphes 8.24–8.26 du *MBP6* pour des informations sur la déclaration des entreprises d'investissement direct (EID) qui sont établies pour emprunter à des fins budgétaires et les paragraphes 6.93–6.98 du *MBP6* pour les fonds souverains.

<sup>4</sup>Les différents types de quasi-sociétés sont examinés aux paragraphes 4.26–4.49 du *MBP6*.

**II.16** *Équipements mobiles.* Les équipements mobiles, tels que les navires, avions, plateformes de forage et matériel ferroviaire roulant, peuvent fonctionner sur plus d'un territoire économique. Les critères d'identification d'une succursale s'appliquent aussi dans ces cas.

**II.17** Un oléoduc multiterritorial qui traverse un territoire, mais n'est pas géré par une entité juridique distincte sur ce territoire, sera identifié ou non comme constituant une succursale selon qu'il existe une présence physique significative, des comptes distincts, etc.

### **Entreprises opérant sur plusieurs territoires**

**II.18** Certaines entreprises opèrent sur plus d'un territoire économique de manière intégrée. Bien que l'entreprise entretienne des activités considérables sur plus d'un territoire économique, elle ne peut être aisément désagrégée en une unité mère et des succursales parce qu'elle est gérée comme une entreprise unique indivisible sans comptes ou décisions distincts. Ces entreprises ont en général des activités internationales et comptent parmi elles les compagnies de navigation, les compagnies aériennes, les systèmes hydroélectriques installés sur des fleuves frontières, les oléoducs, ponts, tunnels et câbles sous-marins. Certaines institutions sans but lucratif au service des ménages peuvent également fonctionner de cette manière.

**II.19** Les États exigent en général que des entités ou succursales distinctes soient identifiées sur chaque territoire économique afin d'en faciliter la réglementation et l'imposition. Les entreprises opérant sur plusieurs territoires sont en général exemptées de ces exigences, mais diverses dispositions peuvent exister, comme une formule de paiement des impôts aux autorités respectives.

**II.20** Dans le cas d'une entreprise opérant sur plusieurs territoires, il est préférable d'identifier une entreprise mère et des succursales distinctes de manière séparée pour chaque économie. Si possible, des entreprises seront identifiées sur chaque territoire d'activité conformément aux principes d'identification des succursales présentés ci-dessus. Si cela n'est pas possible parce que les activités sont tellement intégrées qu'il n'est pas possible d'élaborer des comptes distincts, il faudra répartir les activités de l'entreprise dans les divers territoires économiques au prorata de leur part du total<sup>5</sup>.

<sup>5</sup>Voir les paragraphes 4.43–4.44 du MBP6 pour des recommandations sur la répartition au prorata du total des activités des entreprises entre les territoires économiques.

### **Coentreprises**

**II.21** Une coentreprise (*joint venture*) est un accord contractuel entre deux parties ou davantage aux fins de mener à bien une entreprise commerciale dont les parties conviennent de partager les profits et les pertes ainsi que la constitution du capital et les intrants ou coûts de fonctionnement. L'accord est similaire à celui d'une société de personnes, mais en diffère habituellement en ceci qu'il n'est pas prévu en général de poursuivre la relation au-delà de son objectif originel. Une coentreprise n'implique pas nécessairement la création d'une nouvelle entité juridique.

**II.22** L'identification de la coentreprise comme quasi-société dépendra des dispositions prises par les parties et des impératifs juridiques. La coentreprise est une quasi-société si elle répond aux critères définissant une unité institutionnelle, en particulier la tenue de comptes propres. Sinon, si chacune des activités est en fait conduite individuellement par les partenaires, la coentreprise n'est pas l'unité institutionnelle et ses activités seront considérées comme effectuées séparément par les participants à la coentreprise (on considérera habituellement dans ce cas que ce sont des entreprises d'investissement direct qui exécutent les activités de chacun des participants de la coentreprise). Du fait du statut ambigu des filiales communes, elles risquent d'être omises ou comptées deux fois, et il faut donc leur prêter une attention particulière.

### **Fiducies**

**II.23** Les successions et les fiducies ne sont pas constituées en sociétés, mais sont des dispositifs juridiques distincts de leurs propriétaires et mandataires sous certains aspects. Une succession est le dispositif juridique destiné à recueillir les biens d'une personne décédée avant leur distribution aux bénéficiaires. Une fiducie est un dispositif juridique qui détient des biens au nom d'une ou de plusieurs parties (l'administrateur ou mandataire) qui a (ont) l'obligation de détenir les actifs pour le compte d'une ou de plusieurs autres parties (le ou les bénéficiaires). Les administrateurs et mandataires sont tenus de maintenir les actifs des fiducies et successions distincts de leurs biens personnels et doivent rendre compte aux bénéficiaires du revenu et des actifs. Ces dispositifs juridiques sont traités comme des unités institutionnelles distinctes. Ce traitement est nécessaire, car il n'est ni utile ni possible d'allouer les actifs des fiducies aux bénéficiaires et de les combiner ensuite aux actifs des bénéficiaires qui sont résidents d'une autre économie. Les fiducies peuvent

être utilisées pour des activités commerciales, pour la gestion d'actifs et pour des institutions sans but lucratif.

### **Structures de société flexibles à présence physique limitée ou nulle<sup>6</sup>**

**II.24** Les entreprises multinationales diversifient souvent leurs investissements géographiquement, au moyen de structures organisationnelles. Celles-ci comprennent certaines entités à vocation spéciale (EVS) qui facilitent le financement d'investissements pour l'entreprise multinationale à partir de sources internes comme externes au groupe d'entreprises<sup>7</sup>. En outre, les EVS servent aussi à d'autres fonctions comme l'administration régionale, notamment la gestion du risque de change et d'autres activités visant à maximiser les profits. «Entité à vocation spéciale» est une appellation générique applicable à ces structures organisationnelles spécialisées, qui portent aussi diverses appellations telles que filiales financières, sociétés-relais, sociétés holding et siège régional. Dans certains cas, des entreprises multinationales peuvent utiliser des unités opérationnelles pour exécuter des fonctions habituellement associées à des EVS. Bien qu'il n'existe pas de définition internationale normalisée de ce type de compagnies, les caractéristiques habituelles de ces entités sont que leurs propriétaires ne sont pas résidents du territoire où elles sont constituées en société, d'autres parties de leurs bilans ont aussi des non-résidents comme contreparties, elles ont peu ou pas d'employés et une présence physique limitée ou nulle.

**II.25** Les EVS sont résidentes des économies dans lesquelles elles sont constituées en société ou organisées et peuvent, par conséquent, être des investisseurs directs (ID) ou des EID. Même si ce sont des sociétés écrans ou des unités dont le seul but est de transférer des fonds (fonds en transit), sans autre activité économique productive propre, elles doivent être classées comme des ID ou EID du fait qu'elles sont résidentes d'une économie et sont la propriété ou les propriétaires d'une entreprise dans une autre économie. Ainsi les positions entre les

ID et les EID qui sont des EVS doivent être traitées de la même manière que celles avec des investisseurs et des entreprises qui ne sont pas des entités spécialisées. Il importe de noter que la plupart des EVS ne répondent pas à la définition des «intermédiaires financiers» et que, de ce fait, l'exclusion de l'investissement direct des positions de dette entre la plupart des EVS et les autres institutions financières ne s'applique pas.

**II.26** Identifier les économies d'accueil ultimes et les économies de l'investisseur ultime (EIU) afin de déterminer la répartition géographique est utile pour les positions d'investissement direct, car cela répond à certains des problèmes que posent les EVS. Cependant, étant donné la complexité de certaines structures d'investissement et les difficultés pratiques de mise en œuvre, il est recommandé de n'inclure que les EIU dans les éléments «additionnels» de l'ECID. Pour des détails sur les EIU, voir l'annexe 10 de la 4<sup>e</sup> édition de la *Définition de référence de l'OCDE des investissements directs internationaux*.

### **Intermédiaires financiers**

**II.27** Il convient de noter que les positions de dette des intermédiaires financiers sont exclues des données de l'investissement direct lorsqu'elles concernent à la fois un intermédiaire financier résident et un intermédiaire financier non résident autres que les compagnies d'assurance et les fonds de pension. Dans le cas de la dette extérieure d'un intermédiaire financier envers une EID ou un ID qui n'est pas un intermédiaire financier, la dette fait partie de l'investissement direct.

### **Institutions de dépôt<sup>8</sup>**

**II.28** En général, les intermédiaires financiers suivants sont classés dans ce sous-secteur : banque centrale, banques commerciales, banques «universelles», banques «à vocation générale», caisses d'épargne (y compris caisses d'épargne privées et associations d'épargne et de prêt); systèmes de virements postaux, banques postales, comptes courants postaux; banques de crédit rural, banques de crédit agricole; banques coopératives de crédit, sociétés de crédit mutuel; sociétés de chèques de voyage qui ont principalement des activités financières, et banques spécialisées ou autres institutions financières acceptant des

<sup>6</sup>Voir les paragraphes 4.134–4.135 du *MBP6* pour des informations supplémentaires sur les structures de société flexibles à présence physique limitée ou nulle.

<sup>7</sup>Ces structures servent, entre autres, à la détention et à la gestion de patrimoine pour le compte de particuliers ou de familles, à la détention d'actifs pour titrisation, à l'émission de titres de dette pour le compte d'entreprises apparentées (une telle entreprise peut être appelée une société-relais), servent de sociétés holding détenant des actions dans des filiales, mais sans participer directement à leur gestion, de structures de titrisation, de sociétés auxiliaires, ainsi que pour exécuter d'autres fonctions financières.

<sup>8</sup>Les «institutions de dépôts» sont plus communément appelées «banques». Cependant, il convient de noter que, dans certaines économies, le terme «banque» peut désigner une grande variété d'institutions, dont certaines ne répondent pas aux critères des institutions de dépôts.

dépôts ou émettant des instruments qui sont de proches substituts des dépôts. Les engagements des institutions de dépôts sont habituellement inclus dans les agrégats de la monnaie au sens large.

### ***Fonds de placement monétaires (FPM)***

**II.29** Les FPM sont des systèmes collectifs d'investissement qui mobilisent des fonds en émettant des actions ou des parts au public. Les produits de l'émission sont principalement investis dans des instruments du marché monétaire, des actions ou parts de FPM, des titres de créance transférables dont l'échéance résiduelle est inférieure à un an, des dépôts bancaires et des instruments dont l'objectif est d'offrir un rendement proche des taux d'intérêt des instruments du marché monétaire. Les parts de FPM peuvent être transférées par chèque ou par un autre moyen de paiement direct à des tiers.

### ***Fonds de placement autres que les FPM***

**II.30** Les fonds de placement autres que les FPM sont des systèmes d'investissement collectif qui mobilisent des fonds en émettant des actions ou des parts dans le public. Le produit de l'émission est investi principalement dans des actifs financiers de longue durée et des actifs non financiers — habituellement des biens fonciers ou immobiliers. Leurs actions/parts ne peuvent pas être transférées par chèque ou par un autre moyen de paiement direct à des tiers.

### ***Fonds spéculatifs***

**II.31** Les fonds spéculatifs sont une sorte de fonds d'investissement. Le terme «fonds spéculatif» couvre une gamme hétérogène d'organismes de placement collectif, comportant habituellement un niveau minimum élevé d'investissement, une faible réglementation et une vaste gamme de stratégies d'investissement.

### ***Autres intermédiaires financiers, à l'exclusion des sociétés d'assurance et des fonds de pension***

**II.32** Les autres intermédiaires financiers, à l'exception des sociétés d'assurance et des fonds de pension, comprennent : les sociétés financières actives dans la titrisation d'actifs; les syndicats de prise ferme, les négociants en titres et produits dérivés (pour compte propre); les sociétés financières dont l'activité est le prêt, notamment le crédit-bail; les sociétés de crédit aux particuliers ou de crédit commercial; les contreparties centrales de compensation, les sociétés financières spécialisées qui aident d'autres sociétés à mobiliser des fonds sur les marchés des capitaux propres et de la dette, et fournissent des conseils stratégiques aux fins des fusions, acquisitions et autres types de transactions financières, ainsi que les sociétés financières spécialisées qui fournissent un financement de courte durée pour les fusions et acquisitions d'entreprises; le financement des activités d'import-export; les compagnies d'affacturage; les firmes de capital-risque et de capital-développement.





## Données complémentaires

**III.1** Outre les informations permettant d'identifier les répondants et les données sur les positions d'investissement direct qui sont nécessaires à la participation à l'enquête coordonnée sur l'investissement direct (ECID) du FMI, les statisticiens voudront sans doute recueillir un complément d'information dans leurs enquêtes sur les investissements directs pour leurs propres fins. Il est plus efficace de recueillir plusieurs types de données dans la même enquête que de réaliser plusieurs enquêtes séparées auprès des mêmes répondants.

### Classification par branche d'activité

#### *Principes généraux d'attribution par branche d'activité<sup>1</sup>*

**III.2** Le classement par branche d'activité des entreprises d'investissement direct (EID) et de leurs investisseurs directs (ID) suscite un intérêt certain. Cependant, les EID et les ID sont engagés dans des activités économiques diverses. Pour procéder à une analyse économique complète, il faut regrouper les entreprises par type d'activité. Dans l'idéal, les statisticiens devraient avoir accès à des données permettant de classer les investissements directs de l'étranger aussi bien qu'à l'étranger, sur une base double, à savoir en fonction de la branche d'activité de l'EID et de celle de son ID.

**III.3** Si les données sur les investissements directs de l'étranger et à l'étranger ne peuvent pas être élaborées sur chacune de ces deux bases, il est recommandé de les établir au moins en fonction de l'activité de l'EID, pour les investissements directs aussi bien de l'étranger qu'à l'étranger. En d'autres termes, les investissements directs de l'étranger doivent être attribués à la branche d'activité de l'EID résidente et les investissements directs à

l'étranger, à celle de l'EID non résidente (c'est-à-dire de l'entreprise affiliée à l'étranger).

**III.4** Chaque ID et chaque EID doivent être rattachés à un seul secteur, même si un grand nombre d'ID et d'EID sont engagés dans des activités multiples. Le classement par branche d'activité de l'entreprise s'effectue sur la base de sa principale activité. Dans l'idéal, le principal produit ou service doit être celui qui contribue le plus à la valeur ajoutée de l'entreprise. Dans certains cas, il arrive que les données sur la valeur ajoutée ne soient pas disponibles et qu'elles doivent être remplacées par celles afférentes aux ventes, aux recettes ou à la masse salariale.

**III.5** Il est recommandé de classer les statistiques des investissements directs d'une entreprise (ID ou EID) qui fait partie d'un groupe d'entreprises locales selon la branche d'activité dont relève l'activité principale du groupe. Celle-ci est déterminée par le principal produit ou ensemble de produits fabriqués ou distribués par le groupe local, ou par les services assurés par le groupe. Ici encore, la contribution à la valeur ajoutée est la mesure idéale.

**III.6** Un ID engagé dans des activités multiples peut investir à l'étranger dans chaque activité par l'intermédiaire de nombreuses filiales résidentes différentes, spécialisées dans une activité donnée, ou bien il peut effectuer l'ensemble de ses investissements à l'étranger par l'intermédiaire d'une seule filiale résidente créée pour se charger de ses investissements à l'étranger, ou encore il peut conjuguer ces deux approches. En ce qui concerne les données présentées sur la base de la branche d'activité de l'ID, la branche est déterminée par la principale activité dudit investisseur, compte tenu de toutes ses activités dans son pays de résidence. Cette méthode permet d'éviter les distorsions dues à la diversité des structures organisationnelles.

<sup>1</sup> Voir la section 7.3 de la *Définition de référence de l'OCDE des investissements directs internationaux (BD4)*.

**III.7** Les données présentées sur la base de la branche d'activité de l'EID doivent être établies en fonction de l'entreprise déclarante. (Si l'unité déclarante est à la fois une EID et un ID, elle est classée en fonction des activités qu'elle exerce, à l'exclusion de celles de ses propres entreprises apparentées à l'étranger.) En général, les EID rendront compte de leurs opérations dans une économie donnée et, de ce fait, il est recommandé que la branche d'activité à laquelle est rattachée l'entreprise corresponde à son activité principale (y compris les activités, sur une base consolidée, de toutes ses filiales, sociétés associées et succursales dans son économie de résidence si l'unité déclarante est un groupe d'entreprises locales).

### **Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI)**

**III.8** Les économies doivent classer les données sur la base des branches d'activité qui correspondent aux principales catégories de la CITI des Nations Unies<sup>2</sup>. Les grandes catégories de la 4<sup>e</sup> révision de la CITI sont les suivantes :

- A — Agriculture, sylviculture et pêche
- B — Activités extractives
- C — Activités de fabrication
- D — Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation
- E — Distribution d'eau; réseau d'assainissement; gestion des déchets et remise en état
- F — Construction
- G — Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles et de motocycles
- H — Transport et entreposage
- I — Activités d'hébergement et de restauration
- J — Information et communication
- K — Activités financières et d'assurance
- L — Activités immobilières
- M — Activités professionnelles, scientifiques et techniques
- N — Activités de services administratifs et d'appui

O — Administration publique et défense; sécurité sociale et obligatoire

P — Éducation

Q — Santé et action sociale

R — Arts, spectacles et loisirs

S — Autres activités de services

T — Activités des ménages privés employant du personnel domestique; activités non différenciées de production de biens et de services des ménages privés pour usage propre

U — Activités des organisations et organismes extra-territoriaux

### **Revenus d'investissement direct**

**III.9** Pour des détails sur le concept de revenus d'investissement direct, voir le chapitre 11 du *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale (MBP6)*. Le MBP6 est disponible sur le site Internet du FMI à l'adresse : [www.imf.org/external/pubs/ft/bop/2007/bopman6.htm](http://www.imf.org/external/pubs/ft/bop/2007/bopman6.htm).

### **Opérations financières d'investissement direct**

**III.10** Pour des détails sur le concept d'opérations financières d'investissement direct, voir le chapitre 8 du *MBP6*.

### **Calcul de la valeur de marché des actions**

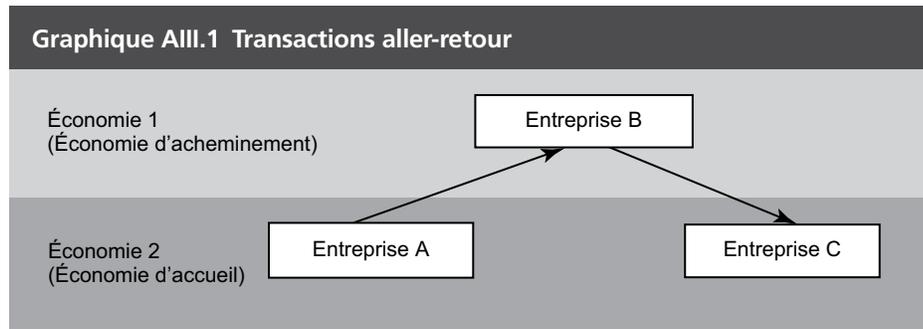
**III.11** Pour des détails sur les autres principes d'évaluation du prix de marché, voir les paragraphes 7.16–7.18 du *MBP6*.

### **Économie de l'investisseur ultime**

**III.12** On peut utiliser deux méthodes pour déterminer la résidence de l'ID (dans le cas des investissements directs de l'étranger) : 1) selon l'économie de contrepartie immédiate et 2) selon l'économie de l'investisseur ultime (EIU).

**III.13** L'ECID recueille des données sur les investissements directs ventilées selon l'économie de contrepartie immédiate (première économie) à la fois pour les investissements de l'étranger et les investissements à l'étranger. Dans le cas des investissements directs, il est possible de déterminer non seulement l'économie de

<sup>2</sup>Pour de plus amples informations, voir la 4<sup>e</sup> révision de la *Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économiques (CITI)*, 2008 (<http://unstats.un.org/unsd/cr/registry/iscic-4.asp>).



contrepartie immédiate, mais aussi l'EIU. Par exemple, s'agissant des investissements de l'étranger, l'investisseur ultime est l'entreprise qui a le contrôle de la décision de détenir une position d'investissement direct dans l'EID résidente. En tant que tel, l'investisseur ultime contrôle l'ID immédiat et, par conséquent, est la société mère de contrôle ultime (SMCU) de cet investisseur. On identifie celle-ci en remontant la chaîne de propriété des ID immédiats à travers les relations de contrôle (détention de plus de 50 % des droits de vote) jusqu'à parvenir à une entreprise qui n'est pas contrôlée par une autre. S'il n'y a pas d'entreprise qui contrôle l'ID immédiat, c'est alors celui-ci qui pourrait être considéré comme l'investisseur ultime dans l'EID. Il y aura un (et un seul) investisseur ultime (c'est-à-dire la SMCU pour chaque ID (immédiat) dans l'EID résidente.

**III.14** L'économie dont l'investisseur ultime est résident est l'EIU pour l'investissement dans l'EID. Il est possible que l'investisseur ultime soit un résident de la même économie que l'EID. (Voir transactions aller-retour, paragraphes III.17–III.20)

**III.15** Lorsqu'une EID résidente a de multiples ID (immédiats), elle peut recevoir également des investissements directs de multiples EIU. Pour de plus amples informations sur les EIU, voir l'annexe 10 de la *BD4*.

### Fonds en transit

**III.16** Les «fonds en cours de transfert» ou «fonds en transit» sont des fonds qui transitent par une entreprise résidente d'une économie à destination d'une entreprise apparentée située dans une autre économie, de sorte que les fonds ne restent pas dans l'économie à laquelle appartient cette entreprise. Ces fonds sont souvent liés à des investissements directs. Ces flux n'ont souvent guère

d'effet sur l'économie par laquelle ils transitent. Sont en particulier associés aux fonds en transit les entités à vocation spéciale, les sociétés holding et les institutions financières au service d'autres entreprises apparentées non financières, mais d'autres entreprises peuvent elles aussi avoir des fonds en transit sous forme de flux d'investissement direct.

### Transactions aller-retour

**III.17** Les transactions aller-retour représentent un cas spécifique de fonds en transit, dans lequel les fonds d'une entité d'une économie (à savoir l'économie d'accueil) sont investis dans une entité résidente d'une seconde économie (à savoir l'économie d'acheminement), puis rapatriés pour être investis dans une autre entité de la première économie. L'entité de l'économie d'acheminement a souvent peu d'opérations qui lui sont propres.

**III.18** Du point de vue de l'économie d'accueil, le cas le plus simple de transaction aller-retour est lorsque les investissements nationaux sont dissimulés sous la forme d'investissements directs par le biais d'une filiale ou d'une entité associée non résidente, située dans l'économie d'acheminement. Dans le graphique AIII.1, l'entreprise A de l'économie d'accueil fournit des fonds d'investissement direct à l'entreprise apparentée non résidente B, située dans l'économie d'acheminement, afin qu'ils soient rapatriés et investis dans une autre entreprise dans l'économie d'accueil, l'entreprise C. Les transactions aller-retour peuvent par ailleurs être considérées du point de vue de l'économie d'acheminement; en d'autres termes, l'entreprise B de l'économie d'acheminement reçoit des fonds d'investissement direct de l'entreprise A de l'économie d'accueil et réinvestit ces fonds dans l'entreprise C de l'économie d'accueil.

**III.19** Les fonds en transit et les transactions aller-retour au sein d'un réseau d'investissement direct doivent être enregistrés dans les transactions/positions d'investissement direct. Dans l'exemple du graphique AIII.1, pour l'économie d'accueil, les fonds transitant vers l'économie d'acheminement sont des investissements directs à l'étranger et le retour ultérieur des fonds est un investissement direct de l'étranger. Pour l'économie d'acheminement, les fonds reçus de l'économie d'accueil sont des investissements directs de l'étranger et le retour de

ces fonds dans l'économie d'accueil est un investissement à l'étranger.

**III.20** Les fonds en transit et les transactions aller-retour peuvent être importants dans certaines économies et non dans d'autres. Il est recommandé aux économies où ils sont élevés de publier séparément un complément d'information sur ces flux et/ou positions<sup>3</sup>.

---

<sup>3</sup>Pour de plus amples informations, voir les paragraphes A4.34–A.4.40 du *Guide pour l'établissement de la balance des paiements et de la position extérieure globale*.

## IV

## Modèles de formulaire pour l'ECID

**Formulaire type 1. Formulaire de collecte des données sur les positions d'investissement direct de l'étranger**

Ci-après figure un modèle de lettre de transmission du formulaire aux répondants éventuels :

Monsieur/Madame,

Le/la [nom de l'organisme] procède à cette enquête pour recueillir des données sur les positions d'investissement direct entre votre entreprise et ses investisseurs directs étrangers (c'est-à-dire les entreprises étrangères qui détiennent une participation leur conférant au moins 10 % des droits de vote dans votre entreprise) et sur les positions d'investissement vis-à-vis des entreprises sœurs non résidentes (c'est-à-dire les entreprises qui ont la même société mère que votre entreprise, mais dans lesquelles cette dernière ne détient pas une participation lui conférant au moins 10 % des droits de vote dans lesdites entreprises et qui ne détiennent pas une participation leur conférant au moins 10 % des droits de vote dans votre entreprise). L'enquête fait partie d'une initiative mondiale coordonnée par le Fonds monétaire international. Nous vous serions vivement reconnaissants de bien vouloir remplir le questionnaire d'enquête.

**Remplir et renvoyer le questionnaire**

Veillez prendre le temps de passer en revue le questionnaire avant de le remplir. Si vous avez des difficultés à comprendre ou à remplir le questionnaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nous au [numéro de téléphone et/ou adresse électronique de la personne à contacter].

**Pourquoi avons-nous besoin de ces informations?**

Nous avons besoin des informations contenues dans le questionnaire pour fournir des données fiables et à jour sur les investissements directs en/à/au/aux [nom du pays]. Ces informations nous sont indispensables pour effectuer des analyses économiques, établir les comptes

de la position extérieure globale (c'est-à-dire les actifs et passifs de [nom du pays] vis-à-vis du reste du monde), mesurer la croissance des investissements au fil du temps et en comprendre les effets.

**Mandat et confidentialité**

Cette enquête est réalisée en application de [citer ici l'instrument législatif ou autre régissant la collecte des informations]. Tous les renseignements que vous communiquez seront utilisés à des fins purement statistiques — ils ne seront publiés que sous une forme agrégée afin d'éviter la divulgation des données des répondants individuels. Les données relatives aux entreprises individuelles seront **uniquement** communiquées aux services chargés de l'enquête. Ces derniers sont tenus au secret : toute violation de la confidentialité de vos données donnera lieu à de graves sanctions, le coupable étant passible de renvoi, d'amendes et/ou de peines d'emprisonnement.

**Diffusion des résultats**

Notre but est de vous fournir des données sous forme de tableaux et des résultats analytiques le plus tôt possible et nous pensons que cela enrichira votre prise de décision. Les résultats seront affichés sur le site Internet de [nom de l'organisme] et diffusés dans ses publications (telles que son *Bulletin mensuel* et son *Rapport annuel*).

Signé [Directeur de l'organisme]

**Comment remplir et renvoyer le formulaire**

**Champ couvert :** ce questionnaire recueille des renseignements sur les positions d'investissement entre votre entreprise et ses investisseurs directs étrangers qui détiennent, directement ou indirectement, au moins 10 % des droits de vote dans votre entreprise, et entre votre entreprise et les entreprises sœurs non résidentes (c'est-à-dire les entreprises qui ont la même société mère que votre entreprise, mais dans laquelle cette dernière ne

détient pas une participation lui conférant au moins 10 % des droits de vote dans lesdites entreprises, et qui ne détiennent pas une participation leur conférant au moins 10 % des droits de vote dans votre entreprise), à fin décembre AAAA. (Le terme «entreprise» désigne parfois l'unité statistique déclarante, qui peut être un groupe d'entreprises locales et non une entreprise individuelle.)

**Date limite d'envoi :** la date limite d'envoi de votre questionnaire dûment rempli est le JJ, MM, AAAA.

### Remplir et renvoyer le questionnaire :

Veillez renvoyer le questionnaire sur support papier ou sous forme électronique. Les questionnaires transmis par la poste doivent être envoyés à (*indiquez l'adresse postale*). Les questionnaires transmis par courriel doivent être envoyés à l'adresse électronique suivante : (*indiquez l'adresse électronique*). Si vous avez des questions à poser concernant la manière de remplir et/ou de renvoyer le questionnaire, veuillez prendre contact avec nous au : [*numéro de téléphone et/ou adresse électronique de la personne à contacter*].

Outre le questionnaire rempli, veuillez nous fournir un exemplaire du compte de résultats et du bilan de votre entreprise pour AAAA. Ces états financiers peuvent nous permettre d'étudier le contenu de votre questionnaire sans vous importuner.

### Contenu du questionnaire :

Le questionnaire comporte trois sections.

La section A recueille des renseignements généraux sur votre entreprise (veuillez répondre aux questions pertinentes).

La section B présente les instructions de déclaration, notamment les définitions de termes comme *entreprise sœur*, qui sont à suivre pour remplir la section C.

La section C recueille des données sur l'encours des actifs et passifs, des participations et de la dette, entre votre entreprise et son investisseur direct (section C.1), ainsi que sur les positions d'actif et de passif vis-à-vis des entreprises sœurs non résidentes (section C.2). S'il n'existe pas de données vérifiées, des estimations non vérifiées sont acceptables.

## Section A. Renseignements généraux sur votre entreprise

1.1. Nom de votre entreprise		
1.2. Nom/fonction de la personne remplissant le formulaire		1.3. Nom/fonction de la personne suppléante à contacter
1.4. Adresse postale		
1.5. Numéro de téléphone	1.6. Numéro de télécopieur	1.7. Adresse électronique
1.8. Si le questionnaire est rempli pour le compte de l'entreprise par un agent (par exemple son cabinet comptable), veuillez en fournir le nom, les adresses postale et électronique, ainsi que le numéro de téléphone.		1.9. Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur ce formulaire.  Signé (cadre de direction ou agent de l'entreprise)  Date

**1.10.** Si votre entreprise fait partie d'un groupe d'entreprises locales (voir définition à la section B), veuillez énumérer les autres entreprises du groupe qui opèrent en [nom du pays] et indiquer si les données de la section C incluent ces entreprises (veuillez cocher les colonnes pertinentes).

Nom des autres entreprises résidentes de votre groupe d'entreprises locales (veuillez indiquer si les données sur ces entreprises sont incluses dans la section C)	Non incluses	Incluses

**1.11.** Indiquez le principal domaine d'activité de l'entreprise ou du groupe d'entreprises locales déclarants, sur la base du chiffre d'affaires (cochez une case) :

A. Agriculture, sylviculture et pêche		L. Activités immobilières	
B. Activités extractives		M. Activités professionnelles, scientifiques et techniques	
C. Activités de fabrication		N. Activités de services administratifs et d'appui	
D. Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation		O. Administration publique et défense; sécurité sociale et obligatoire	
E. Distribution d'eau; réseau d'assainissement; gestion des déchets et remise en état		P. Éducation	
F. Construction		Q. Santé et action sociale	
G. Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles et de motocycles		R. Arts, spectacles et loisirs	
H. Transport and entreposage		S. Autres activités de services	
I. Activités d'hébergement et de restauration		T. Activités des ménages privés employant du personnel domestique; activités non différenciées de production de biens et de services des ménages privés pour usage propre	
J. Information et communication		U. Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	
K. Activités financières et d'assurance			

## Section B. Instructions, définitions et directives de déclaration

### La période de déclaration :

Ce questionnaire recueille des données sur les soldes vis-à-vis des non-résidents au 31 décembre AAAA. Des données à une date comprise entre le 15 novembre AAAA et le 15 février AAAA+1 sont acceptables. Veuillez indiquer la **date** à laquelle ces données se rapportent en haut des tableaux d'information requis aux sections C.1 et C.2.

### Valorisation des données à porter dans la section C :

Veuillez communiquer des données conformes aux principes suivants :

#### Monnaie :

Toutes les données communiquées doivent être exprimées en [milliers d'unités de monnaie nationale]. Si l'un quelconque des actifs et passifs extérieurs de votre entreprise n'est pas libellé en [monnaie nationale], veuillez faire la conversion en [monnaie nationale] au moyen des taux de change en vigueur à la fin de l'année.

#### Actions cotées :

Les actions et autres participations peuvent être directement évaluées à leur prix courant (prix du marché) lorsqu'elles sont régulièrement négociées sur les marchés boursiers ou autres marchés financiers.

*Actions non cotées et autres participations :*

Lorsque la valeur de marché effective n'est pas connue, veuillez communiquer des informations sur les droits de votre investisseur direct étranger ou de votre entreprise sœur (voir définitions ci-après) sur la valeur nette de votre entreprise, qui recouvre :

- (i) le capital libéré (à l'exclusion des actions à l'émission que l'entreprise détient dans elle-même et y compris les comptes de primes d'émission) ou l'équivalent pour les entreprises non constituées en sociétés;
- (ii) tous les types de réserves identifiés comme capitaux propres au bilan de l'entreprise (y compris les dons pour investissement lorsqu'ils sont considérés comme entrant dans les fonds propres des propriétaires par les directives comptables);
- (iii) les bénéfices non distribués cumulés (qui peuvent être négatifs);
- (iv) les gains ou pertes de détention cumulés.

De même, veuillez tenir compte des quatre composantes précédentes dans le calcul de la valeur des investissements à rebours sous forme de participations — c'est-à-dire les créances de participation de votre entreprise sur son ou ses investisseurs directs ou entreprises sœurs non résidentes (voir définitions ci-après).

Pour déterminer la valeur nette de votre entreprise (et, partant, des droits de son investisseur direct étranger et de son entreprise sœur sur sa valeur nette), la plupart des actifs financiers doivent être exprimés à leur juste valeur courante estimée; les bénéfices réinvestis cumulés et les gains ou pertes de détention cumulés doivent être pris en compte, ainsi que l'amortissement des biens immobiliers, installations et équipements. Si vos règles comptables normales ne valorisent pas ces postes comme décrit ici, veuillez ajuster leur valeur avant de calculer les montants à porter dans la section C.

*Instruments de dette :*

Prêts et crédits commerciaux et autres comptes à payer :

Veuillez déclarer les valeurs nominales (après prise en compte des éventuels changements dus à des variations de taux de change)

La *valeur nominale* représente la valeur des fonds avancés moins les éventuels remboursements plus tout encours des intérêts courus.

*Titres de créance :*

Veuillez déclarer la valeur de marché des titres à la date d'établissement du bilan.

Définition des entités mentionnées dans le questionnaire : entreprise d'investissement direct, investisseur direct, entreprise sœur et groupe d'entreprises locales

**Entreprise d'investissement direct** : une entreprise d'investissement direct est une entreprise, *résidente* d'une économie, dans laquelle une entreprise, résidente d'une autre économie, détient, directement ou indirectement, une participation lui conférant au moins 10 % des droits de vote.

Une unité est considérée comme résidente de [*nom de l'économie*] si elle y a résidé (ou a l'intention d'y résider) pendant un an ou davantage. Le **groupe d'entreprises locales** d'une entreprise d'investissement direct comprend l'entreprise résidente qui est détenue directement à hauteur d'au moins 10 % par un investisseur direct étranger (voir définition ci-après) et les entreprises résidentes qu'elle contrôle directement ou indirectement dans sa propre économie.

Toutes ces entreprises doivent être prises en compte dans les statistiques sur les investissements directs de l'étranger, que vous déclariez les données les concernant sur un seul formulaire pour le groupe ou sur des formulaires distincts.

Un **investisseur direct** est une entreprise, résidente d'une économie, qui détient directement ou indirectement au moins 10 % du capital d'une entreprise d'investissement direct non résidente.

Une **entreprise sœur** est une entreprise non résidente qui a la même société mère (immédiate ou indirecte) que votre entreprise, mais dans laquelle vous ne détenez pas une participation vous conférant au moins 10 % des droits de vote, et qui ne détient pas une participation lui conférant au moins 10 % des droits de vote dans votre entreprise.

Une unité est considérée comme non résidente de [*nom de l'économie*] si elle a résidé (ou a l'intention de résider) à l'étranger pendant un an ou davantage. Si vous n'êtes pas sûr de la résidence d'une entreprise, veuillez nous contacter à ce sujet pour que nous puissions la déterminer.

**Section C. Positions d'actif et de passif de l'entreprise d'investissement direct vis-à-vis de son investisseur direct étranger (section C.1) et de l'entreprise sœur résidente vis-à-vis de ses entreprises sœurs non résidentes (section C.2), par économie des unités étrangères avec lesquelles les comptes sont tenus.**

Veillez communiquer des données exprimées en milliers de [monnaie nationale] conformément aux principes de valorisation énoncés à la section B.

**C.1. Positions de l'entreprise d'investissement direct vis-à-vis de son investisseur direct étranger**

Positions au ..... (insérez la date à laquelle se rapporte l'information)  
(en milliers d'unités de monnaie nationale)

Économie où est situé l'investisseur direct étranger	Passifs (participations et dette) envers l'investisseur direct étranger		Créances (participations et dette) sur l'investisseur direct étranger (investissements dits «à rebours»)	
	Participation détenue par l'investisseur direct — déclarez la valeur des droits de l'investisseur direct sur la valeur nette de votre entreprise	Passifs (dette) envers l'investisseur direct	Créances (dette) sur l'investisseur direct	Participation détenue dans l'investisseur direct — déclarez la valeur des droits de votre entreprise sur la valeur nette de l'investisseur direct

**C.2. Positions de votre entreprise vis-à-vis des entreprises sœurs non résidentes**

Si votre entreprise n'a aucune position vis-à-vis de ses entreprises sœurs non résidentes, veuillez porter la mention «S.O.» : \_\_\_\_\_ et ne pas remplir la section qui suit.

**Si vous êtes une entreprise sœur, veuillez indiquer la résidence de la société mère qui a le contrôle ultime de votre entreprise, c'est-à-dire l'entreprise située au sommet de la chaîne de contrôle :**

Résidence de la société mère ayant le contrôle ultime de votre entreprise (veuillez cocher une case et consulter la note ci-dessous)	
Non résidente de votre propre économie	
Résidente de votre propre économie	
Ne sais pas	

Note : Si vous êtes une entreprise sœur résidente et que la société mère qui a le contrôle ultime de votre entreprise n'est pas résidente de votre propre économie, les positions d'actif et de passif vis-à-vis des entreprises sœurs non résidentes sont considérées comme des investissements directs de l'étranger. Si la société mère qui détient le contrôle ultime de votre entreprise est résidente de votre propre économie, les positions d'actif et de passif vis-à-vis des entreprises sœurs non résidentes sont considérées comme des investissements directs à l'étranger. Dans le cas où l'on ignore si la société mère qui a le contrôle ultime de votre entreprise est résidente ou non résidente de votre propre économie, alors les positions d'actif vis-à-vis des entreprises sœurs non résidentes sont considérées comme des investissements directs à l'étranger, et les positions de passif vis-à-vis des entreprises sœurs non résidentes, comme des investissements directs de l'étranger. Par commodité, toutes les positions vis-à-vis des entreprises sœurs non résidentes peuvent être déclarées soit sur le formulaire de déclaration 1 (investissements directs de l'étranger), soit sur le formulaire de déclaration 2 (investissements directs à l'étranger), mais veuillez ne pas déclarer ces positions sur les deux formulaires de déclaration 1 et 2 à la fois.

**Positions au .....** (insérez la date à laquelle se rapporte l'information)  
(en milliers d'unités de monnaie nationale) **vis-à-vis des entreprises sœurs non résidentes**

Économie où est établie l'entreprise sœur non résidente	Passifs (participations et dette) envers l'entreprise sœur non résidente		Créances (participations et dette) sur l'entreprise sœur non résidente	
	Participation détenue par l'entreprise sœur non résidente — déclarez la valeur des droits de votre entreprise sœur non résidente sur la valeur nette de votre entreprise	Passifs (dette) envers l'entreprise sœur non résidente	Créances (dette) sur l'entreprise sœur non résidente	Participation détenue dans l'entreprise sœur non résidente — déclarez la valeur des droits de votre entreprise sur la valeur nette de votre entreprise sœur non résidente

Nous vous remercions de votre coopération.

## Formulaire type 2. Formulaire de collecte des données sur les positions d'investissement direct à l'étranger

Ci-après figure un modèle de lettre de transmission du formulaire aux répondants éventuels :

Monsieur/Madame,

Le/la [*nom de l'organisme*] procède à cette enquête pour recueillir des données sur les positions d'investissement direct entre votre entreprise et ses entreprises d'investissement direct non résidentes (c'est-à-dire les entreprises non résidentes dans lesquelles votre entreprise détient, directement ou indirectement, une participation lui conférant au moins 10 % des droits de vote dans lesdites entreprises) et entre votre entreprise et ses entreprises sœurs non résidentes (c'est-à-dire les entreprises qui ont la même société mère que votre entreprise, mais dans lesquelles vous ne détenez pas une participation vous conférant au moins 10 % des droits de vote dans lesdites entreprises, et qui ne détiennent pas une participation leur conférant au moins 10 % des droits de vote dans votre entreprise). L'enquête fait partie d'une initiative mondiale coordonnée par le Fonds monétaire international. Nous vous serions vivement reconnaissants de bien vouloir remplir ce questionnaire d'enquête.

### Remplir et renvoyer le questionnaire

Veuillez prendre le temps de passer en revue le questionnaire avant de le renvoyer. Si vous avez des difficultés à comprendre ou à remplir le questionnaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nous au [*numéro de téléphone et/ou adresse électronique de la personne à contacter*].

### Pourquoi avons-nous besoin de ces informations?

Nous avons besoin des informations contenues dans le questionnaire pour fournir des données fiables et à jour sur les investissements directs à l'étranger. Ces informations nous sont indispensables pour effectuer des analyses économiques, établir les comptes de la position extérieure globale (c'est-à-dire les actifs et passifs de [*nom du pays*] vis-à-vis du reste du monde), mesurer la croissance des investissements au fil du temps et en comprendre les effets sur notre propre économie ainsi que sur les économies qui les reçoivent.

### Mandat et confidentialité

Cette enquête est réalisée en application de [*citer ici l'instrument législatif ou autre régissant la collecte des informations*]. Tous les renseignements que vous nous communiquez seront utilisés à des fins purement statistiques — ils ne seront publiés que sous une forme agrégée afin d'éviter la divulgation des données des répondants individuels. Les données relatives aux entreprises individuelles seront **uniquement** communiquées aux services chargés de l'enquête. Ces derniers sont tenus au secret : toute violation de la confidentialité de vos données donnera lieu à de graves sanctions, le coupable étant passible de renvoi, d'amendes et/ou de peines d'emprisonnement.

### Diffusion des résultats

Notre but est de vous fournir des données sous forme de tableaux et des résultats analytiques le plus tôt possible, et nous pensons que cela enrichira votre prise de

décision. Les résultats seront affichés sur le site Internet de [nom de l'organisme] et présentés dans ses publications (telles que son *Bulletin mensuel* et son *Rapport annuel*).

Signé [Directeur de l'organisme]

## Comment remplir et renvoyer le questionnaire

**Champ couvert :** ce questionnaire recueille des renseignements sur les positions d'investissement de votre entreprise vis-à-vis des entreprises étrangères dans lesquelles votre entreprise détient, directement ou indirectement, une participation lui conférant au moins 10 % des droits de vote dans lesdites entreprises, et les positions d'investissement entre votre entreprise et les entreprises sœurs non résidentes (c'est-à-dire les entreprises qui ont la même société mère que votre entreprise, mais dans lesquelles vous ne détenez pas une participation vous conférant au moins 10 % des droits de vote dans lesdites entreprises, et qui ne détiennent pas une participation leur conférant au moins 10 % des droits de vote dans votre entreprise), à fin décembre AAAA. Le terme «entreprise» désigne parfois l'unité déclarante statistique qui peut être un groupe d'entreprises locales et non une entreprise individuelle.

**Date limite d'envoi :** la date limite d'envoi de votre questionnaire dûment rempli est le JJ, MM, AAAA.

### Remplir et renvoyer le questionnaire :

Veillez renvoyer le questionnaire sur support papier ou sous forme électronique. Les questionnaires transmis par

la poste doivent être envoyés à (*indiquez l'adresse postale*). Les questionnaires transmis par courriel doivent être envoyés à l'adresse électronique suivante : (*indiquez l'adresse électronique*). Si vous avez des questions à poser concernant la manière de remplir et/ou de renvoyer le questionnaire, veuillez prendre contact avec nous au : [*numéro de téléphone et/ou adresse électronique de la personne à contacter*].

Outre le questionnaire rempli, veuillez nous fournir un exemplaire du compte de résultats et du bilan de votre entreprise pour AAAA. Ces **états financiers** peuvent nous permettre d'étudier le contenu de votre questionnaire sans vous importuner.

### Contenu du questionnaire :

Le questionnaire comporte trois sections.

La section A recueille des renseignements généraux sur votre entreprise (veillez répondre aux questions pertinentes).

La section B présente les instructions de déclaration, notamment les définitions de termes comme *entreprise sœur*, qui sont à suivre pour remplir la section C.

La section C recueille des données sur l'encours des actifs et passifs, des participations et de la dette, entre votre entreprise et son ou ses entreprises situées à l'étranger (section C.1), ainsi que sur les positions d'actif et de passif vis-à-vis des entreprises sœurs non résidentes (section C.2). S'il n'existe pas de données vérifiées, des estimations non vérifiées sont acceptables.

## Section A. Renseignements généraux sur votre entreprise

1.1. Nom de votre entreprise		
1.2. Nom/fonction de la personne remplissant le formulaire		1.3. Nom/fonction de la personne suppléante à contacter
1.4. Adresse postale		
1.5. Numéro de téléphone	1.6. Numéro de télécopieur	1.7. Adresse électronique
1.8. Si le questionnaire est rempli pour le compte de l'entreprise par un agent (par exemple son cabinet comptable), veuillez en fournir le nom, les adresses postale et électronique, ainsi que le numéro de téléphone.		1.9. Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur ce formulaire.  Signé (cadre de direction ou agent de l'entreprise)  Date

**1.10.** Si votre entreprise fait partie d'un groupe d'entreprises locales (voir définition à la section B), veuillez énumérer les autres entreprises du groupe qui opèrent en [nom du pays] et indiquer si les données de la section C incluent ces entreprises (veuillez cocher les colonnes pertinentes).

Nom des autres entreprises résidentes de votre groupe d'entreprises locales (veuillez indiquer si les données sur ces entreprises sont incluses dans la section C)	Non incluses	Incluses

**1.11.** Indiquez le principal domaine d'activité de l'entreprise ou du groupe d'entreprises locales déclarants, sur la base du chiffre d'affaires (cochez une case) :

A. Agriculture, sylviculture et pêche		L. Activités immobilières	
B. Activités extractives		M. Activités professionnelles, scientifiques et techniques	
C. Activités de fabrication		N. Activités de services administratifs et d'appui	
D. Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation		O. Administration publique et défense; sécurité sociale et obligatoire	
E. Distribution d'eau; réseau d'assainissement; gestion des déchets et remise en état		P. Éducation	
F. Construction		Q. Santé et action sociale	
G. Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles et de motocycles		R. Arts, spectacles et loisirs	
H. Transport and entreposage		S. Autres activités de services	
I. Activités d'hébergement et de restauration		T. Activités des ménages privés employant du personnel domestique; activités non différenciées de production de biens et de services des ménages privés pour usage propre	
J. Information et communication		U. Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	
K. Activités financières et d'assurance			

## Section B. Instructions, définitions et directives de déclaration

### La période de déclaration :

Ce questionnaire recueille des données sur les soldes vis-à-vis des non-résidents au 31 décembre AAAA. Des données à une date comprise entre le 15 novembre AAAA et le 15 février AAAA+1 sont acceptables. Veuillez indiquer la date à laquelle ces données se rapportent en haut des tableaux d'information requis aux sections C.1 et C.2.

### Valorisation des données à porter dans la section C :

Veuillez communiquer des données conformes aux principes suivants :

#### Monnaie :

Toutes les données communiquées doivent être exprimées en [milliers d'unités de monnaie nationale]. Si l'un quelconque des actifs et passifs extérieurs de votre entreprise n'est pas libellé en [monnaie nationale], veuillez faire la conversion en [monnaie nationale] au moyen des taux de change en vigueur à la fin de l'année.

#### Actions cotées :

Les actions et autres participations peuvent être directement évaluées à leur prix courant (prix du marché) lorsqu'elles sont régulièrement négociées sur les marchés boursiers ou autres marchés financiers.

*Actions non cotées et autres participations :*

Lorsque la valeur de marché effective n'est pas connue, veuillez communiquer des informations sur les droits de votre entreprise sur la valeur nette de ses entreprises d'investissement direct non résidentes (voir définitions ci-après), qui recouvre :

- (i) le capital libéré (à l'exclusion des actions à l'émission que l'entreprise détient dans elle-même et y compris les comptes de primes d'émission) ou l'équivalent pour les entreprises non constituées en sociétés;
- (ii) tous les types de réserves identifiés comme capitaux propres au bilan de l'entreprise (y compris les dons pour investissement lorsqu'ils sont considérés comme entrant dans les fonds propres des propriétaires par les directives comptables);
- (iii) les bénéfices non distribués cumulés (qui peuvent être négatifs);
- (iv) les gains ou pertes de détention cumulés.

De même, veuillez tenir compte des quatre composantes précédentes dans le calcul de la valeur des investissements à rebours sous forme de participations (c'est-à-dire les droits de votre entreprise d'investissement direct ou de vos entreprises sœurs non résidentes sur la valeur nette de votre entreprise).

Pour déterminer la valeur nette de votre entreprise d'investissement direct (et, partant, de la valeur des droits de votre entreprise sur sa valeur nette), la plupart des actifs financiers doivent être exprimés à leur juste valeur courante estimée; les bénéfices réinvestis cumulés et les gains ou pertes de détention cumulés doivent être pris en compte, ainsi que l'amortissement des biens immobiliers, installations et équipements. Si vos règles comptables normales ne valorisent pas ces postes comme décrit ici, veuillez ajuster leur valeur avant de calculer les montants à porter dans la section C.

*Instruments de dette :*

Prêts et crédits commerciaux et autres comptes à payer :

Veuillez déclarer les valeurs nominales (après prise en compte des éventuels changements dus à des variations de taux de change)

La *valeur nominale* représente la valeur des fonds avancés moins les éventuels remboursements plus tout encours des intérêts courus.

*Titres de créance :*

Veuillez déclarer la valeur de marché des titres à la date d'établissement du bilan.

Définition des entités mentionnées dans le questionnaire : investisseur direct, entreprise d'investissement direct, entreprise sœur et groupe d'entreprises locales

**Investisseur direct :** un **investisseur direct** est une entreprise, résidente d'une économie, qui détient directement ou indirectement une participation lui conférant au moins 10 % des droits de vote dans une entreprise d'investissement direct non résidente.

Une unité est considérée comme résidente de [*nom de l'économie*] si elle y a résidé (ou a l'intention d'y résider) pendant un an ou davantage. Le **groupe d'entreprises locales** d'un investisseur direct comprend l'entreprise *résidente* qui est le propriétaire direct d'une entreprise d'investissement direct non résidente (voir définition ci-après), les entreprises résidentes qui contrôlent directement ou indirectement cette entreprise, et les entreprises résidentes que l'une quelconque de ces entreprises contrôle directement ou indirectement dans sa propre économie.

Toutes ces entreprises doivent être prises en compte dans les statistiques sur les investissements directs sortants, que vous déclariez les données les concernant sur un seul formulaire pour le groupe ou sur des formulaires distincts.

**Entreprise d'investissement direct :** une entreprise d'investissement direct est une entreprise, résidente d'une économie, dans laquelle une entreprise, résidente d'une autre économie, détient, directement ou indirectement, une participation d'au moins 10 %.

Une **entreprise sœur** est une entreprise non résidente qui a la même société mère (immédiate ou indirecte) que votre entreprise, mais dans laquelle vous ne détenez pas une participation vous conférant au moins 10 % des droits de vote dans ladite entreprise, et qui ne détient pas une participation lui conférant au moins 10 % des droits de vote dans votre entreprise.

Une unité est considérée comme non résidente de [*nom de l'économie*] si elle a résidé (ou a l'intention de résider) à l'étranger pendant un an ou davantage. Si vous n'êtes pas sûr de la résidence d'une entreprise, veuillez nous contacter à ce sujet pour que nous puissions la déterminer.

**Section C. Positions d'actif et de passif de l'investisseur direct vis-à-vis de ses entreprises d'investissement direct non résidentes (section C.1) et de l'entreprise sœur résidente vis-à-vis de ses entreprises sœurs non résidentes (section C.2), par économie des unités étrangères avec lesquelles les comptes sont tenus.**

Veillez communiquer des données exprimées en milliers de [monnaie nationale] conformément aux principes de valorisation énoncés à la section B.

**Section C.1. Positions de l'investisseur direct vis-à-vis de ses entreprises d'investissement direct non résidentes**

Positions au ..... (insérez la date à laquelle se rapporte l'information)  
(en milliers d'unités de monnaie nationale)

Économie où est situé l'entreprise d'investissement direct	Créances (participations et dette) de l'investisseur direct		Passifs de l'investisseur direct («investissements dits à rebours»)	
	Créances (participations) (actifs) sur l'entreprise d'investissement direct (uniquement pour les entreprises d'investissement direct possédées directement) — déclarez la valeur des droits de votre entreprise sur la valeur nette de son entreprise d'investissement direct	Créances (dette) sur l'entreprise d'investissement direct	Passifs (dette) envers l'entreprise d'investissement direct	Passifs (participations) envers l'entreprise d'investissement direct

Si votre entreprise n'a pas de tels actifs ou passifs, veuillez porter la mention «S.O.» \_\_\_\_\_ et continuer.

**Section C.2. Positions des entreprises sœurs résidentes vis-à-vis des entreprises sœurs non résidentes**

Si votre entreprise n'a aucune position vis-à-vis des entreprises sœurs étrangères, veuillez porter la mention «S.O.» \_\_\_\_\_ et ne pas remplir la section qui suit.

**Si vous êtes une entreprise sœur, veuillez indiquer la résidence de la société mère qui a le contrôle ultime de votre entreprise, c'est-à-dire l'entreprise située au sommet de la chaîne de contrôle :**

Résidence de la société mère ayant le contrôle ultime de votre entreprise (veuillez cocher une case et consulter la note ci-dessous)	
Résidente de votre propre économie	
Non résidente de votre propre économie	
Ne sais pas	

Note : Si vous êtes une entreprise sœur résidente et que la société mère qui a le contrôle ultime de votre entreprise n'est pas résidente de votre propre économie, les positions d'actif et de passif vis-à-vis des entreprises sœurs non résidentes sont considérées comme des investissements directs de l'étranger. Si la société mère qui détient le contrôle ultime de votre entreprise est résidente de votre propre économie, les positions d'actif et de passif vis-à-vis des entreprises sœurs non résidentes sont considérées comme des investissements directs à l'étranger. Dans le cas où l'on ignore si la société mère qui a le contrôle ultime de votre entreprise est résidente ou non résidente de votre propre économie, alors les positions d'actif vis-à-vis des entreprises sœurs non résidentes sont considérées comme des investissements directs à l'étranger, et les positions de passif vis-à-vis des entreprises sœurs non résidentes, comme des investissements directs de l'étranger. Par commodité, toutes les positions vis-à-vis des entreprises sœurs non résidentes peuvent être déclarées soit sur le formulaire de déclaration 1 (investissements directs de l'étranger), soit sur le formulaire de déclaration 2 (investissements directs à l'étranger), mais veuillez ne pas déclarer ces positions sur les deux formulaires de déclaration 1 et 2 à la fois.

**Positions au .....** (insérez la date à laquelle se rapporte l'information)  
(en milliers d'unités de monnaie nationale) **vis-à-vis des entreprises sœurs non résidentes**

Économie où est située l'entreprise sœur non résidente	Créances (participations et dette) sur l'entreprise sœur non résidente		Passifs (participations et dette) envers l'entreprise sœur non résidente	
	Créances (participations) (actifs) sur l'entreprise sœur non résidente — déclarez la valeur des droits de votre entreprise sur la valeur nette de son entreprise sœur	Créances (dette) sur l'entreprise sœur non résidente	Passifs (dette) envers l'entreprise sœur non résidente	Passifs (participations) envers l'entreprise sœur non résidente — déclarez la valeur des droits de l'entreprise sœur sur la valeur nette de votre entreprise

Nous vous remercions de votre coopération.

### Formulaire type 3. Formulaire de collecte des données sur les positions d'investissement direct de l'étranger, les transactions et autres changements

Ci-après figure un modèle de lettre de transmission du formulaire aux répondants éventuels :

Monsieur/Madame,

Le/la [*nom de l'organisme*] procède à cette enquête pour recueillir des données sur le revenu, les transactions financières ainsi que les positions d'actif et de passif entre votre entreprise et son ou ses investisseurs directs étrangers (c'est-à-dire l'entreprise ou les entreprises étrangères qui détiennent une participation leur conférant au moins 10 % des droits de vote dans votre entreprise), ainsi qu'entre votre entreprise et les entreprises sœurs non résidentes (c'est-à-dire les entreprises qui ont la même société mère que votre entreprise mais dans lesquelles vous ne détenez pas une participation vous conférant au moins 10 % des droits de vote dans lesdites entreprises, et qui ne détiennent pas une participation leur conférant au moins 10 % des droits de vote dans votre entreprise). L'enquête fait partie d'une initiative mondiale coordonnée par le Fonds monétaire international. Nous vous serions vivement reconnaissants de bien vouloir remplir le questionnaire d'enquête.

#### Remplir et renvoyer le questionnaire

Veuillez prendre le temps de passer en revue le questionnaire avant de le renvoyer. Si vous avez des difficultés à

comprendre ou à remplir le questionnaire, n'hésitez pas à nous contacter au [*numéro de téléphone et/ou adresse électronique de la personne à contacter*].

#### Pourquoi avons-nous besoin de ces informations?

Nous avons besoin des informations contenues dans le questionnaire pour fournir des données fiables et à jour sur les investissements directs en/à/au/aux [*nom du pays*]. Ces informations nous sont indispensables pour effectuer des analyses économiques, établir les comptes de la balance des paiements et de la position extérieure globale (c'est-à-dire les transactions de [*nom du pays*] avec le reste du monde et ses positions vis-à-vis de ce dernier), mesurer la croissance des investissements au fil du temps et en comprendre les effets.

#### Mandat et confidentialité

Cette enquête est réalisée en application de [*citer ici l'instrument législatif ou autre régissant la collecte des informations*]. Tous les renseignements que vous communiquez seront utilisés à des fins purement statistiques — ils ne seront publiés que sous une forme agrégée afin d'éviter la divulgation des données des répondants individuels. Les données relatives aux entreprises individuelles seront **uniquement** communiquées aux services chargés de l'enquête. Ces derniers sont tenus au secret : toute violation de la confidentialité de vos données donnera lieu à de graves sanctions, le coupable étant passible de renvoi, d'amendes et/ou de peines d'emprisonnement.

### **Diffusion des résultats**

Des données sous forme de tableaux et des résultats analytiques seront affichés sur le site Internet de [nom de l'organisme] et présentés dans ses publications (telles que son *Bulletin mensuel* et son *Rapport annuel*).

Signé [Directeur de l'organisme]

### **Comment remplir et renvoyer le formulaire**

**Champ couvert :** ce questionnaire recueille des renseignements sur le revenu, les transactions financières et les positions d'actif et de passif entre votre entreprise et ses investisseurs directs étrangers qui détiennent directement ou indirectement au moins 10 % des droits de vote dans votre entreprise, et entre votre entreprise et les entreprises sœurs non résidentes (c'est-à-dire les entreprises qui ont la même société mère que votre entreprise, mais dans laquelle vous ne détenez pas une participation vous conférant au moins 10 % des droits de vote dans lesdites entreprises ou qui ne détiennent pas une participation leur conférant au moins 10 % des droits de vote dans votre entreprise) pour la période se terminant en décembre AAAA (pour les transactions) ou à fin décembre AAAA (pour les positions). (Le terme «entreprise» désigne parfois l'unité statistique déclarante, qui peut être un groupe d'entreprises locales et non une entreprise individuelle.)

**Date limite d'envoi :** la date limite d'envoi de votre questionnaire dûment rempli est le JJ, MM, AAAA.

### **Remplir et renvoyer le questionnaire :**

Veillez renvoyer le questionnaire sur support papier ou sous forme électronique. Les questionnaires transmis par

la poste doivent être envoyés à (indiquez l'adresse postale). Les questionnaires transmis par courriel doivent être envoyés à l'adresse électronique suivante : (indiquez l'adresse électronique). Si vous avez des questions à poser concernant la manière de remplir et/ou de renvoyer le questionnaire, veuillez prendre contact avec nous au : [numéro de téléphone et/ou adresse électronique de la personne à contacter].

Outre le questionnaire rempli, veuillez nous fournir un exemplaire des états financiers de votre entreprise pour AAAA. Ces documents peuvent nous permettre d'étudier le contenu de votre questionnaire sans vous importer par nos demandes de précisions.

### **Contenu du questionnaire :**

Le questionnaire comporte trois sections.

La section A recueille des renseignements généraux sur votre entreprise (veillez répondre aux questions pertinentes).

La section B présente les instructions de déclaration, notamment les définitions de termes comme *entreprise sœur*, qui sont à suivre pour remplir la section C.

La section C recueille des données sur la valeur des transactions financières pour AAAA, des autres changements et des positions à fin AAAA-1 et AAAA (section C.1), ainsi que des postes de revenu qui y sont associés (section C.2), entre votre entreprise et son investisseur direct, ainsi qu'entre votre entreprise et ses entreprises sœurs non résidentes. La section C.3 recueille des données sur le revenu net, les gains (pertes) de détention réalisés ou non réalisés de votre entreprise et les autres variations de la position des participations.

Lorsqu'il n'existe pas de données vérifiées, des estimations prudentes non vérifiées sont acceptables.

## Section A. Renseignements généraux sur votre entreprise

1.1. Nom de votre entreprise		
1.2. Nom/fonction de la personne remplissant le formulaire		1.3. Nom/fonction de la personne suppléante à contacter
1.4. Adresse postale		
1.5. Numéro de téléphone	1.6. Numéro de télécopieur	1.7. Adresse électronique
1.8. Si le questionnaire est rempli pour le compte de l'entreprise par un agent (par exemple son cabinet comptable), veuillez en fournir le nom, les adresses postale et électronique, ainsi que le numéro de téléphone.		1.9. Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur ce formulaire.  Signé (cadre de direction ou agent de l'entreprise)  Date

**1.10.** Si votre entreprise fait partie d'un groupe d'entreprises locales (voir définition à la section B), veuillez énumérer les autres entreprises du groupe qui opèrent en [nom du pays] et indiquer si les données de la section C incluent ces entreprises (veuillez cocher les colonnes pertinentes).

Nom des autres entreprises résidentes de votre groupe d'entreprises locales (veuillez indiquer si les données sur ces entreprises sont incluses dans la section C)	Non incluses	Incluses

**1.11.** Indiquez la principale activité de l'entreprise ou du groupe d'entreprises locales déclarants, sur la base du chiffre d'affaires (cochez une case) :

A. Agriculture, sylviculture et pêche		L. Activités immobilières	
B. Activités extractives		M. Activités professionnelles, scientifiques et techniques	
C. Activités de fabrication		N. Activités de services administratifs et d'appui	
D. Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation		O. Administration publique et défense; sécurité sociale et obligatoire	
E. Distribution d'eau; réseau d'assainissement; gestion des déchets et remise en état		P. Éducation	
F. Construction		Q. Santé et action sociale	
G. Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles et de motocycles		R. Arts, spectacles et loisirs	
H. Transport and entreposage		S. Autres activités de services	
I. Activités d'hébergement et de restauration		T. Activités des ménages privés employant du personnel domestique; activités non différenciées de production de biens et de services des ménages privés pour usage propre	
J. Information et communication		U. Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	
K. Activités financières et d'assurance			

## Section B. Instructions, définitions et directives de déclaration

### La période de déclaration :

Ce questionnaire recueille des données sur les soldes vis-à-vis des non-résidents au 31 décembre AAAA-1 et AAAA ainsi que sur les transactions financières et les postes de revenu durant AAAA. Les données de fin d'année à une date comprise entre le 15 novembre AAAA et le 15 février AAAA+1 sont acceptables, de même que les données se rapportant aux transactions financières et aux postes de revenu pour les 12 mois se terminant entre le 15 novembre AAAA-1 et le 15 février AAAA. Veuillez indiquer les **dates** auxquelles ces données se rapportent en haut des tableaux d'informations requis aux sections C.1 et C.3.

Définition des entités mentionnées dans le questionnaire : entreprise d'investissement direct, investisseur direct, entreprise sœur et groupe d'entreprises locales

**Entreprise d'investissement direct** : une entreprise d'investissement direct est une entreprise, *résidente* d'une économie, dans laquelle une entreprise, résidente d'une autre économie, détient, directement ou indirectement, une participation lui conférant au moins 10 % des droits de vote.

Une unité est considérée comme résidente de [*nom de l'économie*] si elle y a résidé (ou a l'intention d'y résider) pendant un an ou davantage. Le **groupe d'entreprises locales** d'une entreprise d'investissement direct comprend l'entreprise résidente qui est directement détenue à hauteur d'au moins 10 % par un investisseur direct étranger (voir définition ci-après) et les entreprises résidentes qu'elle contrôle directement ou indirectement dans sa propre économie.

Toutes ces entreprises doivent être prises en compte dans les statistiques des investissements directs, que vous déclariez les données les concernant sur un seul formulaire pour le groupe ou sur des formulaires distincts.

Un **investisseur direct** est une entreprise résidente d'une économie qui détient, directement ou indirectement, au moins 10 % du capital d'une entreprise d'investissement direct non résidente.

Une **entreprise sœur** est une entreprise non résidente qui a la même société mère (immédiate ou indirecte) que votre entreprise, mais dans laquelle vous ne détenez pas une participation vous conférant au moins 10 % des droits de vote dans ladite entreprise, et qui ne détient pas

une participation lui conférant au moins 10 % des droits de vote dans votre entreprise.

### Résidence

Une unité est considérée comme résidente de [*nom de l'économie*] si elle y a résidé (ou a l'intention d'y résider) pendant un an ou davantage.

Une unité est considérée comme non résidente de [*nom de l'économie*] si elle a résidé (ou a l'intention de résider) à l'étranger pendant un an ou davantage. Si vous n'êtes pas sûr de la résidence d'une entreprise, veuillez nous contacter à ce sujet pour que nous puissions la déterminer.

## Section C

### Valorisation des données à porter dans la section C :

Veuillez communiquer des données conformes aux principes suivants : toutes les données communiquées doivent être exprimées en [*milliers d'unités de monnaie nationale*].

### Transactions

**Monnaie** : les transactions doivent être comptabilisées à leur valeur au moment où elles ont lieu. Pour les transactions libellées en une monnaie étrangère, veuillez effectuer la conversion en utilisant le taux de change en vigueur le jour de la transaction ou un taux moyen pondéré pour la période de déclaration (par exemple intérêts reçus ou versés) si la transaction se répète sur cette période.

Dans le cas des intérêts, veuillez déclarer la valeur totale des intérêts (à payer et à recevoir) **courus** en AAAA, même si des paiements ont été effectués dans l'année.

Pour ce qui est des dividendes, veuillez déclarer la valeur totale des dividendes reçus et à recevoir (payés et à payer) en AAAA.

### Positions

**Monnaie** : si l'un quelconque des actifs et passifs extérieurs de votre entreprise est libellé en une ou plusieurs monnaies autres que [*monnaie nationale*], veuillez convertir les positions en [*monnaie nationale*] au moyen des taux de change en vigueur à la fin de l'année.

### Actions cotées :

Les actions et autres participations peuvent être directement évaluées à leur prix courant (prix du marché) lorsqu'elles sont régulièrement négociées sur les marchés boursiers ou autres marchés financiers.

*Actions non cotées et autres participations :*

Lorsque la valeur de marché effective n'est pas connue, veuillez communiquer les fonds propres des propriétaires (c'est-à-dire la valeur nette), qui sont égaux au total des droits de votre investisseur direct étranger ou de votre entreprise sœur (voir définitions ci-dessus) sur la valeur nette de votre entreprise, qui recouvre :

- (i) le capital libéré (à l'exclusion des actions à l'émission que l'entreprise détient dans elle-même et y compris les comptes de primes d'émission) ou l'équivalent pour les entreprises non constituées en sociétés;
- (ii) tous les types de réserves identifiés comme capitaux propres au bilan de l'entreprise (y compris les dons pour investissement lorsqu'ils sont considérés comme entrant dans les fonds propres des propriétaires par les directives comptables);
- (iii) les bénéfices non distribués cumulés (qui peuvent être négatifs);
- (iv) les gains ou pertes de détention cumulés.

De même, veuillez tenir compte des quatre composantes précédentes dans le calcul de la valeur des investissements à rebours (c'est-à-dire les créances de participation de votre entreprise sur son ou ses investisseurs directs ou son ou ses entreprises sœurs non résidentes) (voir définitions ci-dessus).

Pour déterminer la valeur nette de votre entreprise (et, partant, des droits de son investisseur direct étranger ou de son entreprise sœur non résidente sur sa valeur nette), la plupart des actifs financiers doivent être exprimés à leur juste valeur courante estimée; les bénéfices réinvestis cumulés et les gains ou pertes de détention cumulés doivent être pris en compte, ainsi que l'amortissement des biens immobiliers, installations et équipements. Si vos règles comptables normales ne valorisent pas ces postes comme décrit ici, veuillez ajuster leur valeur avant de calculer les montants à porter dans la section C.

*Instruments de dette :*

Prêts et crédits commerciaux et autres comptes à payer :

Veuillez déclarer les valeurs nominales (après prise en compte des éventuels changements dus à des variations des taux de change)

La *valeur nominale* représente la valeur des fonds avancés moins les éventuels remboursements plus tout encours des intérêts courus.

*Titres de créance :*

Veuillez déclarer la valeur de marché des titres à la date d'établissement du bilan.

**«Autres changements» durant la période**

Veuillez préciser dans la section C l'ampleur des variations des participations (postes 4 et 9) et des actifs et passifs sous forme de dette interentreprises (postes 15 et 19) qui ne résultent **pas** de transactions. Une transaction est une interaction entre deux unités qui a lieu par accord mutuel. Parmi les causes courantes des variations des soldes liées à des ajustements de valeur, on peut citer : les fluctuations des taux de change ainsi que la réévaluation à la hausse ou à la baisse, ou l'annulation comptable d'actifs (financiers et non financiers) et de passifs sous forme d'instruments de dette.

Gains (pertes) de détention réalisés et non réalisés : poste 30

Veuillez indiquer les gains (pertes) de détention réalisés et non réalisés compris dans le revenu net qui résultent de la vente ou de la cession d'actifs financiers et non financiers (tels que titres, terrains, autres biens immobiliers, installations et équipements); de la dépréciation de fonds commerciaux; de la réévaluation à la baisse, ou de l'annulation comptable d'actifs ou de passifs; d'éléments extraordinaires, inhabituels ou peu fréquents qui sont de vaste ampleur, tels que les pertes découlant de catastrophes naturelles ou d'accidents; les gains et pertes résultant de la réévaluation des actifs et passifs libellés en devises due aux fluctuations des taux de change au cours de la période.

Autres variations de la position d'investissement sous forme de participations : poste 31

Veuillez indiquer l'ampleur de la variation de la position d'investissement sous forme de participations dans l'entreprise d'investissement direct résidente ou l'entreprise sœur résidente (poste 4) ou dans l'investisseur direct non résident ou l'entreprise sœur non résidente (poste 9) qui ne résulte pas de transactions et n'est **pas** enregistrée au poste 30 (*certain gains (pertes) réalisés et non réalisés d'une entreprise résidente sont exclus du revenu net et portés directement au compte des fonds propres des propriétaires*). Comme exemple courant de variation de la position d'investissement sous forme de participations résultant d'un ajustement de valeur qui n'est pas enregistrée au poste 30, on peut citer celle qui est due à l'acquisition, ou à la vente, d'une entreprise d'investissement direct à un prix supérieur (ou inférieur) à la valeur de cette entreprise d'après sa propre comptabilité. Veuillez inscrire à ce poste la différence entre la valeur de transaction et la valeur comptable de la position d'investissement sous forme de participations.



**Section C.2 Revenu à payer et à recevoir entre votre entreprise et votre ou vos investisseurs directs et entreprises sœurs non résidentes et retenues fiscales à la source à payer**

Veillez communiquer des données exprimées en milliers de [monnaie nationale] conformément aux principes de valorisation énoncés à la section B. S'il n'y a aucune donnée à déclarer, veuillez porter la mention «S.O.».

Pour la période de 12 mois se terminant ..... (Voir section B)

Économie de contrepartie (énumérer séparément)	Intérêts reçus de l'entité apparentée non résidente durant la période (21)	Retenue à la source sur (21), le cas échéant, durant la période (22)	Intérêts versés à l'entité apparentée non résidente durant la période (23)	Retenue à la source sur (23), le cas échéant, durant la période (24)	Dividendes bruts, ou distribution brute de bénéfices, à verser à l'entité apparentée non résidente durant la période (25)	Retenue à la source sur (25), le cas échéant, durant la période (26)	Dividendes bruts, ou distribution brute de bénéfices, à recevoir de l'entité apparentée non résidente durant la période (27)	Retenue à la source sur (27), le cas échéant, durant la période (28)
<b>Investisseur(s) direct(s)</b>								
<b>Entreprise(s) sœur(s)</b>								

**Section C.3 Revenu net, gains (pertes) de détention réalisés et non réalisés de votre entreprise et autres variations de la position d'investissement sous forme de participations**

Veillez communiquer des données exprimées en milliers de [monnaie nationale] conformément aux principes de valorisation énoncés à la section B.

Pour la période de 12 mois se terminant ..... (Voir section B)

Revenu net durant la période (29)	Gains (pertes) de détention réalisés et non réalisés inclus dans le revenu net durant la période (30)	Autres variations de la position d'investissement sous forme de participations durant la période (31)
<b>Investisseur(s) direct(s)</b>		
<b>Entreprise(s) sœur(s)</b>		

**Si vous êtes une entreprise sœur, veuillez indiquer la résidence de la société mère qui a le contrôle ultime de votre entreprise, c'est-à-dire l'entreprise située au sommet de la chaîne de contrôle :**

Résidence de la société mère ayant le contrôle ultime de votre entreprise (veuillez cocher une case et consulter la note ci-dessous)	
Non résidente de votre propre économie	
Résidente de votre propre économie	
Ne sais pas	

Note : Si vous êtes une entreprise sœur résidente et que la société mère qui a le contrôle ultime de votre entreprise n'est pas résidente de votre propre économie, les positions d'actif et de passif vis-à-vis des entreprises sœurs non résidentes sont considérées comme des investissements directs de l'étranger. Si la société mère qui détient le contrôle ultime de votre entreprise est résidente de votre propre économie, les positions d'actif et de passif vis-à-vis des entreprises sœurs non résidentes sont considérées comme des investissements directs à l'étranger. Dans le cas où l'on ignore si la société mère qui a le contrôle ultime de votre entreprise est résidente ou non résidente de votre propre économie, alors les positions d'actif vis-à-vis des entreprises sœurs non résidentes sont considérées comme des investissements directs à l'étranger, et les positions de passif vis-à-vis des entreprises sœurs non résidentes, comme des investissements directs de l'étranger. Par commodité, toutes les positions vis-à-vis des entreprises sœurs non résidentes peuvent être déclarées soit sur le formulaire de déclaration 3 (investissements directs de l'étranger), soit sur le formulaire de déclaration 4 (investissements directs à l'étranger), mais veuillez ne pas déclarer ces positions sur les deux formulaires de déclaration 3 et 4 à la fois.

Nous vous remercions de votre coopération.

#### **Formulaire type 4. Formulaire de collecte des données sur les positions d'investissement direct à l'étranger, les transactions et autres changements**

Ci-après figure un modèle de lettre de transmission du formulaire aux répondants éventuels :

Monsieur/Madame,

Le/la [nom de l'organisme] procède à cette enquête pour recueillir des données sur le revenu, les transactions financières ainsi que les positions d'actif et de passif entre votre entreprise et son ou ses entreprises d'investissement direct non résidentes (c'est-à-dire les entreprises non résidentes dans lesquelles votre entreprise détient une participation lui conférant au moins 10 % des droits de vote dans lesdites entreprises), ainsi qu'entre votre entreprise et les entreprises sœurs non résidentes (c'est-à-dire les entreprises qui ont la même société mère que votre entreprise, mais dans lesquelles vous ne détenez pas une participation vous conférant au moins 10 % des droits de vote dans lesdites entreprises, et qui ne détiennent pas une participation leur conférant au moins 10 % des droits de vote dans votre entreprise). L'enquête fait partie d'une initiative mondiale coordonnée par le Fonds monétaire international.

Nous vous serions vivement reconnaissants de bien vouloir remplir le questionnaire d'enquête.

#### **Remplir et renvoyer le questionnaire**

Veuillez prendre le temps de passer en revue le questionnaire avant de le remplir. Si vous avez des difficultés à comprendre ou à remplir le questionnaire, n'hésitez pas à nous contacter au [numéro de téléphone et/ou adresse électronique de la personne à contacter].

#### **Pourquoi avons-nous besoin de ces informations?**

Nous avons besoin des informations contenues dans le questionnaire pour fournir des données fiables et à jour sur les investissements directs en/à/au/aux [nom du pays]. Ces informations nous sont indispensables pour effectuer des analyses économiques, établir les comptes de la balance des paiements et de la position extérieure globale (c'est-à-dire les transactions de [nom du pays] avec le reste du monde et ses positions vis-à-vis de ce dernier), mesurer la croissance des investissements au fil du temps et en comprendre les effets.

#### **Mandat et confidentialité**

Cette enquête est réalisée en application de [citer ici l'instrument législatif ou autre régissant la collecte des

*informations*]. Tous les renseignements que vous communiquez seront utilisés à des fins purement statistiques — ils ne seront publiés que sous une forme agrégée afin d'éviter la divulgation des données des répondants individuels. Les données relatives aux entreprises individuelles seront **uniquement** communiquées aux services chargés de l'enquête. Ces derniers sont tenus au secret : toute violation de la confidentialité de vos données donnera lieu à de graves sanctions, le coupable étant passible de renvoi, d'amendes et/ou de peines d'emprisonnement.

### **Diffusion des résultats**

Des données sous forme de tableaux et des résultats analytiques seront affichés sur le site Internet de [*nom de l'organisme*] et présentés dans ses publications (telles que son *Bulletin mensuel* et son *Rapport annuel*).

Signé [*Directeur de l'organisme*]

## **Comment remplir et renvoyer le formulaire**

**Champ couvert :** ce questionnaire recueille des renseignements sur le revenu, les transactions financières et les positions d'actif et de passif entre votre entreprise et les entreprises étrangères dans lesquelles cette dernière détient, directement ou indirectement, au moins 10 % des droits de vote, et entre votre entreprise et ses entreprises sœurs non résidentes (c'est-à-dire les entreprises qui ont la même société mère que votre entreprise, mais dans lesquelles vous ne détenez pas une participation vous conférant au moins 10 % des droits de vote dans lesdites entreprises, et qui ne détiennent pas une participation leur conférant au moins 10 % des droits de vote dans lesdites entreprises, ou qui ne détiennent pas une participation leur conférant au moins 10 % des droits de vote dans votre entreprise) pour la période se terminant en décembre AAAA (pour les transactions) ou à fin décembre AAAA (pour les positions). Le terme «entreprise» désigne parfois l'unité statistique déclarante, qui peut être un groupe d'entreprises locales et non une entreprise individuelle.

**Date limite d'envoi :** la date limite d'envoi de votre questionnaire dûment rempli est le JJ, MM, AAAA.

### **Remplir et renvoyer le questionnaire :**

Veillez renvoyer le questionnaire sur support papier ou sous forme électronique. Les questionnaires transmis par la poste doivent être envoyés à (*indiquez l'adresse postale*). Les questionnaires transmis par courriel doivent être envoyés à l'adresse électronique suivante : (*indiquez l'adresse électronique*). Si vous avez des questions à poser concernant la manière de remplir et/ou de renvoyer le questionnaire, veuillez prendre contact avec nous au : [*numéro de téléphone et/ou adresse électronique de la personne à contacter*].

Outre le questionnaire rempli, veuillez nous fournir un exemplaire des états financiers de votre entreprise pour AAAA. Ces documents peuvent nous permettre d'étudier le contenu de votre questionnaire sans vous importuner par nos demandes de précisions.

### **Contenu du questionnaire :**

Le questionnaire comporte trois sections.

La section A recueille des renseignements généraux sur votre entreprise (veillez répondre aux questions pertinentes).

La section B présente les instructions de déclaration, notamment les définitions de termes comme entreprise sœur, qui sont à suivre pour remplir la section C.

La section C recueille des données sur la valeur des transactions financières pour AAAA, des autres changements et des positions à fin AAAA-1 et AAAA (section C.1), ainsi que des postes de revenu qui y sont associés (section C.2), entre votre entreprise et son ou ses entreprises d'investissement direct, ainsi qu'entre votre entreprise et son ou ses entreprises sœurs non résidentes. La section C.3 recueille des données sur le revenu net, les gains (pertes) de détention réalisés ou non réalisés de votre entreprise et les autres variations de la position de participations.

## Section A. Renseignements généraux sur votre entreprise

1.1. Nom de votre entreprise		
1.2. Nom/fonction de la personne remplissant le formulaire		1.3. Nom/fonction de la personne suppléante à contacter
1.4. Adresse postale		
1.5. Numéro de téléphone	1.6. Numéro de télécopieur	1.7. Adresse électronique
1.8. Si le questionnaire est rempli pour le compte de l'entreprise par un agent (par exemple son cabinet comptable), veuillez en fournir le nom, les adresses postale et électronique, ainsi que le numéro de téléphone.		1.9. Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur ce formulaire.  Signé (cadre de direction ou agent de l'entreprise)  Date

**1.10.** Si votre entreprise fait partie d'un groupe d'entreprises locales (voir définition à la section B), veuillez énumérer les autres entreprises du groupe qui opèrent en [nom du pays] et indiquer si les données de la section C incluent ces entreprises (veuillez cocher les colonnes pertinentes).

Nom des autres entreprises résidentes de votre groupe d'entreprises locales (veuillez indiquer si les données sur ces entreprises sont incluses dans la section C)	Non incluses	Incluses

**1.11.** Indiquez la principale activité de l'entreprise ou du groupe d'entreprises locales déclarants, sur la base du chiffre d'affaires (cochez une case) :

A. Agriculture, sylviculture et pêche	L. Activités immobilières
B. Activités extractives	M. Activités professionnelles, scientifiques et techniques
C. Activités de fabrication	N. Activités de services administratifs et d'appui
D. Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation	O. Administration publique et défense; sécurité sociale et obligatoire
E. Distribution d'eau; réseau d'assainissement; gestion des déchets et remise en état	P. Éducation
F. Construction	Q. Santé et action sociale
G. Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles et de motocycles	R. Arts, spectacles et loisirs
H. Transport and entreposage	S. Autres activités de services
I. Activités d'hébergement et de restauration	T. Activités des ménages privés employant du personnel domestique; activités non différenciées de production de biens et de services des ménages privés pour usage propre
J. Information et communication	U. Activités des organisations et organismes extra-territoriaux
K. Activités financières et d'assurance	

## Section B. Instructions, définitions et directives de déclaration

### La période de déclaration :

Ce questionnaire recueille des données sur les soldes vis-à-vis des non-résidents au 31 décembre AAAA-1 et AAAA ainsi que sur les transactions financières et les postes de revenu durant AAAA. Les données de fin d'année à une date comprise entre le 15 novembre AAAA et le 15 février AAAA+1 sont acceptables, de même que les données se rapportant aux transactions financières et aux postes de revenu pour les 12 mois se terminant entre le 15 novembre AAAA-1 et le 15 février AAAA. Veuillez indiquer les **dates** auxquelles ces données se rapportent en haut des tableaux d'informations requis aux sections C.1 et C.3.

Définition des entités mentionnées dans le questionnaire : investisseur direct, entreprise d'investissement direct, entreprise sœur et groupe d'entreprises locales

**Investisseur direct** : un **investisseur direct** est une entreprise résidente d'une économie qui détient, directement ou indirectement, une participation d'au moins 10 % au capital d'une entreprise d'investissement direct non résidente.

Une unité est considérée comme résidente de [*nom de l'économie*] si elle y a résidé (ou a l'intention d'y résider) pendant un an ou davantage. Le **groupe d'entreprises locales** d'un investisseur direct comprend l'entreprise résidente qui est le propriétaire direct d'une entreprise d'investissement direct non résidente (voir définition ci-après), les entreprises résidentes qui contrôlent directement ou indirectement cette entreprise et les entreprises résidentes que l'une quelconque de ces entreprises contrôle directement ou indirectement dans sa propre économie. Toutes ces entreprises doivent être prises en compte dans les statistiques sur les investissements directs à l'étranger, que vous déclariez les données les concernant sur un seul formulaire pour le groupe ou sur des formulaires distincts.

**Entreprise d'investissement direct** : une entreprise d'investissement direct est une entreprise, résidente d'une économie, dans laquelle une entreprise, résidente d'une autre économie, détient, directement ou indirectement, une participation lui conférant au moins 10 % des droits de vote.

Une **entreprise sœur** est une entreprise non résidente qui a la même société mère (immédiate ou indirecte) que votre entreprise, mais dans laquelle vous ne détenez pas une participation vous conférant au moins 10 % des droits de vote dans ladite entreprise, et qui ne détient pas

une participation lui conférant au moins 10 % des droits de vote dans votre entreprise.

### Résidence

Une unité est considérée comme résidente de [*nom de l'économie*] si elle y a résidé (ou a l'intention d'y résider) pendant un an ou davantage.

Une unité est considérée comme non résidente de [*nom de l'économie*] si elle a résidé (ou a l'intention de résider) à l'étranger pendant un an ou davantage. Si vous n'êtes pas sûr de la résidence d'une entreprise, veuillez nous contacter à ce sujet pour que nous puissions la déterminer.

## Section C

### Valorisation des données à porter dans la section C :

Veuillez communiquer des données conformes aux principes suivants : toutes les données communiquées doivent être exprimées en [*milliers d'unités de monnaie nationale*].

#### Transactions

Les transactions doivent être comptabilisées à leur valeur au moment où elles ont lieu. Pour les transactions libellées en une monnaie étrangère, veuillez effectuer la conversion en utilisant le taux de change en vigueur le jour de la transaction ou un taux moyen pondéré pour la période de déclaration si la transaction (par exemple intérêts reçus ou versés) se répète sur cette période.

Dans le cas des intérêts, veuillez déclarer la valeur totale des intérêts (à payer et à recevoir) **courus** en AAAA, même si des paiements ont été effectués dans l'année.

Pour ce qui est des dividendes, veuillez déclarer la valeur totale des dividendes reçus et à recevoir (payés et à payer) en AAAA.

#### Positions

##### Monnaie :

Si l'un quelconque des actifs et passifs extérieurs de votre entreprise est libellé en une ou plusieurs monnaies autres que [*monnaie nationale*], veuillez convertir les positions en [*monnaie nationale*] au moyen des taux de change en vigueur à la fin de l'année.

##### Actions cotées :

Les actions et autres participations peuvent être directement évaluées à leur prix courant (prix du marché) lorsqu'elles sont régulièrement négociées sur les marchés boursiers ou autres marchés financiers.

*Actions non cotées et autres participations :*

Lorsque la valeur de marché effective n'est pas connue, veuillez communiquer des informations sur les fonds propres des propriétaires (c'est-à-dire la valeur nette), qui correspondent aux droits de votre entreprise sur la valeur nette de son entreprise d'investissement direct non résidente ou de son entreprise sœur, qui recouvre :

- (i) le capital libéré (à l'exclusion des actions à l'émission que l'entreprise détient dans elle-même et y compris les comptes de primes d'émission) ou l'équivalent pour les entreprises non constituées en sociétés;
- (ii) tous les types de réserves identifiés comme capitaux propres au bilan de l'entreprise (y compris les dons pour investissement lorsqu'ils sont considérés comme entrant dans les fonds propres des propriétaires par les directives comptables);
- (iii) les bénéfices non distribués cumulés (qui peuvent être négatifs);
- (iv) les gains ou pertes de détention cumulés.

De même, veuillez tenir compte des quatre composantes précédentes dans le calcul de la valeur des investissements à rebours sous forme de participations (c'est-à-dire les droits de votre entreprise d'investissement direct ou de votre entreprise sœur non résidente sur la valeur nette de votre entreprise).

Pour déterminer la valeur nette de votre entreprise d'investissement direct (et, partant, des droits de votre entreprise sur sa valeur nette), la plupart des actifs financiers doivent être exprimés à leur juste valeur courante estimée; les bénéfices réinvestis cumulés et les gains ou pertes de détention cumulés doivent être pris en compte, ainsi que l'amortissement des biens immobiliers, installations et équipements. Si vos règles comptables normales ne valorisent pas ces postes comme décrit ici, veuillez ajuster leur valeur avant de calculer les montants à porter dans la section C.

*Instruments de dette :**Prêts et crédits commerciaux et autres comptes à payer :*

Veuillez déclarer les valeurs nominales (après prise en compte des éventuels changements dus à des variations de taux de change)

La *valeur nominale* représente la valeur des fonds avancés moins les éventuels remboursements plus tout encours des intérêts courus.

*Titres de créance :*

Veuillez déclarer la valeur de marché des titres à la date d'établissement du bilan.

**«Autres changements» durant la période**

Veuillez préciser dans la section C.1 l'ampleur des variations des participations (postes 4 et 9) et des actifs et passifs sous forme de dette interentreprises (postes 15 et 19) qui ne résultent **pas** de transactions. Une transaction est une interaction entre deux unités qui a lieu par accord mutuel. Parmi les causes courantes des variations des soldes liées à des ajustements de valeur, on peut citer les fluctuations des taux de change ainsi que la réévaluation à la hausse ou à la baisse, ou l'annulation comptable d'actifs.

Gains (pertes) de détention réalisés et non réalisés : poste 30

Veuillez indiquer les gains (pertes) de détention réalisés et non réalisés compris dans le revenu net qui résultent de la vente ou de la cession d'actifs financiers et non financiers (tels que titres, terrains, autres biens immobiliers, installations et équipement); de la dépréciation de fonds commerciaux; de la réévaluation à la baisse, ou de l'annulation comptable d'actifs ou de passifs; d'éléments extraordinaires, inhabituels ou peu fréquents qui sont de vaste ampleur, tels que les pertes découlant de catastrophes naturelles ou d'accidents; et les gains et pertes résultant de la réévaluation des actifs et passifs libellés en devises due aux fluctuations des taux de change au cours de la période.

Autres variations de la position d'investissement sous forme de participations : poste 31

Veuillez indiquer l'ampleur de la variation de la position d'investissement sous forme de participations dans l'entreprise d'investissement direct ou l'entreprise sœur non résidente (poste 4) ou la position d'investissement dans votre entreprise de son entreprise d'investissement direct ou de son entreprise sœur non résidente (poste 9) qui ne résulte pas de transactions et n'est **pas** enregistrée au poste 30 (*certaines gains (pertes) réalisés et non réalisés d'une entreprise résidente sont exclus du revenu net et portés directement au compte des fonds propres des propriétaires*). Comme exemple courant de variation de la position d'investissement sous forme de participations résultant d'un ajustement de valeur qui n'est pas enregistrée au poste 30, on peut citer celle qui est due à l'acquisition, ou à la vente, d'une entreprise d'investissement direct à un prix supérieur (ou inférieur) à la valeur de cette entreprise d'après sa propre comptabilité. Veuillez inscrire à ce poste la différence entre la valeur de transaction et la valeur comptable de la position d'investissement sous forme de participations.

**Section C.1. Encours des participations et de la dette, transactions financières et autres variations des actifs et passifs entre votre entreprise et son ou ses entreprises d'investissement direct et entreprises sœurs non résidentes**

Veillez communiquer des données exprimées en milliers de [monnaie nationale] conformément aux principes de valorisation énoncés à la section B, les soldes d'ouverture, les transactions effectuées durant la période considérée, toute autre variation au bilan qui ne résulte pas de transactions, ainsi que les soldes de clôture entre votre entreprise, d'une part, et son ou ses investisseurs directs et entreprises sœurs non résidentes, d'autre part. S'il n'y a aucune donnée à déclarer, veuillez porter la mention «S.O.».

**Encours des participations et de la dette, transactions financières et autres variations des actifs et passifs entre votre entreprise et son ou ses entreprises d'investissement direct et entreprises sœurs non résidentes**

**Participations**

Pour la période de 12 mois se terminant ..... (Voir section B)

Économie de contrepartie (énumérer séparément)	Créances (participations) de votre entreprise sur les entreprises apparentées non résidentes					Passifs (participations) de votre entreprise envers les entreprises apparentées non résidentes				
	Solde d'ouverture (1)	Transactions financières durant la période		Autres variations durant la période (4)	Solde de clôture (5)	Solde d'ouverture (6)	Transactions financières durant la période		Autres variations durant la période (9)	Solde de clôture (10)
		Hausses (2)	Baisses (3)				Hausses (7)	Baisses (8)		
<b>Investisseur(s) direct(s)</b>										
<b>Entreprise(s) sœur(s)</b>										

**Pourcentage du capital que votre entreprise détient dans son ou ses entreprises d'investissement direct et entreprises sœurs non résidentes**

Économie de l'entreprise d'investissement direct	Pourcentage détenu en début de période (voir section B) (11)	Pourcentage détenu en fin de période (voir section B) (12)
<b>Économie de l'entreprise sœur</b>		

**Dette**



**Section C.3 Revenu net, gains (pertes) de détention réalisés et non réalisés de votre entreprise d'investissement direct ou entreprise sœur non résidente et autres variations de la position d'investissement sous forme de participations**

Veillez communiquer, en suivant les principes de valorisation énoncés à la section B, des données exprimées en milliers de [monnaie nationale] sur le revenu net pour la période se terminant ....., les gains (pertes) de détention réalisés et non réalisés qui ont été inclus dans le revenu et toute autre variation de la position d'investissement sous forme de participations durant la période prenant fin le ....

**Pour la période de 12 mois se terminant ..... (Voir section B)**

Revenu net pour la période (29)	Certains gains (pertes) de détention réalisés et non réalisés inclus dans le revenu net de la période (30)	Autres variations de la position d'investissement sous forme de participations durant la période (31)
<b>Investisseur(s) direct(s)</b>		
<b>Entreprise(s) sœur(s)</b>		

**Si vous êtes une entreprise sœur, veuillez indiquer la résidence de la société mère qui a le contrôle ultime de votre entreprise, c'est-à-dire l'entreprise située au sommet de la chaîne de contrôle :**

Résidence de la société mère ayant le contrôle ultime de votre entreprise (veuillez cocher une case et consulter la note ci-dessous)	
Non résidente de votre propre économie	
Résidente de votre propre économie	
Ne sais pas	

Note : Si vous êtes une entreprise sœur résidente et que la société mère qui a le contrôle ultime de votre entreprise n'est pas résidente de votre propre économie, les positions d'actif et de passif vis-à-vis des entreprises sœurs non résidentes sont considérées comme des investissements directs de l'étranger. Si la société mère qui détient le contrôle ultime de votre entreprise est résidente de votre propre économie, les positions d'actif et de passif vis-à-vis des entreprises sœurs non résidentes sont considérées comme des investissements directs à l'étranger. Dans le cas où l'on ignore si la société mère qui a le contrôle ultime de votre entreprise est résidente ou non résidente de votre propre économie, alors les positions d'actif vis-à-vis des entreprises sœurs non résidentes sont considérées comme des investissements directs à l'étranger, et les positions de passif vis-à-vis des entreprises sœurs non résidentes, comme des investissements directs de l'étranger. Par commodité, toutes les positions vis-à-vis des entreprises sœurs non résidentes peuvent être déclarées soit sur le formulaire de déclaration 3 (investissements directs de l'étranger), soit sur le formulaire de déclaration 4 (investissements directs à l'étranger), mais veuillez ne pas déclarer ces positions sur les deux formulaires de déclaration 3 et 4 à la fois.

Nous vous remercions de votre coopération.

## Formulaire type 5. Formulaire de collecte des données sur la position extérieure globale

Ci-après figure un modèle de lettre de transmission du formulaire aux répondants éventuels :

Monsieur/Madame,

Le/La [*nom de l'organisme*] procède à cette enquête pour obtenir des données sur les positions d'actifs et de passifs financiers entre votre entreprise et les entités non résidentes. Nous vous serions vivement reconnaissants de bien vouloir remplir ce formulaire.

### Remplir et renvoyer le questionnaire

Veuillez prendre le temps de passer en revue le questionnaire avant de le renvoyer. Si vous avez des difficultés à comprendre ou à remplir le questionnaire, n'hésitez pas à nous contacter au [*numéro de téléphone et/ou adresse électronique de la personne à contacter*].

### Pourquoi avons-nous besoin de ces informations?

Nous avons besoin des informations contenues dans le questionnaire pour fournir des données fiables et à jour sur les actifs et passifs extérieurs de [*nom du pays*]. Ces informations nous sont indispensables pour effectuer des analyses économiques, mesurer la croissance des investissements au fil du temps et en comprendre les effets.

### Mandat et confidentialité

Cette enquête est réalisée en application de [*citer ici l'instrument législatif ou autre régissant la collecte des informations*]. Les renseignements que vous nous communiquez seront utilisés à des fins purement statistiques — ils ne seront publiés que sous une forme agrégée afin d'éviter la divulgation des données des répondants individuels. Les données relatives aux entreprises individuelles seront **uniquement** communiquées aux services chargés de l'enquête. Ces derniers sont tenus au secret : toute violation de la confidentialité de vos données donnera lieu à de graves sanctions, le coupable étant passible de renvoi, d'amendes et/ou de peines d'emprisonnement.

### Diffusion des résultats

Notre but est de vous fournir des données sous forme de tableaux et des résultats analytiques le plus tôt possible et nous pensons que cela enrichira votre prise de décision. Les résultats seront affichés sur le site Internet

de [*nom de l'organisme*] et diffusés dans ses publications (tels que son *Bulletin mensuel* et son *Rapport annuel*).

Signé [*Directeur de l'organisme*]

## Comment remplir et renvoyer le questionnaire

**Champ couvert :** ce questionnaire recueille des renseignements sur les positions d'actifs et de passifs financiers entre votre entreprise et les non-résidents au 31 décembre AAAA. Le terme «entreprise» désigne parfois de l'unité statistique déclarante, qui peut être un groupe d'entreprises locales et non une entreprise individuelle.

**Date limite d'envoi :** la date limite d'envoi de votre questionnaire dûment rempli est le JJ, MM, AAAA.

### Remplir et renvoyer le questionnaire :

Veuillez renvoyer le questionnaire sur support papier ou sous forme électronique. Les questionnaires transmis par la poste doivent être envoyés à (*indiquez l'adresse postale*). Les questionnaires transmis par courriel doivent être envoyés à l'adresse électronique suivante : (*indiquez l'adresse électronique*). Si vous avez des questions à poser concernant la manière de remplir et/ou de renvoyer le questionnaire, veuillez prendre contact avec nous au : [*numéro de téléphone et/ou adresse électronique de la personne à contacter*].

Outre le questionnaire rempli, veuillez nous fournir un exemplaire des états financiers de votre entreprise pour AAAA. Ces documents peuvent nous permettre d'étudier le contenu de votre questionnaire sans vous importer par nos demandes de précisions.

### Contenu du questionnaire :

Le questionnaire comporte trois sections.

La section A recueille des renseignements généraux sur votre entreprise (veuillez répondre aux questions pertinentes).

La section B présente les instructions de déclaration et les définitions à suivre pour remplir la section C.

La section C recueille des données sur l'encours des participations et de la dette, entre votre entreprise et les non-résidents. La section C.1 se rapporte aux passifs (y compris les participations) et la section C.2, aux actifs. Lorsqu'il n'existe pas de données vérifiées, des estimations (prudentes) non vérifiées sont acceptables.

**Section A. Renseignements généraux sur votre entreprise**

1.1. Nom de votre entreprise		
1.2. Nom/fonction de la personne remplissant le formulaire		1.3. Nom/fonction de la personne suppléante à contacter
1.4. Adresse postale		
1.5. Numéro de téléphone	1.6. Numéro de télécopieur	1.7. Adresse électronique
1.8. Si le questionnaire est rempli pour le compte de l'entreprise par un agent (par exemple son cabinet comptable), veuillez en fournir le nom, les adresses postale et électronique, ainsi que le numéro de téléphone.		1.9. Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur ce formulaire.  Signé (cadre de direction ou agent de l'entreprise)  Date

**Répondez à la question 1.10 seulement si votre entreprise est un investisseur direct ou une entreprise d'investissement direct. (Les définitions en sont données à la section B.)**

**1.10.** Si votre entreprise fait partie d'un groupe d'entreprises locales (voir définition à la section B), veuillez énumérer les autres entreprises du groupe qui opèrent en [nom du pays] et indiquer si les données de la section C incluent ces entreprises (veuillez cocher les colonnes pertinentes).

Nom des autres entreprises résidentes de votre groupe d'entreprises locales (veuillez indiquer si les données sur ces entreprises sont incluses dans la section C)	Non incluses	Incluses

**1.11.** Indiquez le principal domaine d'activité de l'entreprise ou du groupe d'entreprises locales déclarants, sur la base du chiffre d'affaires (cochez une case) :

A. Agriculture, sylviculture et pêche		L. Activités immobilières	
B. Activités extractives		M. Activités professionnelles, scientifiques et techniques	
C. Activités de fabrication		N. Activités de services administratifs et d'appui	
D. Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation		O. Administration publique et défense; sécurité sociale et obligatoire	
E. Distribution d'eau; réseau d'assainissement; gestion des déchets et remise en état		P. Éducation	
F. Construction		Q. Santé et action sociale	
G. Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles et de motocycles		R. Arts, spectacles et loisirs	
H. Transport and entreposage		S. Autres activités de services	
I. Activités d'hébergement et de restauration		T. Activités des ménages privés employant du personnel domestique; activités non différenciées de production de biens et de services des ménages privés pour usage propre	
J. Information et communication		U. Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	
K. Activités financières et d'assurance			

## Section B. Instructions, définitions et directives de déclaration

### La période de déclaration :

Ce questionnaire recueille des données sur les soldes vis-à-vis des non-résidents au 31 décembre AAAA. Les données à une date comprise entre le 15 novembre AAAA et le 15 février AAAA+1 sont acceptables. Veuillez indiquer la **date** à laquelle ces données se rapportent en haut des tableaux d'informations requis à la section C.

Définition des entités mentionnées dans le questionnaire : entreprise d'investissement direct, investisseur direct, entreprise sœur et groupe d'entreprises locales

**Entreprise d'investissement direct** : une entreprise d'investissement direct est une entreprise, *résidente* d'une économie, dans laquelle une entreprise, résidente d'une autre économie, détient, directement ou indirectement, une participation lui conférant au moins 10 % des droits de vote.

Une unité est considérée comme résidente de [*nom de l'économie*] si elle y a résidé (ou a l'intention d'y résider) pendant un an ou davantage. Le **groupe d'entreprises locales** d'une entreprise d'investissement direct comprend l'entreprise résidente qui est détenue directement à hauteur d'au moins 10 % par un investisseur direct étranger (voir définition ci-après) et les entreprises résidentes

qu'elle contrôle directement ou indirectement dans sa propre économie. De même, le **groupe d'entreprises locales** d'un investisseur direct comprend l'entreprise résidente qui est le propriétaire direct d'une entreprise d'investissement direct non résidente (voir définition ci-après), les entreprises résidentes qui contrôlent directement ou indirectement cette entreprise et les entreprises résidentes que l'une quelconque de ces entreprises contrôle directement ou indirectement dans sa propre économie.

Toutes ces entreprises doivent être prises en compte dans les statistiques des investissements directs, que vous déclariez les données les concernant sur un seul formulaire pour le groupe ou sur des formulaires distincts.

Un **investisseur direct** est une entreprise, résidente d'une économie, qui détient directement ou indirectement au moins 10 % du capital d'une entreprise d'investissement direct non résidente.

Une **entreprise sœur** est une entreprise non résidente qui a la même société mère (immédiate ou indirecte) que votre entreprise, mais dans laquelle vous ne détenez pas une participation vous conférant au moins 10 % des droits de vote dans ladite entreprise, et qui ne détient pas une participation vous conférant au moins 10 % des droits de vote dans votre entreprise.

Une **entité non apparentée** est une entité qui ne remplit pas les critères précisés ci-dessus.

## Résidence

Une unité est considérée comme résidente de [nom de l'économie] si elle y a résidé (ou a l'intention d'y résider) pendant un an ou davantage.

Une unité est considérée comme non résidente de [nom de l'économie] si elle a résidé (ou a l'intention de résider) à l'étranger pendant un an ou davantage. Si vous n'êtes pas sûr de la résidence d'une entreprise, veuillez nous contacter à ce sujet pour que nous puissions la déterminer.

Définition des participations, titres, dérivés financiers, numéraire et dépôts, prêts, crédits commerciaux et avances et créances/passifs au titre de la dette

Les *participations* comprennent tous les instruments et actes représentatifs de droits sur la valeur résiduelle d'une société ou d'une quasi-société après désintéressement de tous les créanciers. La participation au capital de personnes morales est généralement matérialisée par des actions, participations, certificats représentatifs de titres et autres documents du même type.

Les *autres participations* sont des participations qui ne prennent pas la forme de titres. Les participations relèvent du passif de l'unité institutionnelle émettrice (société ou autre unité).

Les *instruments de dette* sont les instruments qui exigent le remboursement du principal et/ou le versement d'intérêts à un moment ou un autre de l'avenir. Ils comprennent :

*Monnaie (numéraire)* : la monnaie (le numéraire) comprend les billets et pièces qui ont une valeur nominale fixe et sont émis ou autorisés par la banque centrale ou les unités des administrations publiques.

*Dépôts* : les dépôts incluent toutes les créances qui sont 1) détenues sur la banque centrale, les institutions de dépôts autres que la banque centrale et, dans certains cas, les autres unités institutionnelles et 2) matérialisées par des dépôts. Un dépôt est généralement un contrat classique.

*Titres de créance* : les titres de créance sont des instruments négociables représentatifs d'une dette.

*Prêts* : les prêts sont des actifs financiers qui 1) sont créés lorsqu'un créancier prête des fonds directement à un débiteur et 2) sont matérialisés par des documents non négociables.

*Assurances, régimes de pension et de garanties standard* : les assurances, régimes de pensions et de garanties standard comprennent les :

- a) réserves techniques d'assurance dommages;
- b) droits à prestations et à annuités d'assurance-vie;
- c) droits à pension, créances des fonds de pension sur leurs gestionnaires et droits à prestations hors pensions;
- d) provisions pour appels de garanties standard.

*Crédits commerciaux et avances* : les crédits commerciaux et avances recouvrent : 1) le crédit accordé directement par les fournisseurs de biens et services à leurs clients et 2) les avances consenties pour des travaux en cours (ou pas encore commencés) et le paiement anticipé effectué par les clients de biens et services non encore reçus.

*Autres comptes à recevoir/à payer* : les autres comptes à recevoir/à payer recouvrent les comptes à recevoir ou à payer autres que ceux qui sont inclus dans les crédits commerciaux et avances ou les autres instruments.

*Contrat de dérivé financier* : un contrat de dérivé financier est un instrument financier qui est lié à un autre instrument ou indicateur financier ou à un produit de base spécifique et par lequel des risques financiers spécifiques (par exemple, le risque de taux d'intérêt, de taux de change, de participation, de prix des produits de base, etc.) peuvent être négociés en tant que tels sur les marchés financiers.

*Options sur titres des salariés* : les options sur titres des salariés sont des options d'achat d'actions d'une société offertes à ses employés sous forme de rémunération.

## Valorisation des données à porter à la section C :

Veuillez communiquer des données conformes aux principes suivants :

*Monnaie* :

Toutes les données communiquées doivent être exprimées en [milliers d'unités de monnaie nationale]. Si l'un quelconque des actifs et passifs extérieurs de votre entreprise est libellé en une monnaie ou plusieurs monnaies autres que [monnaie nationale], veuillez faire la conversion en [monnaie nationale] au moyen des taux de change en vigueur à la fin de l'année.

*Fonds propres des propriétaires* :

Pour les entités cotées apparentées ou non apparentées : valeur de marché, si elle est connue; sinon, valeur de remplacement (comme la valeur de l'actif net).

Pour les entreprises non cotées apparentées ou non apparentées, veuillez communiquer la valeur des fonds propres des propriétaires (c'est-à-dire la valeur nette) en fin d'année de la manière suivante :





#### C.4 Passifs envers les entités non résidentes non apparentées

Veillez communiquer, en suivant les principes de valorisation énoncés à la section B, des données, exprimées en milliers de [monnaie nationale], sur les soldes de clôture des **passifs** (participations et dette) entre votre entreprise et les entités non résidentes non apparentées. S'il n'y a pas de données à déclarer, veuillez porter la mention «S.O.».

**Positions de clôture au .....** (insérez la date à laquelle se rapporte l'information)

Économie de contrepartie (nom)	Titres de participations	Autres participations	Titres de créance	Numéraire et dépôts	Prêts	Crédits commerciaux et avances	Autres comptes à recevoir	Assurances, régimes de pensions et de garanties standard	Dérivés financiers et options sur titres des salariés

#### C.5 Entreprises sœurs

Si vous êtes une entreprise sœur, veuillez indiquer la résidence de la société mère qui a le contrôle ultime de votre entreprise, c'est-à-dire l'entreprise située au sommet de la chaîne de contrôle :

Résidence de la société mère ayant le contrôle ultime de votre entreprise (veuillez cocher une case et consulter la note ci-dessous)	
Non résidente de votre propre économie	
Résidente de votre propre économie	
Ne sais pas	

Note : Si vous êtes une entreprise sœur résidente et que la société mère qui a le contrôle ultime de votre entreprise n'est pas résidente de votre propre économie, les positions d'actif et de passif vis-à-vis des entreprises sœurs non résidentes sont considérées comme des investissements directs de l'étranger. Si la société mère qui détient le contrôle ultime de votre entreprise est résidente de votre propre économie, les positions d'actif et de passif vis-à-vis des entreprises sœurs non résidentes sont considérées comme des investissements directs à l'étranger. Dans le cas où l'on ignore si la société mère qui a le contrôle ultime de votre entreprise est résidente ou non résidente de votre propre économie, alors les positions d'actif vis-à-vis des entreprises sœurs non résidentes sont considérées comme des investissements directs à l'étranger, et les positions de passif vis-à-vis des entreprises sœurs non résidentes, comme des investissements directs de l'étranger. Par commodité, toutes les positions vis-à-vis des entreprises sœurs non résidentes peuvent être déclarées soit sur le formulaire de déclaration 1 (investissements directs de l'étranger), soit sur le formulaire de déclaration 2 (investissements directs à l'étranger), mais veuillez ne pas déclarer ces positions sur les deux formulaires de déclaration 1 et 2 à la fois.

Nous vous remercions de votre coopération.



APPENDICE



## Groupements régionaux

Europe	Afrique du Nord	Amérique du Nord et Amérique centrale	Économies du Golfe persique	Océanie et région polaire
Total : 53	Total : 5	Total : 10	Total : 8	Total : 32
Albanie	Algérie	Belize	Arabie saoudite	Samoa américaines
Allemagne	Égypte	Canada	Bahreïn	Australie
Andorre	Libye	Costa Rica	Émirats arabes unis	Île Bouvet
Autriche	Maroc	El Salvador	Iran, République islamique d'	Île Christmas
Bélarus	Tunisie	États-Unis	Iraq	Îles Cocos (Keeling)
Belgique	<b>Afrique subsaharienne</b>	Guatemala	Koweït	Îles Cook
Bosnie-Herzégovine	<b>Total : 54</b>	Honduras	Oman	Fidji
Bulgarie	Afrique du Sud	Mexique	Qatar	Polynésie française
Chypre	Angola	Nicaragua	<b>Autres économies du Proche et Moyen-Orient</b>	Terres australes françaises
Croatie	Bénin	Panama	<b>Total : 9</b>	Guam
Danemark	Botswana	<b>Atlantique Nord et Caraïbes</b>	Arménie	Îles Heard-et-McDonald
Espagne	Burkina Faso	<b>Total : 29</b>	Azerbaïdjan	Kiribati
Estonie	Burundi	Anguilla	Cisjordanie et bande de Gaza	Îles Marshall
État de la Cité du Vatican	Cabo Verde	Antigua-et-Barbuda	Géorgie	Micronésie, États fédérés de
Fédération de Russie	Cameroun	Antilles néerlandaises	Israël	Nauru
Finlande	Comores	Aruba	Jordanie	Nouvelle-Calédonie
France	Congo, République démocratique du	Bahamas	Liban	Nouvelle-Zélande
Gibraltar	Congo, République du	Barbade	République arabe syrienne	Niue
Grèce	Côte d'Ivoire	Bermudes	Yémen, République du	Île Norfolk
Groenland	Djibouti	Bonaire, Saint-Eustache et Saba	<b>Asie centrale et Asie du Sud</b>	Îles Mariannes du Nord
Guernesey	Érythrée	Cuba	<b>Total : 24</b>	Palaos
Hongrie	Éthiopie	Curaçao	Afghanistan, État islamique d'	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Île de Man	Gabon	Dominique	Bangladesh	Pitcairn
Îles Féroé	Gambie	Grenade	Bhoutan	Samoa
Irlande	Ghana	Guadeloupe	Brunei Darussalam	Îles Salomon
Islande	Guinée	Haïti	Cambodge	Géorgie du Sud et les Îles Sandwich du Sud
Italie	Guinée Bissau	Îles Caïmans	Inde	Tokelau
Jersey	Guinée équatoriale	Îles Turques et Caïques	Indonésie	Tonga
Kosovo	Kenya	Îles Vierges américaines	Kazakhstan	Tuvalu
Lettonie	Lesotho	Îles Vierges britanniques	Malaisie	Îles américaines du Pacifique
Liechtenstein	Libéria	Jamaïque	Maldives	Vanuatu
Lituanie	Madagascar	Martinique	Myanmar	Îles Wallis-et-Futuna
Luxembourg	Malawi	Montserrat	Népal	
Macédoine, Ex-République yougoslave de	Mali	Porto Rico	Ouzbékistan	
Malte	Maurice	République dominicaine	Pakistan	
Moldova	Mauritanie	Saint Kitts-et-Nevis	Philippines	
Monaco	Mayotte	Sainte-Lucie	République démocratique populaire lao	
Monténégro, République du	Mozambique	Saint-Martin	République kirghize	
Norvège	Namibie	Saint-Pierre-et-Miquelon	Singapour	
Pays-Bas	Niger	Saint-Vincent-et-les Grenadines	Sri Lanka	
Pologne	Nigéria	Trinité-et-Tobago	Tadjikistan	
Portugal	Ouganda	<b>Amérique du Sud</b>	Thaïlande	
République tchèque	République centrafricaine	<b>Total : 14</b>	Timor-Leste	
Roumanie	Réunion	Argentine	Turkménistan	
Royaume-Uni	Rwanda	Bolivie	Viet Nam	
Saint-Marin	Sahara occidental	Brésil	<b>Asie de l'Est</b>	
Serbie, République de	Sainte-Hélène	Chili	<b>Total : 8</b>	
Slovaquie	São Tomé-et-Príncipe	Colombie	Chine, République populaire	
Slovénie	Sénégal	Équateur	Chine, République populaire : Hong Kong	
Suède	Seychelles	Guyana	Japon	
Suisse	Sierra Leone	Guyane française	Corée, République démocratique populaire de	
Turquie	Somalie	Îles Falkland (Malouines)	Corée, République de	
Ukraine	Soudan	Paraguay	Chine, République populaire : Macao	
	Soudan du Sud	Pérou	Mongolie	
	Swaziland	Suriname	Taiwan, province chinoise de	
	Tanzanie	Uruguay		
	Tchad	Venezuela, République bolivarienne du		
	Territoire britannique de l'Océan Indien			
	Togo			
	Zambie			
	Zimbabwe			